

C.R.I.C. N° 9 (2012-2013)

5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPT E RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique

Jeudi 4 octobre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>L'éolien</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>Audition de MM. Ghigny et Wathelet, Président et Conseiller adjoint de la Direction de Promotion des énergies renouvelables de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie (CWAPE)</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Ghigny, Président de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie (CWAPE), M. Wathelet, Conseiller adjoint de la Direction de Promotion des énergies renouvelables de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie (CWAPE).....	1
<i>Échange de vues</i>	
Orateurs: M. le Président, MM. Crucke, Desgain, Stoffels, Eerdeken, M. Ghigny, Président de la Direction de Promotion des énergies renouvelables de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie (CWAPE).....	6
<i>Audition de Mme Duquesne, Conseillère à la Cellule Énergie de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Duquesne, Conseillère à la Cellule Energie de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW).....	12
<i>Échange de vues</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Eerdeken, Crucke, Desgain, Stoffels, Jamar, Mme Duquesne, Conseillère à la Cellule Energie de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW).....	15
<i>Audition du Major Breveté d'État-major Bouchez et du Major d'Aviation Breveté d'État-major Van Heuverswyn du Ministère de la Défense</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Bouchez, Major Breveté d'État-major du Ministère de la Défense, M. Van Heuverswyn, Major d'Aviation Breveté d'État-major du Ministère de la Défense.....	21
<i>Échange de vues</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Crucke, Eerdeken, Desgain, Stoffels, M. Bouchez, Major Breveté d'État-major du Ministère de la Défense, M. Van Heuverswyn, Major d'Aviation Breveté d'État-major du Ministère de la Défense.....	24
<i>Audition de M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison</i>	
Orateurs: M. le Président, M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison.....	26

Audition de Mme Paye, Secrétaire générale de Vent de Raison

Orateurs : M. le Président, Mme Paye, Secrétaire générale de Vent de Raison, M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison.....27

Échange de vues

Orateurs: M. le Président, MM. Eerdeken, Crucke, Desgain, d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison 30

Reprise de la séance..... 35

Auditions (Suite)..... 35

Audition de M. Al Bitar, Conseiller éolien auprès de la Fédération des producteurs d'énergie renouvelable (EDORA)

Orateurs : M. le Président, M. Al Bitar, Conseiller éolien auprès de la Fédération des producteurs d'énergie renouvelable (EDORA).....35

Échange de vues

Orateurs : M. le Président, MM. Crucke, Stoffels, Mme la Présidente, MM. Jamar, Desgain, Mme Cremasco, M. Al Bitar, Conseiller éolien auprès de la Fédération des producteurs d'énergie renouvelable (EDORA)..... 39

Audition de M. Claessens, chargé de projet à l'Association pour la promotion des énergies renouvelables (APERe)

Orateurs : M. le Président, M. Claessens, chargé de projet à l'Association pour la promotion des énergies renouvelables (APERe)..... 45

Échange de vues

Orateurs : M. le Président, MM. Crucke, Stoffels, Desgain, M. Claessens, chargé de projet à l'Association pour la promotion des énergies renouvelables (APERe)..... 48

Audition de M. Woitrin, Directeur du fonctionnement technique du marché de l'électricité et du marché du gaz de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG)

Orateurs : M. le Président, M. Woitrin, Directeur du fonctionnement technique du marché de l'électricité et du marché du gaz de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG)..... 51

Échange de vues

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, Mme Dethier-Neumann, M. Stoffels, M. Woitrin, Directeur du fonctionnement technique du marché de l'électricité et du marché du gaz de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG)..... 55

Audition de M. de Schaetzen, Administrateur-délégué d'Eneco Wind Belgium

Orateurs : Mme la Présidente, M. de Schaetzen, Administrateur délégué d'Eneco Wind Belgium..... 59

Échange de vues

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Crucke, Stoffels, M. de Schaetzen, Administrateur délégué d'Eneco Wind Belgium, Mme Warnant, chargée de mission Energie à la Fédération Inter-Environnement Wallonie, Mme. Dethier-Neumann.....	61
<i>Audition de Mme Warnant, chargée de mission Energie à la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW)</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Warnant, chargée de mission Energie à la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW).....	64
<i>Échange de vues</i>	
Orateurs : Mme le Présidente, M. Crucke, Mme Dethier-Neumann, Mme Warnant, chargée de mission Energie à la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW).....	68
<i>Audition de Mme Vandendorre et de M. Dunon, Chief Corporate Officer et Head of Grid Development à Elia</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Dunon, Head of Grid Development à Elia.....	70
<i>Reprise de la séance</i>	70
<i>Audition de Mme Vandendorre et de M. Dunon, Chief Corporate Officer et Head of Grid Development à Elia</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Dunon, Head of Grid Development à Elia, Mme Vandendorre, Chief Corporate Officer.....	70
<i>Échange de vues</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, Mme Dethier-Neumann, M. Dunon, Head of Grid Development à Elia, Mme Vandendorre, Chief Corporate Officer à Elia.....	75
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	78
<i>Liste des intervenants</i>	79
<i>Abréviations courantes</i>	80

COMMISSION DE L'ENERGIE, DU LOGEMENT, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Présidence de M. Jamar, Président

- La séance est ouverte à 9 heures 34 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. - La séance est ouverte.

Réfléchissez bien à ce que vous allez dire. Je le dis avec un petit clin d'oeil.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose d'entamer nos travaux.

Veillez excuser ma voix enrhumée, enrouée, mais le temps et la période étant ce qu'ils sont, la vie ne nous est guère facilitée pour l'instant.

Je sais par ailleurs que plusieurs parlementaires devront peut-être rejoindre leurs communes, inondées me dit-on, ainsi que d'autres des funérailles.

Se sont excusés auprès de moi Mme Saudoyer et M. Tachenion. Ce dernier participe à la Conférence des présidents de la Communauté française. Je ne sais pas s'il y a d'autres membres à excuser à votre connaissance.

En un mot, nous allons avoir une journée importante lors de laquelle il s'agit de débattre, comme vous le savez, du projet éolien dans sa globalité. Nous allons essayer d'être organisés. Il est prévu une demi-heure par intervenant et en plus les questions des membres du parlement. Il est clair que les intervenants qui souhaitent rester pour entendre les autres intervenants sont les bienvenus. Il est clair aussi que l'ordre du jour, l'agenda, le travail des uns et des autres ne permettront peut-être pas à chacun de rester, et je les comprends parfaitement bien.

Ceci étant, pour notre commission, il y a plusieurs mois - je le dis à l'attention des personnes que nous avons le plaisir d'accueillir et que je remercie vivement de leur présence - nous souhaitons avoir vos avis éclairés, car ils ne vont pas toujours dans le même sens. Raison pour laquelle nous avons provoqué ce débat démocratique, de sorte que je demande un maximum de discipline positive. On ne va pas interrompre les intervenants, sachant par ailleurs qu'il appartient aux parlementaires, le cas échéant, de poser une question aux différents intervenants. Ces derniers ayant par la suite le droit évidemment d'avoir un échange de vues, que ce soit aujourd'hui ou lors d'une prochaine séance. Sachez aussi que tout ce que vous dites est enregistré.

AUDITION

L'ÉOLIEN

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Mais il m'appartient d'abord de désigner un ou des rapporteurs. Je propose qu'il y en ait deux ou trois, car si quelqu'un s'absente un moment pour une raison précise, il me serait agréable qu'un rapporteur soit toujours présent, qui que ce soit, au moment des échanges de vues et au moment des exposés.

Mme Saenen, M. Crucke et M. Stoffels sont désignés en qualité de rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

M. Langendries doit nous quitter car il y a des inondations dans sa commune, m'a-t-il dit.

Audition de MM. Ghigny et Wathelet, Président et Conseiller adjoint de la Direction de Promotion des énergies renouvelables de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie

M. le Président. - Bienvenue à MM. Ghigny et Wathelet, Président et Conseiller adjoint de la Direction de Promotion des énergies renouvelables de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie, la CWAPE. C'est bien volontiers que je vous cède la parole.

M. Ghigny, Président de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie (CWAPE). - Merci beaucoup Monsieur le Président. C'est toujours un grand plaisir pour nous, pour la CWAPE, d'être invités ici et de pouvoir donner notre point de vue.

En l'occurrence, concernant l'éolien, la CWAPE n'a pas à être, et n'est pas, pour ou contre. Simplement, on a comme mission de pouvoir rendre possibles les objectifs du gouvernement.

De quoi vais-je vous parler aujourd'hui ? Tout d'abord, je voudrais vous signaler que je suis accompagné par M. Wathelet, qui est la personne de la CWAPE qui gère au jour le jour les dossiers éoliens. S'il y a des questions plus particulières, j'aime autant qu'il puisse s'exprimer directement sur les aspects plus pratiques.

De quoi va-t-on vous parler ? Très rapidement, car notre présentation ne prendra même pas une demi-heure, nous allons vous parler de la place et des perspectives de l'éolien en Wallonie, préciser notre situation, nos objectifs, et vous dire quel est le mécanisme de soutien qui est utilisé en Région wallonne.

Vous connaissez tous le mécanisme des certificats verts. On ne va pas le redéfinir, mais vous dire comment est traité le secteur éolien dans ce mécanisme. On vous parlera de certaines idées qui sont en cours de discussion pour revoir ces mécanismes de soutien, vers où va-t-on, et enfin, on vous parlera du prix minimum garanti. Elia doit racheter des certificats verts dans certaines circonstances au producteur à un prix garanti de 65 euros. On vous dira quelles conditions il faut remplir pour avoir cette aide-là. C'est tout l'aspect soutien.

Un des gros problèmes de l'éolien est le raccordement au réseau. Parfois, des projets pourraient être implantés quelque part, seraient rentables, mais il n'y a pas la place sur le réseau. Je vous parlerai un peu de ces aspects pour terminer, et ce, en phase directe avec les travaux qui ont été menés dans le cadre du groupe de travail REDI dont j'ai déjà eu le plaisir de vous entretenir précédemment.

Ensuite, je donnerai une conclusion.

Tout ce que l'on va vous décrire se trouve dans trois rapports. Parmi ces derniers, le rapport annuel spécifique 2011 que l'on vous a distribué. Vous trouverez des données quantitatives sur l'état du marché dans ce document. Il y a un avis sur la révision des certificats verts qui a été remis au mois de mai. Celui-ci est disponible sur notre site et donne toutes les perspectives d'évolution du mécanisme. Enfin, il y a le rapport sur le réseau électrique durable et intelligent – le rapport REDI – dont je dispose, car s'il y a des questions particulières, beaucoup de réponses s'y trouvent. Il est aussi, bien entendu, disponible sur notre site.

Je cède la parole à M. Wathelet.

M. le Président.- La parole est à M. Wathelet.

M. Wathelet, Conseiller adjoint de la Direction de Promotion des énergies renouvelables de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie (CWAPE). - Je vais vous présenter les quatre premiers points. Je rendrai la parole à M. Ghigny pour les deux derniers.

La première diapositive représente l'état du parc de production d'électricité verte à la fin de l'année 2011. Il s'agit d'une photographie du parc de production et si l'on se focalise un peu plus sur l'éolien, on voit qu'il y a 71 sites éoliens qui produisent une puissance de 523 mégawatts sur les 1 373 mégawatts à la fin de l'année 2011 en Wallonie.

Septante et un sites ne représentent pas 71 éoliennes. Grosso modo, sur les 71 parcs, il y a approximativement 240 éoliennes.

Il existe trois graphiques qui représentent la diapositive précédente. La puissance installée, les 1 373 mégawatts. On voit qu'environ 38 % du parc installé à la fin de l'année 2011 en Wallonie correspond à de l'éolien. Ces 1 373 mégawatts ont produit une quantité d'environ quatre térawattheures sur l'année 2011. L'éolien intervient pour un quart – 26 % - des quatre térawattheures produits. On a donc un térawattheure sur l'année 2011 qui a été produit par les éoliennes.

Le dernier graphique représente le nombre de certificats verts qui engendrent cette production. On voit que l'on respecte plus ou moins la parité : un mégawattheure donne un certificat vert, toutes filières confondues en Région wallonne, 3 770 000 CV produits pour quatre térawattheures produits.

Ici, nous en sommes à environ un quart également pour l'éolien. Ainsi, environ un million de certificats verts ont été produits pour la filière éolienne en 2011.

La photographie du parc éolien, pour l'année 2011, vient de vous être présentée. Nous allons maintenant analyser les objectifs que s'est donnés la Wallonie à l'horizon de 2020. Que voit-on ? Suivant l'objectif et le scénario de référence - PMDE CWAPE 2011, Plan de maîtrise durable de l'énergie - on voit qu'il faudra produire à l'horizon 2020, 11 térawattheures d'énergie verte, 11 104 gigawattheures.

Dans ces 11 104 gigawattheures, il y en a 8 000 d'énergie renouvelable. La différence représente 3 104 gigawattheures ; ce qui correspond à la production d'une cogénération fossile typiquement de gaz naturel.

Pour réponse à la définition d'énergie verte, il faut donc que la cogénération fossile ait 10 % d'économie de CO₂ par une centrale de référence. Les autres filières sont renouvelables : le vent, la biomasse, l'hydraulique, et cætera.

Si on se focalise à nouveau sur l'éolien qui est l'objectif d'aujourd'hui, on constate que parmi ces huit térawattheures renouvelables, on doit produire un peu plus de trois térawattheures en éolien en 2020.

À partir de cet objectif, on peut définir la puissance installée et cumulée qui est de plus de 1 500 mégawatts. Enfin, on peut définir le nombre d'installations. Ce tableau est repris du groupe REDI qui a défini qu'il

existerait probablement 3 900 éoliennes à l'horizon de 2020.

Cela semble énorme quand on passe de 240 mâts à 3 900, mais il faut savoir que dans le groupe, on utilise principalement les éoliennes industrielles. On appelle « éoliennes industrielles » les éoliennes qui produisent entre 1 et 10 mégawatts.

Actuellement, la norme correspond à trois mégawatts à l'installation et si on installe 460 éoliennes en 2020, on répondra aux critères.

Que faut-il retenir de cette diapositive ? Cela équivaut à tripler la puissance cumulée par rapport à 2011. Je vous rappelle qu'on en est à 524 mégawatts actuellement installés et on en attend 1 529 en 2020. cela équivaut à doubler le nombre d'éoliennes de puissance à partir de 2011. Quatre cents soixante éoliennes sont donc attendues, pour 240 installées actuellement. Pourquoi passe-t-on de tripler à doubler ? Simplement parce que les éoliennes sont de plus en plus puissantes.

Le graphe suivant interprète simplement ce que je viens de définir. On voit en mauve la filière éolienne. C'est le progrès qu'il reste à parcourir entre 2010 et 2020 pour atteindre les objectifs des 11 térawattheures.

On en vient au point 2 : le mécanisme de soutien appliqué. Actuellement, comment calcule-t-on le nombre de certificats verts produits pour la filière éolienne ? Le nombre de certificats verts est égal au taux de certificats verts multiplié par l'énergie nette produite, exprimée en mégawattheures.

Actuellement, le taux équivaut à un. Il est garanti pendant 15 ans pour la filière éolienne. Toute nouvelle éolienne est ainsi certaine d'avoir 15 ans de certificats verts, à raison de un certificat vert par mégawattheure produit.

On voulait profiter du temps de parole qui nous est donné pour revenir également sur le mécanisme qui est en révision.

Quels sont les souhaits de la CWAPE ? On retient quatre points :

- le maintien d'une durée d'octroi de 15 ans car la durée de vie d'une éolienne est de 15 ans. Il nous semble donc que c'est intéressant ;
- le facteur économique par filière – le K économique – qui est révisé actuellement tous les trois ans. La dernière révision date d'octobre 2011 et avait pour conclusion qu'il fallait continuer à donner 15 ans de certificats verts à raison d'un certificat vert par mégawattheure. Il s'agit donc d'un calcul qui dépend des coûts d'installation, des coûts d'opération et du prix de l'énergie sur le marché. Le taux de prévisibilité actuellement

représente environ 2 000 heures par an de production éolienne;

- le taux de rentabilité, qui est le taux actuel, nous semble le taux correct de 8 % à respecter pour une filière éolienne dans le photovoltaïque. À titre de comparaison, c'est 7 % et dans les cogénérations, de 11 % à 7 % ;
- l'application d'un facteur correctif. Vous en avez déjà probablement entendu parler : le facteur O ou facteur R. Il serait lié au prix du marché de l'électricité. C'est donc un point qui n'existe pas actuellement.

Entre parenthèses, j'ai noté également l'auto-ajustement au niveau de soutien. En fonction du coût de l'électricité sur le marché, on pourrait ajuster automatiquement le TCV - nombre de certificats verts par térawattheure. Prenons rapidement un exemple : si on estime qu'il faut 115 euros de soutien par mégawattheure pour la filière éolienne et que le mégawattheure se rend sur le marché à 50 euros, le solde représente 65 euros et donc, c'est un CV par mégawattheure. L'année prochaine, le marché fait que le mégawattheure peut se vendre à 60 euros. On pourrait ajuster automatiquement le nombre de CV à 0,8 ou 0,9 de façon à garder le prix garanti de 115 euros par mégawattheure produit pour la filière. C'est la nouveauté proposée.

Je vais terminer ma petite présentation par le prix minimum garanti régional, car, comme je vous l'ai dit, actuellement, les producteurs ont 15 ans d'octroi de certificats verts pour la filière éolienne. Ce n'est pas pour autant que le prix est garanti à 65 euros, cela fait beaucoup de bruit. Que faut-il faire pour s'assurer la revente de ces certificats verts à Elia au prix de 65 euros ? Il y a toute une procédure qui est assez lourde : contacter la DGO4, remplir un dossier, quand le dossier est complet, ensuite un calcul doit être effectué par la CWAPE et ce calcul amène à un arrêté ministériel. À partir du moment où le ministre signe cet arrêté, le producteur peut vendre à Elia ses certificats verts au prix de 65 euros.

Pour votre information, les premiers sites éoliens ont activé cette vente à 65 euros dans le courant de l'année 2012.

Enfin, l'arrêté ministériel va définir une durée de garantie qui est variable en fonction de la rentabilité propre du projet. La durée est donc de 180 mois maximum - 15 ans. Comment calcule-t-on cela ? En fonction des coûts d'investissement, c'est le Capex et les coûts opérationnels, en fonction également du prix de l'électricité lors de la demande - on demande donc qu'ils nous donnent le prix qu'ils ont signé, un contrat sur la vente de l'électricité pour ce parc éolien – et le taux de rentabilité de 8 %. Le calcul s'effectue en fonction de ces paramètres et en ressort le nombre de mois auxquels les producteurs ont une garantie, donc entre 0 et 180 mois. Sachant qu'actuellement, dans le calcul, pour être

tout à fait complet, on se base également sur le prix garanti fédéral qui est de 50 euros pendant dix ans par mégawattheure.

Dernière information que j'ai à vous présenter, c'est qu'actuellement, sur les 71 sites, il y en a 36 qui ont été analysés, tout le monde n'a pas encore rentré son dossier. Sur les 36 sites analysés, 16 ont un prix garanti à 65 euros pendant les 15 années. Cela veut dire que 20 sites sur 36, pour atteindre leur taux de rentabilité de 8 %, n'ont pas besoin du certificat vert à 65 euros pendant 15 ans.

Et pour affiner totalement cette réflexion, ce sont principalement les anciens parcs, 2005 à 2008, qui avaient un prix de vente d'électricité supérieur à celui d'aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à M. Ghigny.

M. Ghigny, Président de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie (CWAPE). - Abordons un tout autre aspect. Au niveau de la CWAPE, il existe la direction de promotion d'électricité verte qui compare, attribue les certificats verts, analyse l'évolution de ce marché-là.

Il existe une autre direction, la direction technique qui regarde comment se réalisent les développements de réseaux et c'est donc une autre problématique, un autre regard que l'on porte sur toute nouvelle installation de production. Comment peut-elle se raccorder au réseau ? C'est bien entendu une des difficultés.

Pour illustrer mon propos, je prendrai un exemple que j'ai déjà utilisé brièvement, je pense, dans le cadre de REDI, car c'est dans le cadre de REDI que cette étude a été menée. Il s'agit d'analyser par exemple à la Croix Chabot, en Hesbaye, un poste de transformation qui, au total, délivre une puissance de 25 mégawatts pour lequel il y a une consommation maximum de 24 ou 25 MW. Il est donc bien dimensionné et il y a déjà un parc éolien qui injecte aussi sur ce poste à raison de 25 MW. C'est donc parfait, ce poste peut aussi bien recevoir l'injection ou assurer le prélèvement vers les consommateurs finaux. Ceci dit, il y a d'autres projets qui se présentent à cet endroit-là parce que c'est un endroit tout à fait bien situé au niveau ventilation. On se pose donc la question : est-il possible d'accepter d'autres parcs ou faudra-t-il faire de coûteux travaux d'aménagement de réseaux ?

Comme je viens de vous le dire, l'élément limitant, c'est le transformateur. Il permet une surcharge, s'il y a une faible consommation, s'il y a une forte production locale à certains moments. Tout cela a été estimé et voici les graphiques que l'on a pris en mesurant la manière dont se passaient, à gauche, le prélèvement, à droite, l'injection actuelle, avec le parc existant. Dans les deux cas, on constate des pointes qui se situent à 25 MVA, que ce soit au niveau consommation, au niveau

prélèvement ou au niveau injection. Mais évidemment, cela ne se passe pas en même temps et l'un étant positif, l'autre est en négatif. Il faudrait inverser le schéma.

Ce qui importe donc, c'est de faire la somme des deux pour savoir s'il y a beaucoup de production et s'il y a simultanément une consommation qui permet déjà d'utiliser une partie de cette production et de ne pas devoir utiliser le poste de transformation.

Vous aurez compris que tant la production que la consommation se trouvent en aval du poste et que l'on peut neutraliser l'un par l'autre sans devoir passer au travers du poste. Ce n'est que si l'un est supérieur à l'autre que le prélèvement auprès d'Elia se fait et qu'il peut donc y avoir un problème de délimitation.

On a donc imaginé différentes situations. Si on augmente progressivement la puissance de l'éolien, on voit que les problèmes ne commencent à se poser qu'à partir de 45 MW. On peut se poser la question, comment se fait-il qu'apparemment, on a un élément limitateur qui est 25 MW et que les problèmes ne surviennent qu'à partir de 45 MW ? Tout cela parce qu'il y a toujours un talon de consommation et que l'on n'est jamais dans une situation où la consommation est nulle alors que la production serait maximale. Et quand on compare les deux flux, on voit que les problèmes se posent là. Et plus on augmente la puissance, on a fait un schéma jusqu'à 90 MW de production photovoltaïque installée, nous voyons que c'est à ce moment-là le pourcentage du temps où il y a de réels problèmes qu'il faudra résoudre.

La partie où la production est plus importante que la consommation, c'est le moment où le courant remonte du réseau de distribution vers le réseau Elia, mais il n'y a pas de problème car on est dans des puissances qui sont inférieures aux 25 MVA.

Ici, c'est ce que l'on appelle une courbe monotone, c'est-à-dire que plutôt que de prendre quart d'heure par quart d'heure la variation de production et de consommation, on a pris toutes ces valeurs-là, mais on les a orientées plus de manière chronologique, mais de manière à les mettre dans une suite régressive. On voit très bien qu'au total, sur une année, il y a 8 760 heures. Sur 25 000 quarts d'heure, vous voyez que, pendant la majeure partie, il n'y pas de problème. Si on prend – et c'est la courbe supérieure – un doublement de la production actuellement installée – actuellement, il y a 25 MVA, il y a un autre projet qui a déjà déposé une candidature, de 25 MVA et en plus, on aurait 59 MVA au total – vous voyez que l'on n'a des problèmes que pendant 180 heures par an.

Pendant 180 heures par an, si on met un deuxième parc, il va falloir faire quelque chose car on pourrait dépasser en puissance qui passerait au travers du transformateur, les 25 MVA qui est la puissance maximale autorisée.

Par contre, si on regarde le 90 MVA – pourquoi a-t-on pris le 90 MVA, ceci dans le cadre des travaux REDI, on s'est dit que si l'on devait atteindre en 2020 les objectifs prévus par le Gouvernement wallon, nous devrions, sur ce poste-là, sur base d'une répartition géographique liée à une série de critères, arriver à plus ou moins 90 MVA – dans ce cas-là, vous voyez que vous pourriez avoir jusqu'à 1 120 heures où on aurait des dépassements de puissance, donc des problèmes.

On a dit 180 à zéro ou 2 120 à 630 - c'est un autre élément que je veux vite citer ici - si on fait de la gestion active, donc si on laisse aux gestionnaires de réseau la possibilité de dire : « Attention, on arrive à une situation où on risque d'avoir un dépassement de puissance du poste de transformation et donc, j'active certains éléments de consommation, cela veut dire que je relance peut-être le compteur nuit, peut-être que j'ai des contacts avec certaines entreprises et que je leur demande de faire plutôt tourner leur four à tel moment plus tôt qu'à d'autres moments ».

On a donc fait une étude assez fine dans ce cas concret et on arrive à la situation – et c'est le point que vous voyez en-dessous – où on pourrait sans problème augmenter pendant une demi-heure, parfois une heure, certaines consommations de manière à passer certains caps et donc, pour les 50 MVA, on n'aurait plus aucun problème et pour les 90 MVA, on garde quand même des problèmes pendant 630 heures, c'est beaucoup trop.

On s'est donc dit qu'il faudrait faire quelque chose. Les solutions à apporter, c'est, ou bien on renforce le réseau, c'est-à-dire qu'on double par exemple le transformateur, mais alors, cela pose d'autres questions aussi pour le réseau en amont, cela demande donc certains frais d'investissement ; ou bien, on fait – on en a déjà parlé aussi – ce que l'on appelle un raccordement flexible, cela veut dire que l'on donne l'autorité aux gestionnaires de réseau, pendant ces quelques heures-là – même si cela fait 630 heures – on donne la possibilité aux gestionnaires de réseau de demander de limiter le niveau de la production pour ne pas créer de problème sur le réseaux.

En combinant, la gestion active de la demande donne de bons résultats, mais on n'est jamais sûr que les industriels vont répondre à ce moment-là. Imaginez qu'il y a une grève ou n'importe quelle situation qui fait que l'industriel ne pourrait pas consommer ce que l'on croyait qu'il allait pouvoir absorber à ce moment-là, c'est toujours un peu aléatoire. Dans la plupart des cas, cela fonctionne, mais si cela ne va pas, il faut évidemment impérativement que l'on soit dans une situation où le gestionnaire de réseau peut limiter la production d'un ou de plusieurs parcs éoliens.

C'est toute la démarche REDI et on insiste pour dire que cela nous permet de raccorder plus de postes que simplement le raisonnement de regarder les puissances maximales autorisées et de s'en tenir là.

C'est bien de dire : « On va d'abord regarder au niveau du plan d'adaptation », mais c'est cinq ans à l'avance. On s'attend à ce que des parcs éoliens ou d'autres raccordements viennent, il faudra bien entendu les intégrer, c'est le travail de la CWAPE. On approuve le plan d'adaptation et puis, il y aura un raccordement des productions locales, mais on insiste, elles devraient dorénavant être systématiquement faites avec un accès flexible, cela veut dire que le GRD a la possibilité si nécessaire de demander et de pouvoir obtenir une réduction de l'injection.

Vient ensuite la partie prévention des congestions locales et la gestion des congestions qui est de la gestion active de la demande, en jouant sur la demande pour compenser des situations un peu limite.

Enfin, si on n'a pas réussi à compenser par la gestion active de la demande et que l'on a demandé au producteur de produire moins, il y a évidemment une compensation financière qui doit être attribuée, peut-être pas tout de suite, peut-être après un certain temps, qui permet au gestionnaire de réseau de renforcer son réseau le cas échéant.

En tout cas, on ne parviendra jamais à convaincre un producteur d'investir si on peut arrêter sa production à tout moment sans compensation financière. Il doit savoir qu'au bout de quelques années, si on le coupe encore parce que le réseau n'a pas été renforcé, pour quelque raison que ce soit - mais le plus souvent parce que ce n'est peut-être pas rentable de le faire - c'est plus rentable pour le gestionnaire de réseau de couper ou de limiter la production quelques heures par an plutôt que d'aller faire de lourds investissements.

Il y a une optimisation économique qui peut être faite dans ce cadre-là.

On voit effectivement qu'il y a un arbitrage à faire entre trois éléments.

Vous ne savez pas le lire, je sais bien, mais c'est le schéma qui donne le cadre général de toute la philosophie. Soit on travaille sur le plan d'adaptation, on renforce le réseau, c'est la solution la plus propre évidemment et souvent la plus coûteuse, soit on fait la gestion active de la demande, c'est le deuxième cercle, ou on limite la production, mais c'est en temps réel, c'est au moment où on voit qu'on va passer le 25e sur le poste dont je vous ai parlé. Là, on limite la production. Là, on compense financièrement.

Le gestionnaire de réseau développe des outils pour pouvoir optimiser et choisir ce qui est le plus rentable pour lui, donc globalement obtenir le moindre coût pour la société.

Vous savez que l'objectif du gouvernement est d'atteindre 20 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2020. Cela veut dire, ce n'est pas exactement cela, mais les calculs réalisés veulent dire qu'il faut 8

térawattheures, 8 000 gigawattheures d'électricité à partir du renouvelable, ce sont les schémas que M. Damien Wathelet vous a aussi montrés.

La préoccupation de la CWAPE n'est pas de privilégier une filière ou une autre, mais de fixer cet objectif au moindre coût. C'est le plus important.

On sait que cela coûte de l'argent. On sait que cela coûte cher. Mais si l'objectif est celui-là, il faut le faire au moindre coût, aussi bien en termes de soutien via les certificats verts qu'en termes de coûts de renforcement de réseau.

Pour que cela puisse bien se faire, nous devons permettre une certaine concurrence entre les filières, que les filières les moins chères puissent se développer car ce sont elles qui ont le moins besoin de certificats verts qui vont émerger. Ensuite, au sein même d'une filière, par exemple au niveau éolien, mettre le moins de contraintes possible. Si on met énormément de contraintes pour limiter trop strictement l'endroit où on peut placer, cela coûtera plus cher. Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut pas de contraintes. Il en faut. Ce n'est pas notre compétence de dire où on peut ou non installer des éoliennes.

Si on peut placer des éoliennes qui sont issues d'une technologie relativement bien compétitive par rapport aux autres filières, il ne faut pas non plus trop limiter les endroits où on peut les installer, car on se dit qu'il faudrait limiter strictement, mais il existe des risques de spéculations immobilières. Il y a d'autres risques : plus on limite la concurrence, moins on permet à des opérateurs de se faire concurrence entre eux et de proposer le projet le plus intéressant.

Comme M. Damien Wathelet vous l'a signalé tout à l'heure, l'éolien n'est certainement pas la seule filière. D'ailleurs, si elle était la seule filière, cela poserait des problèmes de balance, de synchronisation, et cætera. Il faut qu'elle continue à prendre la part qu'elle prend aujourd'hui pour éviter des problèmes de gestion de réseau. La complémentarité entre filières est fondamentale pour que chacune puisse donner le maximum en termes de fréquence, de prévisibilité.

L'éolien n'est pas négligeable ! Pour le moment, les prévisions 2020, ce sont 40 % de l'électricité produite à partir de renouvelable, vu que c'est 3,2 térawattheures qui sont prévus à l'horizon 2020 contre 8 térawattheures qui est l'objectif politique.

Pour la CWAPE, ces chiffres sont purement indicatifs. C'est sur base de simulation et de travaux que nous sommes arrivés à ces chiffres. Il peut y avoir plus dans une filière s'il y a moins dans une autre. C'est ce que j'appelle la compétitivité-concurrence entre filières pour mettre en place ce qui est le moins cher.

Voilà l'angle d'attaque de la CWAPE par rapport à cette technologie.

Échange de vues

M. le Président. - Merci beaucoup pour ces exposés qui sont effectivement davantage des constats, le but n'étant pas de prendre attitude pour compte de ...

Je ne sais pas s'il y a l'une ou l'autre question technique, sachant évidemment, comme je l'ai dit, que notre agenda est relativement serré.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, j'ai deux questions par rapport à la CWAPE.

Je remercie MM. Wathelet et Ghigny pour leur exposé.

En termes de rentabilité économique et - j'ai envie de dire - budgétaire pour le contribuable, on sait qu'aujourd'hui le développement durable, en ce compris évidemment l'éolien, coûte de l'argent et de l'argent public.

Dans les études qui ont été faites par la CWAPE, on peut, en fonction de cette concurrence avec le prix du fossile, finalement, se dire quand éventuellement, si un jour, si jamais, l'investissement public ou le soutien public à la production d'énergie durable et d'éolien en particulier pourrait se voir radicalement baissé ou totalement supprimé ? Cet espoir est-il fondé ou quelle que soit l'évolution du prix du pétrole, pour ne pas le citer, il faudra toujours soutenir le durable et en particulier l'éolien ?

Sur le réseau, je suis fort intéressé par ce que vous avez dit. On a, en fonction de la géographie locale - je suppose - des réseaux qui sont à certains endroits plus performants que d'autres parce que les besoins sont exprimés à certains endroits plus qu'à d'autres. On peut imaginer que les réseaux sont moins puissants dans les campagnes que dans les centres industriels. Est-il imaginable, même si ce ne sont pas les endroits les plus venteux, l'élément de base étant le vent, uniquement pour répondre à ces capacités de réseau, d'avoir des placements qui se font essentiellement là où les réseaux permettent l'acceptation de cette charge en énergie ? Je me pose parfois la question « Pourquoi ne voit-on pas plus d'éoliennes dans des zones d'activité économique ? ». J'ai l'impression qu'on le voit plus en Flandre qu'en Wallonie. Y a-t-il une réflexion sur le sujet ? Cela peut-il être en termes à la fois de puissance et de rentabilité et donc forcément de coûts une solution ?

Dans le même cadre, vous avez expliqué - cela tombe sous le sens, mais c'est bien de le redire - que tout renforcement du réseau coûte cher.

Dans ce point de rentabilité, dans votre exemple de deux sites qui viennent à la place d'un seul site, on voit bien que 180 heures, on est dans ces limites qu'il faudra gérer, mais peut-être qu'en renforçant le réseau, ce sont trois sites qu'il faudrait mettre. Y a-t-il des indices qui sont analysés avant qu'on ne donne les autorisations ? Par exemple sur le coût du réseau et sur l'éventualité de prévoir ce renforcement en augmentant la puissance éolienne ? Est-ce un des paramètres qui entre dans l'étude, dans les autorisations qui sont données au sein de la Wallonie ou est-ce purement pour l'instant une réflexion intellectuelle ?

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, j'ai aussi une question qui rejoint la deuxième question de M. Crucke, car je trouve qu'il est important et j'imagine qu'une planification de développement doit pouvoir ne pas simplifier le travail, mais conduire à une optimisation des coûts s'il faut réaliser des extensions, des renforcements de lignes. J'imagine que cela doit pouvoir contribuer.

Je suis interpellé par la diapositive que vous avez présentée sur le prix minimum garanti régional. Vous indiquez que sur les 36 sites qui ont été analysés, par rapport au prix garanti régional, 16 ont besoin de prix garanti minimum pendant 15 ans pour être rentables suivant les critères qui sont fixés et que les autres n'en ont pas besoin. Ce sont en fait les autres sites qui ont besoin de moins de 15 ans qui sont les premiers sites qui ont été installés, car le prix de vente qu'ils ont obtenu pour leur électricité était plus élevé.

Pouvez-vous dire ou détenez-vous des informations pour nous expliquer comment évolue le prix de revient de l'électricité éolienne ? Le prix de production a-t-il évolué à la baisse, est-il stable, ou évolue-t-il à la hausse ?

Je pense que c'est un élément important car on est là dans un équilibre entre prix de vente de l'électricité, rentabilité et aides régionales accordées. Je souhaiterais savoir si vous aviez des éléments par rapport à cette évolution du prix de revient de l'électricité par les champs éoliens. Je pense qu'il est important aussi de voir comment cela évolue pour voir comment évoluera le mécanisme de soutien à terme et pouvoir connaître à quel moment on peut espérer une diminution significative ou progressive du montant d'aide qu'il faudra apporter pour que la filière soit toujours rentable.

J'ai la même question que M. Crucke sur le renforcement de réseau dans certains endroits. Je pense que, dans les zones d'activité économique, on peut se demander pourquoi, parfois, on ne voit pas d'éolienne à côté d'entreprises consommatrices.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Pour être complémentaire vis-à-

vis de mes deux collègues, je vais poser quelques questions en essayant de les résumer.

La CWAPE s'est-elle penchée récemment sur la question du mix énergétique qu'il va falloir développer ? Le fait que l'on développe autant une énergie à caractère intermittent provoque une série d'impacts sur les besoins en investissement du réseau, par exemple sur le coût qui sera relayé sur la facture du citoyen. Alors que suivant le scénario du mix énergétique que l'on adoptera, le caractère intermittent, globalement parlant, va pouvoir être géré autrement avec également une série d'impacts en ce qui concerne les besoins en investissement.

Lorsque l'on discute avec les différents acteurs, on est confronté à des scénarios différents. On aura un scénario différent de celui du gouvernement. Le PMDE a été rédigé en 2003 et actualisé en 2009. Il est grand temps, à mon avis, de travailler et d'actualiser le document, notamment pour répondre à cette question-là. À titre d'exemple, dans la littérature politique, je vois que parmi les 8 terawattheures prévus dans la Déclaration de politique régionale, il y en a 4,5 à mettre à disposition sur base de l'éolien. Dans votre *slide*, je vois que d'ici 2020, on arriverait à 3,2 terawattheures, ce qui fait déjà une différence avec toute une série d'impacts, à la fois sur le nombre de sites qu'il faut trouver, à la fois sur les technologies, parce que les machines évoluent également en ce qui concerne leur capacité de produire, et cætera.

Je souhaiterais également vous entendre pour savoir s'il y a quelque part un coordinateur, un pilote dans cet avion. Part-on dans tous les sens ?

Ceci est également important du point de vue des retombées socio-économiques en Région wallonne qui peuvent être très différentes suivant les filières que l'on développe.

Ma deuxième question a justement trait à la technologie de l'éolienne. Nous avons une technologie qui est en forte évolution, que ce soit en ce qui concerne la capacité de production, que ce soit en ce qui concerne les nuisances auxquelles les riverains peuvent ou doivent s'attendre, ou que ce soit en ce qui concerne le coût d'investissement et la rentabilité de l'investissement, mais aussi en ce qui concerne le nombre de sites que l'on va devoir trouver, sachant que cela ne va pas être chose aisée d'implanter des sites un peu partout en Région wallonne, vu le nombre de personnes qui s'expriment d'une façon critique à l'égard de cette technologie.

Ma troisième question, et non la moindre, porte sur la combinaison de différents thèmes : le prix garanti à 65 euros qu'Elia va devoir payer in fine, la notion de réseau intelligent, entre autre pour gérer le caractère intermittent de l'offre, provoquant à un certain moment une surcharge plus importante que si l'on avait un autre mix énergétique. Soit une gestion intelligente de l'offre,

combinée avec l'idée du raccordement flexible, mais avec compensations payables par les GRD, si j'ai bien compris la littérature, et notamment le rapport du REDI. Une compensation qui peut être différente suivant que j'investis dans un site où le problème est déjà fréquent, moins fréquent ou absent. Cette compensation financière, avec la notion de raccordement flexible, trouve son corollaire dans une autre notion : la garantie d'accès ou la priorité d'accès. Si le gouvernement adopte une politique garantissant l'accès à tout producteur d'énergie, cela risque évidemment de poser, à terme, une série de difficultés en ce qui concerne la flexibilité du raccordement, avec les compensations qui s'ensuivent, avec les difficultés et impacts budgétaires sur le transporteur qui va devoir – on l'a entendu il y a quelques jours – relayer le surcoût auquel il est confronté sur la facture du citoyen via le timbre-poste qu'il demandera. Cela provoquera, au bout de la chaîne, une augmentation inévitable du coût de l'énergie.

La CWAPE s'est-elle penchée sur cette question très précise, dans l'optique d'identifier quelle sera l'évolution de la facture électrique pour le citoyen, avec l'ensemble des composantes que je viens de décrire ?

M. le Président. - La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). - Je crois qu'il est intéressant que la CWAPE puisse nous faire part de toutes les réponses qu'elle pourra apporter par rapport à une série de questions des parlementaires. Pour ma part, même si nous parlons d'éolien en l'espèce aujourd'hui au niveau des auditions, on ne peut pas isoler l'éolien *on shore* par rapport à une autre forme d'éolien, l'*off shore*, qui ne relève certes pas de la compétence de la CWAPE, puisque les concessions d'éoliennes *off shore* dépendent du Fédéral.

Il serait quand même intéressant qu'un spécialiste comme le patron de la CWAPE et son équipe puisse nous dire ce qu'il pense de la comparaison entre l'éolien *off shore* et *on shore*. Le précédent Gouvernement fédéral a développé toute une série de concessions en Mer du Nord, à l'abri de toute vue des cités balnéaires du nord du pays et de la *vlaamse kust*. Les concessionnaires se disputent sept concessions qui représentent globalement un volume énergétique considérable. On constate que les sociétés essentiellement flamandes ou internationales se sont partagé la part du gâteau et qu'à l'exception – un peu – du groupe TECTEO dans le cadre de la production d'électricité, le secteur wallon est absent. Colruyt a investi massivement dans l'éolien *off shore*, pour le citer, Aspiravi aussi, de même que d'autres groupes, des groupes néerlandophones essentiellement.

Finalement, l'éolien *off shore* est très intéressant par rapport à *on shore*, car les puissances – c'est ce que je dis dans *L'Echo* – sont autrement plus importantes en volume de production. D'autre part, la puissance du vent est bien plus importante en mer qu'elle ne peut l'être en

Wallonie. N'y aurait-il pas eu un intérêt pour la Wallonie, pour ses producteurs, d'investir plus massivement qu'on ne l'a fait dans les éoliennes *off shore* ? C'est une question que je me pose, de façon à réduire à le coût de la production, car on sait très bien que la dissémination sur le sol wallon, le coût de raccordement par rapport au poste de transformation d'Elia, quand il faut parcourir 10 km, ont un coût considérable. Si on peut, en Mer du Nord, bien analyser ce qu'il en est de façon scientifique, n'est-ce pas une erreur pour la Wallonie, son gouvernement, de ne pas avoir incité toute une série de partenaires wallons, d'industriels wallons, à se lancer massivement dans l'éolien *off shore* ?

Ensuite, avez-vous pu établir, au niveau des investisseurs dans l'éolien *on shore*, l'origine de ces investissements ? Quelle est finalement la quote-part des investisseurs wallons-wallons par rapport à d'autres ? Je pense à Aspiravi, très actif, qui est une intercommunale flamande très présente en Flandre occidentale et orientale. Aspiravi a des programmes ambitieux.

Le capital vient de partout, il n'est nulle part. On vit dans un monde de libre entreprise, mais quelle est la quote-part des capitaux wallons dans l'éolien installé ou en projet dans le cadre de l'éolien *on shore* ?

D'autre part, il faudrait évoquer une autre forme d'énergie, c'est celle produite par les panneaux photovoltaïques. Je crois beaucoup à l'énergie solaire, c'est une énergie d'avenir. Il faut évidemment, en termes de filière verte, ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, bien entendu, mais je suis quand même un peu stupéfait de la différence de pragmatisme entre la politique flamande et la politique wallonne : au nord du pays, on a privilégié, dans les parcs industriels, la production d'énergie photovoltaïque au travers des toitures d'entreprises et là, il y a une possibilité énorme de produire de l'électricité photovoltaïque. Chez nous, on peut ériger 20m² sur des toitures. Est-il concevable - on parle d'éoliennes à participation citoyenne - qu'il puisse y avoir demain des champs photovoltaïques à participation citoyenne où les citoyens prennent 20 m² qu'ils placeraient dans un champ photovoltaïque plutôt que sur leur toiture ? Y a-t-il des oppositions à ce type de pratique ? Je suis passé à Trèves en Allemagne, j'ai examiné un peu comment la région de la Ville de Trèves avait organisé ses filières vertes et notamment de production électrique à partir du photovoltaïque, c'est assez impressionnant de voir des coteaux ensoleillés, mais qui ne sont pas, je dirais, utiles pour l'agriculture, pour le vignoble, être exploités très intelligemment à côté de postes de transformation. Cette voie, puisque vous êtes quand même le grand spécialiste, pourrait-elle être tentée, c'est-à-dire à côté d'un poste de transformation d'Elia de réaliser des champs photovoltaïques pouvant avoir une puissance équivalente à trois ou quatre éoliennes de 2,5 MW ?

M. le Président. - Que de questions ! La parole est à M. Ghigny.

M. Ghigny, Président de la Direction de Promotion des énergies renouvelables de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie (CWAPE). - Je vais essayer d'être concis, mais ce sont des questions terriblement intéressantes et pertinentes. Je risque, si je suis trop concis, de frustrer certains des honorables membres ici présents. Je vais essayer de répondre le plus synthétiquement possible et dans l'ordre.

J'ai identifié neuf questions que je regroupe parfois entre différents intervenants. Combien de temps ce soutien va-t-il devoir être apporté pour favoriser la production à partir du renouvelable ? On examine le futur, les tendances, on ne pourrait pas, bien sûr, vous répondre de manière précise à quel moment ce cas se terminera, mais l'objectif est qu'un jour, pas trop lointain, le mécanisme des certificats verts ait fait son temps, la valeur dans les certificats verts baissera, le nombre de certificats verts octroyés baissera - l'un ou l'autre, en tout cas - et finalement les technologies seront performantes ou rentables par elles-mêmes.

Il y a deux éléments qui jouent : la baisse du coût de la filière, on le voit surtout pour le photovoltaïque, aujourd'hui, on parle surtout éolien. Toutes ces technologies deviennent plus mûres, deviennent plus répétitives, ce qui entraîne une baisse du coût. Pour l'éolien, et pour répondre à une question qui vient plus loin, ce phénomène n'a pas pu se concrétiser tout de suite, car il y a eu une période où la demande en mâts, en turbines d'éoliennes était tellement élevée par rapport au marché, même mondial, qu'il y a eu un rapport offre-demande qui était déséquilibré, ce qui a fait monter les prix. Normalement, les prix devraient baisser dès que la technologie sera un peu plus mature. Il a été démontré que quand on ne pouvait pas livrer dans un délai raisonnable, l'offre et la demande ont fait que ces prix montaient.

Pour le moment, le prix est à la baisse et presque toutes les filières qui ont du succès se développent, c'est de moins en moins innovant, donc c'est de moins en moins cher. C'était un élément.

L'autre élément, c'est savoir comment va évoluer le prix de l'électricité conventionnelle à partir de fossiles, à partir de gaz, à partir du nucléaire, et cætera ?

Je ne sais pas répondre, de nombreuses études sont faites. Nous les considérons, nous les examinons, mais nous n'avons pas de réponse propre. La seule chose que je peux vous dire, c'est un peu paradoxal, c'est qu'une étude européenne montre que l'évolution des prix des énergies fossiles va évoluer suivant l'intégration rapide ou non du renouvelable. Si le renouvelable arrive rapidement et de manière importante, les prix des énergies fossiles vont baisser ou ne vont pas rester stable, car justement, on montre une alternative. Les

gens propriétaires des puits et des réserves non renouvelables ne vont pas vouloir valoriser leurs stocks à un prix trop élevé en sachant qu'ils risquent de le perdre dans le futur. C'est paradoxal parce que plus l'intégration des énergies renouvelables progresse, moins cela augmente. Cela permet une augmentation des énergies fossiles. Cela demande un mécanisme de soutien pour les renouvelables. C'est paradoxal. On peut aussi se dire : « Que coûterait le fait de ne pas investir dans le renouvelable ? ». Ce n'est pas via la Région wallonne évidemment, on parle ici au moins du niveau européen, mais ne pas développer le renouvelable ferait que les produits fossiles augmenteraient beaucoup plus vite qu'aujourd'hui.

La réponse n'est pas simple, mais l'idée est de sortir de ce mécanisme.

Au niveau du coût de réseau, je suppose qu'Elia vous parlera de cela en long et en large, en fin de journée, et pourra vous dire : « Vous savez, on a des endroits, on a des postes assez puissants ». Il suffit d'y installer les éoliennes et cela ne demande pas des coûts de renforcement de réseau. Ils ont raison, ce sont des endroits privilégiés pour le raccordement.

Le problème est qu'il n'y a pas toujours des projets à des endroits venteux ou simplement que le poste est important à lire pour le consommateur et qu'on n'aime pas installer l'éolienne trop près du consommateur et des habitations. Souvent, l'endroit le plus opportun pour mettre des éoliennes, c'est l'endroit où il n'y a personne et là où il n'y a personne, il y a rarement un réseau très costaud.

Il y a une contradiction. Nous pensons que la démarche que l'on a menée dans le cadre de REDI permet au marché de trouver l'optimisation. Pourquoi ? Parce que nous savons que si le réseau doit être renforcé, l'investisseur doit accepter un temps pendant lequel la flexibilité qui sera imposée ne sera pas rémunérée par une durée qui peut aller jusqu'à cinq ans. Si le réseau doit être renforcé et qu'il faut des années pour le faire, pendant cette période-là, l'investisseur saura qu'il peut peut-être fonctionner à perte car il doit avoir un projet particulièrement rentable pour accepter que pendant les premières années il ne sera pas compensé financièrement. Cet investisseur a tout intérêt, si c'est possible, de se raccorder là où il y a des postes de transformation Elia suffisamment costauds pour avoir l'assurance que dès la première année, il pourra injecter l'ensemble de son parc et que s'il ne fait pas injecter l'ensemble, il sera compensé financièrement.

Le mécanisme de compensation permet cette optimisation et d'inciter l'investisseur à aller là où c'est le plus intéressant pour lui, car on a essayé de mettre ensemble l'intérêt de l'investisseur et l'intérêt de non renforcement de réseau. Si ce n'est pas clair ce que je dis, vous m'interpellez.

Il y a quelque chose qui existe. On fait beaucoup confiance au marché, ce sont des acteurs qui sont soumis à concurrence. Il faut que ces acteurs voient les enjeux. Quelqu'un qui aura un excellent projet, par exemple une entreprise propriétaire du terrain voisin, qui veut créer un parc éolien, mais où il faudra un peu renforcer le raccordement, elle n'aura aucun intérêt d'aller mettre son parc éolien ailleurs. Mais au moins qu'elle puisse le faire en sachant qu'elle devra attendre quelques années avant d'être compensée et puis, elle ne pourra peut-être même pas être compensée du tout, parce que si elle parvient - et on parle de la gestion avec les Allemands - à coordonner ou à synchroniser sa consommation et sa production, elle va réussir à éviter les problèmes de réseaux.

Par rapport aux zonings, pourquoi n'y installe-t-on pas plus d'éoliennes alors qu'il y a des consommations et souvent des puissances plus importantes ? On est bien d'accord sur le principe, s'il y a des transformateurs suffisamment puissants à cet endroit-là autant mettre des éoliennes, la réalité est que le plus souvent il n'y a pas d'autorisation, il n'y a pas de volonté d'installer des éoliennes dans le zoning qui a d'autres enjeux, d'autres affectation, on ne veut pas sacrifier une partie du zoning pour des éoliennes. C'est la réalité que l'on constate. Rien ne l'interdit formellement, mais en termes d'autorisations, l'idée serait d'aller se mettre dans les zones agricoles à proximité des zonings. Là c'est un problème d'autorisation et de difficultés autres. Sur le zoning même, on ne peut pas non plus mettre une éolienne juste à côté d'une entreprise, il y a certains risques qui peuvent exister, cela ne se fait pas à une très grande proximité et s'il y a des problèmes qui sortent de là, ils sont les bienvenus et tant mieux, ils ont la possibilité de pouvoir se raccorder sans avoir de compensations financières dites différées.

J'en profite pour répondre directement à la dernière question de la liste. Au niveau de l'*off shore*, la Wallonie n'aurait-elle pas dû plutôt favoriser des projets en Mer du Nord ? Il est évident qu'il y a à cet endroit une plus grande durée d'utilisation des éoliennes, plus de vent, la durée d'utilisation est supérieure, on parle d'un peu plus de 2 000 heures en *on shore*, on arrive à plus de 3 000 heures en *on shore*, c'est intéressant. On met des éoliennes un peu puissante, mais le problème de réseau prend toute son importance car en mer il n'y a pas de consommation. On ne se rend pas encore bien compte, mais nous l'avons identifié dans une étude qui a été réalisée à l'horizon 2020, quel va être le coût pour le consommateur final. Le plus gros coût est celui de renforcement de réseau qui est résultant du développement des éoliennes en Mer du Nord. C'est un coût très important et qui n'apparaît pas de manière très transparente car c'est un coût pour Elia qui le répercute sur l'ensemble de la clientèle en Belgique, y compris les Wallons.

Actuellement, un mégawatt heure produit en Mer du Nord coûte beaucoup plus cher qu'un mégawatt heure

produit *on shore*, donc à proximité. C'est la logique de plutôt créer des productions là où il y a déjà un réseau et là où il y a des consommateurs.

Tant qu'on avait un seul parc *off shore* qui pouvait alimenter la côte, ce n'était pas un problème, il y avait juste le câble, mais à partir du moment où on a dû renforcer tout le réseau Elia jusqu'à Bruxelles pour permettre d'absorber dans toutes les circonstances cette production, aujourd'hui, c'est beaucoup plus cher. Maintenant, ce n'est pas pour cela que ce n'est pas rentable pour l'investisseur parce que les certificats verts en *off shore* sont bien mieux rémunérés que sur terre, mais aujourd'hui, pour la société, c'est plus coûteux. Ceci dit, il fallait le faire, je ne suis pas en train de critiquer ces projets-là parce que l'avenir, ce sera peut-être l'*off shore* et puis, il y a effectivement moins de nuisances, apparemment, à les mettre là. Donc, l'un n'empêche pas l'autre mais ne croyez pas qu'en développant plus l'*off shore*, cela va diminuer le coût pour le consommateur final, c'est juste le contraire.

Concernant le prix minimum garanti, quelle est l'évolution du prix de revient ? J'en ai dit quelque chose en signalant qu'il y a un moment où le prix a augmenté, maintenant il diminue, je vais peut-être dire - après si M. Wathélet veut compléter quelque chose à ce niveau-là - nous on constate que, pour le moment, effectivement, l'étude économique qu'on a menée sur les projets d'éoliens qu'on reçoit aujourd'hui, nous oblige malheureusement à garantir encore un taux d'un certificat vert par mégawatt heure pendant les 15 ans. Donc, si la rentabilité de ces projets était meilleure, si les prix des éoliennes avaient baissé, on pourrait dire : on n'accorde plus de certificats verts les cinq dernières années, comme cela avait été envisagé à un moment donné, ou bien on donne seulement 0,8 certificat vert pendant toute la période. Croyez bien que c'est le but qu'on poursuit, mais aujourd'hui, les chiffres et le prix de rachat de l'électricité ne permettent pas de devoir donner un soutien moindre que cela.

Cela me permet d'arriver facilement à la question suivante concernant le mix énergétique. C'est sûr qu'il y a des mix énergétiques qui sont plus favorables que d'autres. Il y a des centrales qui n'ont aucune flexibilité, qui produisent en permanence et qui ne sont pas du tout favorables, dans un mix, elles ne doivent faire qu'une partie de la base, c'est certainement vrai pour les centrales nucléaires, c'est vrai aussi pour la cogénération de base où là, effectivement, on produit sur base des besoins de chaleur, donc on produit quelle que soit la demande d'électricité, ce sont donc des situations de base qui ne sont pas de bons compléments pour une flexibilité.

Par contre, l'éolien, évidemment, cela dépend du vent, le solaire, cela dépend du soleil, la biomasse, c'est beaucoup plus stable comme production, on peut mieux gérer cela, on peut le stocker un peu. Donc, tout ce mix-là a une importance, mais de nouveau, j'ai envie de dire:

laissons jouer le marché à ce niveau-là parce que le prix de l'électricité qui est racheté auprès de ces différents producteurs est directement dépendant, mais est principalement dépendant des coûts de *balancing* et de la prévisibilité des productions.

Donc, aujourd'hui, une installation de biomasse vend son électricité beaucoup plus cher qu'un producteur éolien, parce que l'un est beaucoup plus prévisible que l'autre et peut être planifié. Ces différences de coût en elles-mêmes, déjà, créent un équilibre.

Si on devait avoir plus d'éolien qui se développe que la proportion de 40 % dont je vous ai parlé maintenant, il est évident que le prix de l'électricité éolienne baisserait encore davantage parce qu'on sait que cela va poser des problèmes de *balancing*.

Tant qu'on a un mix relativement équilibré et les 40 %, c'est jouable. Dans d'autres régions d'Europe, on a ces pourcentages-là et souvent aussi, on pourrait aller au-dessus évidemment, mais jusqu'à ce pourcentage-là, les prix des *balancings* ne sont pas trop élevés. À certains moments de l'année - c'est déjà arrivé - à des moments très rares et très critiques, on a déjà eu des prix négatifs d'électricité pour des productions éoliennes. Donc, quelque part, une éolienne pourrait être amenée à ne plus produire parce qu'elle doit payer pour injecter sur le réseau. Cela peut arriver, mais c'est vraiment très marginal pour le moment.

Cet élément-là permet de favoriser la filière qui, quelque part, peut vendre l'électricité au meilleur prix.

Je plaide parfois pour que nous ne soyons pas trop dirigistes. Le gouvernement donne des objectifs généraux, c'est évidemment indispensable, c'est son rôle, mais plus on va devoir décider - ça c'est du photovoltaïque, ça c'est de l'éolien, ça c'est de la biomasse - plus on va être rigide dans ce découpage, moins on laissera de place à ce que le mix soit le mix optimal, en tenant compte des coûts et du prix de l'électricité qui tient compte effectivement de ce prix du *balancing*.

Au niveau du nombre d'éoliennes, de l'évolution technologique, y aura-t-il des difficultés ou non, d'atteindre les objectifs qui ont été définis au départ des chiffres du gouvernement dans le cadre de REDI ? Les 240 mâts qui doivent arriver d'ici 2020, en plus de ceux qui existent déjà, cela va faire quoi ? Quarante sites ? Ce n'est pas notre rôle de savoir si c'est beaucoup ou peu, si c'est possible ou pas. Cela dépend évidemment de plein d'éléments. C'est de 40 sites qu'on parle, on ne parle pas non plus que tout va être inondé partout, c'est de l'ordre de 40 sites, cela dépend du nombre de mâts qu'on met par site, mais c'est 240 mâts qu'il faudra en plus pour atteindre les objectifs, cela peut être un peu plus ou un peu moins suivant ce que les autres filières prendront.

Pour ce qui est de l'origine des investisseurs, je ne

peux pas répondre précisément à cette question-là de manière immédiate mais vous avez, dans le petit fascicule qui vous a été remis, une annexe qui reprend l'adresse, les noms de tous les producteurs et là-dedans, à la page 49, c'est écrit un peu petit, si vous voulez l'avoir, sur notre site, vous pouvez l'avoir en grand, mais comme on diffuse assez largement, on a voulu faire des économies, vous nous comprendrez. Page 49, vous voyez très bien qu'il y a beaucoup de grosses installations qui sont par des partenaires belges qui, quelque part, ont aussi acheté des parts des équipements à l'étranger, donc bien sûr, toutes les turbines n'ont pas été produites chez nous. On sait très bien qu'il n'y en a pas qui sont produites de cette taille-là chez nous, c'est surtout d'Allemagne que cela vient, mais une part du financement vient de chez nous. Concrètement, quelle est la part, quel est l'emploi ? Il y a des études qui ont été faites - je me tourne vers votre Gouvernement wallon - qui, quelque part, ont mené ces actions. Ce n'est pas la responsabilité de la CWAPE, donc je ne suis pas le mieux placé pour vous répondre, même si on a des éléments dans notre dossier qui permettraient de faire certains examens à ce niveau-là.

Vous m'avez posé une question sur le photovoltaïque, je ne sais pas si je vais y répondre ici ou pas parce que ce n'est pas vraiment le sujet, mais en un mot, la différence entre la Flandre et la Wallonie, c'est vrai qu'en Wallonie, l'aide pour des installations photovoltaïques de plus grosse puissance était moins importante qu'en Flandre. C'est certainement cela qui explique qu'il y a plus de panneaux sur les toitures des industries en Flandre. Il ne me revient pas de dire si c'est une bonne ou une mauvaise politique d'avoir fait comme cela.

Il faut savoir qu'en Flandre, les grandes installations photovoltaïques étaient soutenues avec une mécanique de soutien bien plus généreuse que pour l'éolien. Évidemment, quand on met des grandes installations dans des entreprises, cela coûte beaucoup plus cher quand on le fait par mégawattheure produit quand on le fait par le photovoltaïque que par de l'éolien. Maintenant, c'est un choix d'opportunité. J'ai cru comprendre que le Gouvernement wallon avait choisi de subventionner davantage le photovoltaïque, donc d'accepter de payer plus cher au final pour une technologie qui pouvait être apprivoisée par le consommateur résidentiel, ne fût-ce que pour l'intégrer dans la dynamique de la production verte au niveau citoyen.

Si c'est pour faire de grands panneaux avec participation citoyenne, c'est évidemment tout à fait possible, mais alors, on peut le faire aussi pour d'autres technologies, notamment l'éolien. Et cela se fait bien sûr à ce niveau-là en sachant qu'entre l'éolien et le photovoltaïque, le coût par mégawattheure produit est très différent.

Toutes les filières ont leurs avantages et leurs

inconvenients, mais quand on parle d'une puissance installée en photovoltaïque, cette puissance crête est délivrée pendant l'équivalent de 850 heures par an. Quand on parle de l'éolien, la puissance installée est délivrée pendant 2 200 heures par an, voire un peu davantage. Elle tourne bien plus longtemps que cela, mais simplement, l'énergie globale qu'elle va produire sur une année, c'est la puissance maximum multipliée par 2 200 alors que pour le photovoltaïque, c'est 850.

Non seulement, les investissements sont différents mais aussi une production qui est beaucoup moins large.

Je ne sais pas s'il y a des choses essentielles que j'ai zappées, mais je comprends qu'il peut y avoir des frustrations. À vous de me dire si je dois faire des compléments ou pas.

M. le Président. - Je pense qu'on peut vous remercier et il était assez logique qu'on dépasse un petit peu le temps parce que la CWAPE, c'est quand même un peu notre organe wallon et que les questions de base avant d'entendre tous les intervenants suivants étaient bienvenues pour structurer les débats et les auditions qui vont suivre.

Permettez-moi, en notre nom à tous, de vous remercier chaleureusement pour ces éclairages. Je crois que cela nous permettra de démarrer un peu tous azimuts avec différents aspects alors plus précis de la politique éolienne à développer ou à ne pas développer, on ne prend pas attitude à ce stade, bien sûr, au niveau wallon.

Merci encore. Vous pouvez rester, mais vous pouvez partir, comme je l'ai dit tout à l'heure, mais je sais que votre emploi du temps est très chargé.

M. Ghigny, Président de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie (CWAPE). - Je suis désolé. Je sais que ce n'est pas très correct par rapport aux autres intervenants, mais on a des réunions et des contraintes qui font qu'on ne pourra rester.

M. le Président. - Pas de problème. Vous nous l'aviez signalé et c'est déjà très bien comme cela. Nous avons vos documents et au besoin, nous vous réinviterons.

Audition de Mme Duquesne, Conseillère à la Cellule Energie de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)

M. le Président. - La parole est à Mme Duquesne, Conseillère à la Cellule Energie de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW).

Mme Duquesne, Conseillère à la Cellule Energie de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW). - Monsieur le Président, Monsieur le représentant du

ministre, Mesdames et Messieurs les députés, l'UVCW remercie la Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique de l'avoir invitée à faire part du point de vue des municipalistes dans le cadre de la séance d'auditions qu'elle organise sur le thème de l'énergie éolienne.

Comme vous le comprenez sans doute, mon exposé va certainement être beaucoup moins technique que le précédent et va plutôt résumer la position et l'avis des communes par rapport à cette technologie éolienne.

Dans un premier temps, permettez-moi d'abord de situer le débat à un niveau plus large avant de recentrer largement le propos sur la position des communes en matière d'énergie éolienne.

En matière énergétique, les pouvoirs locaux sont face à trois défis majeurs :

- le premier est la réduction de la dépendance énergétique ;
- le deuxième est le maintien sous contrôle de leur budget de fonctionnement. Ce deuxième défi est partiellement lié au premier ;
- le troisième est la lutte contre les changements climatiques.

Face à ces défis, l'UVCW soutient une politique axée sur la réduction des consommations, d'une part, et le développement des énergies renouvelables, d'autre part.

La maîtrise des consommations est essentielle car elle permet de garder son budget sous contrôle et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. En outre, il sera d'autant plus facile de couvrir 20 % des besoins wallons en 2020 par des énergies renouvelables comme s'y est engagé le gouvernement dans la DPR et par une décision du 10 février 2011, si la demande d'énergie diminue ou pour le moins si elle se stabilise.

L'Union européenne vient d'ailleurs d'adopter, en septembre 2012, la directive sur l'efficacité énergétique. Le communiqué de presse du Parlement européen précise : « Cette législation essentielle est non seulement cruciale pour atteindre les objectifs de sécurité énergétique et ce, liés au climat, mais elle favorisera réellement l'économie et elle créera des emplois. Elle réduira de manière décisive les coûts non négligeables et croissants de notre dépendance aux importations d'énergie, à savoir 488 milliards d'euros en 2011 ou 3,9 % du PIB, ce qui est particulièrement marqué dans les pays touchés par la crise ».

Si cette nouvelle législation fixe des objectifs contraignants pour la rénovation énergétique des bâtiments publics appartenant à l'administration centrale des états membres, elle véhicule en outre, dans le respect du principe de subsidiarité, un message fort envers tous les niveaux de décision.

Or, nous le savons, le potentiel d'économie d'énergie dans les bâtiments est énorme en Wallonie : le parc est ancien et en grande partie antérieur à la généralisation des techniques d'isolation.

De plus, les installations techniques de ces bâtiments sont souvent peu performantes sur le plan énergétique.

La Wallonie compte 103 000 logements de service public et le nombre de bâtiments communaux est estimé à environ 11 000.

Des moyens financiers très importants sont indispensables dans un avenir proche pour permettre aux pouvoirs locaux de faire face à l'ampleur des investissements nécessaires pour rendre leurs bâtiments énergétiquement performants.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique locale de maîtrise de l'énergie implique de pouvoir planifier dans le temps ces investissements. L'Union des Villes et Communes de Wallonie continue dès lors à demander un renforcement des aides et subsides - UREBA notamment - afin d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments existants, en concentrant les moyens sur l'isolation thermique des bâtiments et l'amélioration de leurs installations techniques - chauffage, ventilation, éclairage, et cætera.

Nous plaçons également pour la mise en place d'un droit de tirage pour les subsides énergétiques. Ce droit de tirage permettrait une planification à moyen terme des travaux visant à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments en leur assurant un financement pérenne. Concrètement, un droit de tirage permettrait d'accélérer et de coordonner de manière pertinente et cohérente ces travaux.

Les constructions neuves présentant de hautes performances énergétiques doivent également être favorisées : nous pensons notamment à la mise à disposition de cahiers des charges-types mais aussi à l'adaptation, en fonction de la performance énergétique atteinte, des normes de coût et des plafonds à respecter pour pouvoir bénéficier de subsides.

Parallèlement aux mesures de réduction des consommations, le recours aux énergies renouvelables doit également être encouragé. D'une part, elles garantissent une plus grande indépendance énergétique ; d'autre part, des systèmes de production d'énergie locaux peuvent s'avérer plus avantageux aux niveaux économique et environnemental dans certains bâtiments.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie plaide pour un développement équilibré des différentes sources renouvelables - biomasse, hydroélectricité, géothermie, potentiel solaire, gisement venteux, et cætera - et cela dans le respect du cadre de vie.

En outre, la valorisation des ressources d'un territoire peut être à l'origine d'une nouvelle dynamique économique par le développement de synergies, à l'échelon local, entre la commune, le secteur privé et/ou les citoyens. De telles initiatives doivent être encouragées.

J'en viens maintenant à l'énergie éolienne proprement dite.

Au début de la présente législature, le Gouvernement wallon a décidé d'actualiser le cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie datant de 2002. Le but est de mieux répondre aux enjeux actuels - une plus grande indépendance énergétique et la lutte contre les changements climatiques - tout en veillant à un développement éolien équilibré sur l'ensemble du territoire wallon.

Pour y parvenir, les éléments suivants ont été identifiés :

- d'une part, il est nécessaire de prendre en compte l'accroissement du nombre de projets et leur interaction : certaines zones particulièrement venteuses font l'objet de nombreuses convoitises et plusieurs communes sont confrontées à un afflux de demandes qui pourraient conduire à un phénomène d'encercllement ;
- d'autre part, la Wallonie se doit de respecter les engagements qu'elle a pris en matière de protection de l'environnement et du paysage - notamment par la ratification de la Convention de Florence. Or nous savons maintenant que lors de sa séance du 22 décembre 2011, le Gouvernement wallon a fixé à 4 500 gigawattheures la contribution de l'éolien *on shore* en territoire wallon. Cet objectif conduit à minimum tripler le nombre de mâts actuellement en place. Les risques de « saturation éolienne » du paysage pourraient dès lors se multiplier dans certaines zones.
- ensuite, il y a une demande croissante des citoyens et des pouvoirs locaux à être impliqués dans les projets.
- enfin, la technologie éolienne évolue et cela se traduit notamment par l'augmentation de la hauteur des mâts et de la puissance des machines.

Dans l'optique de trouver des solutions à ces constats, le gouvernement a organisé durant le premier semestre 2010, via un groupe de travail éolien, une vaste consultation des acteurs, à laquelle a participé l'Union des Villes et Communes de Wallonie. L'avis de l'union a été remis le 11 juin 2010 suite au conseil d'administration du 1er juin 2010.

Notre avis mettait en évidence trois éléments principaux pour permettre une meilleure appréhension

des projets éoliens par les pouvoirs locaux : le premier concernait une meilleure maîtrise et intégration des projets éoliens par une planification à l'échelle communale ; le deuxième était relatif à la participation des communes qui le souhaitent dans les projets éoliens ; le troisième soulignait la nécessité de laisser aux communes la possibilité de bénéficier des retombées économiques d'un développement éolien sur leur territoire, et cela, dans le respect de l'autonomie communale.

Par ailleurs, d'autres revendications portaient sur une plus grande clarté du cadre de référence, l'élargissement du périmètre de consultation pour les projets éoliens, la possibilité pour les communes de réaliser des études de localisations potentielles à l'échelle d'une ou plusieurs communes et la prise en compte de l'existence d'un tel schéma dans le cadre de la procédure d'autorisation, le respect par les promoteurs éoliens du domaine public communal, l'adaptation de la législation sur les régies communales autonomes.

Depuis lors, le mécanisme proposé pour atteindre l'objectif fixé de 4 500 gigawattheure éoliens a été présenté. Il repose sur une politique échelonnée dans le temps, s'articulant autour de trois outils.

Premier outil annoncé à court terme : un cadre de référence actualisé. Il déterminera les critères à respecter pour l'implantation des éoliennes d'une puissance supérieure à 100 kilowatt en Wallonie.

Deuxième outil annoncé à court terme : une cartographie positive des zones de développement éolien, associée à un productible minimum. Cet outil vise à identifier les sites optimisant la production d'énergie éolienne, et donc, à permettre à l'autorité publique une analyse comparative de différents sites à l'échelle d'une zone ou d'un lot, mettant fin au système actuel du premier arrivé, premier servi. Cette carte élaborée au niveau régional serait adoptée en première lecture par le gouvernement et ensuite, soumise pour avis aux communes. Elle sera rendue publique, au contraire de la carte Feltz qui était tenue secrète.

Troisième outil annoncé à moyen terme : un décret éolien qui organisera un mécanisme combinant la reconnaissance de l'intérêt public de l'implantation d'éoliennes et des appels à projets. L'objectif est de comparer entre eux des projets concurrents et in fine, de retenir celui qui présente le meilleur productible et le moins d'impact. D'après les informations qui ont été données, la reconnaissance de l'intérêt public vise à l'optimisation des parcs par rapport au potentiel éolien et en fonction du paysage, en s'affranchissant des limites cadastrales par l'établissement, si nécessaire, de servitudes d'utilité publique.

Le projet de cadre de référence a été soumis à la consultation des acteurs. Les deux autres outils ne sont pas encore disponibles. Cependant, leur contenu

pressenti ainsi que les modalités de leur élaboration ont été évoqués, notamment lors de notre Carrefour de l'énergie, par M. Decrop ici à mes côtés.

Le projet de cadre de référence actualisé ainsi que le principe de cartographie positive apportent des réponses satisfaisantes à un certain nombre des préoccupations relayées par l'Union des Villes, dans son avis remis au groupe de travail éolien, lors de la consultation organisée en juin 2010.

Une première réponse est la détermination de critères clairs, auxquels doivent répondre les développements éoliens, en termes de protection du cadre de vie - zones d'exclusion, confort visuel et acoustique - en termes de localisation - covisibilité, regroupement - en termes d'intégration paysagère - règles et lignes directrices à suivre pour la composition, la structuration, l'implantation, et cætera - en termes de participation communale et citoyenne au projet éolien.

Une deuxième réponse est la planification des projets éoliens via une cartographie positive, mettant fin au principe du premier arrivé, premier servi, et offrant une maîtrise des développements éoliens.

Une troisième réponse concerne le renforcement de la consultation des communes limitrophes, de par les critères du cadre de référence actualisé - rayon fixé pour l'étude d'incidences sur le paysage, obligation de délimitation cartographique du périmètre de visibilité de chaque champ éolien et analyse claire des covisibilités.

Une quatrième réponse est la remise en leur état d'avant chantier des voiries communales, en concertation avec les communes concernées, comme critère du cadre de référence. Nous saluons en outre le maintien de la procédure actuelle pour l'ouverture, la modification ou la suppression de voiries communales, c'est-à-dire l'accord préalable du conseil communal.

Cependant, les informations actuellement disponibles concernant l'élaboration de la cartographie et le contenu du futur décret éolien suscitent nos plus vives inquiétudes quant au respect de l'autonomie communale. Par ailleurs, certaines problématiques ne semblent pas abordées dans le dispositif en cours de préparation.

Nous avons dès lors transmis les demandes suivantes au gouvernement.

Notre première demande est une consultation réelle et une concertation active avec les communes, garantes du bon aménagement local pour l'élaboration de la cartographie positive et la décision d'autoriser un projet. L'avis conforme du conseil communal, ou des conseils concernés, devrait être demandé par la région préalablement à sa décision sur le projet vu l'impact urbanistique d'une éolienne. La Wallonie ne peut décider seule où seront implantées les éoliennes.

Notre deuxième demande porte sur le maintien de la maîtrise communale quant à la gestion de son foncier. La déclaration de l'utilité publique de la production éolienne ne peut conduire à la perte de disponibilité de territoires communaux.

Notre troisième demande concerne un juste retour financier pour les communes, compte tenu de l'impact des projets éoliens sur le territoire. Dans ce cadre, nous revendiquons le maintien absolu de l'autonomie communale dans le choix du mode de retour financier, via une redevance, une indemnisation pour préjudice voyer ou environnemental, ou dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, par location, droit de superficie ou d'emphytéose, et cela, dans le respect de la circulaire ministérielle existante.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'union est d'avis qu'il convient de permettre aux communes de corriger les actuelles compensations accordées par les opérateurs, lesquelles varient en fonction du pouvoir de négociation des communes, par une taxe sur les mâts éoliens, à l'instar de la fiscalité sur les pylônes GSM.

Enfin, pour que les communes le souhaitant puissent participer à un projet éolien, des mécanismes d'aide à l'investissement doivent, d'une part, être mis en place et le marché de revente des permis doit, d'autre part, être assaini.

Notre quatrième demande est relative à l'adaptation de la législation relative aux régies communales autonomes pour permettre aux communes d'être partie prenante dans les projets éoliens au travers d'un outil adéquat. En effet, le recours à la création d'une régie communale autonome est réservé à un certain nombre d'activités, desquelles ne fait actuellement pas partie la production d'électricité.

Notre cinquième demande porte sur la mise en œuvre du mécanisme de compensation garantissant la neutralité budgétaire de la hausse des quotas de certificats verts pour les pouvoirs locaux.

Notre sixième demande porte sur une modulation circonstanciée de la norme de bruit prévue dans le cadre de référence actualisé afin de davantage préserver les espaces recherchés pour leur calme, notamment les zones naturelles, et les zones d'habitat situées dans un environnement extrêmement calme. En effet, les normes de bruit prévues dans le cadre de référence actualisé ne sont établies que par rapport aux habitations. De plus, elles ne tiennent pas compte de l'émergence du bruit généré par l'éolienne par rapport au bruit de fond existant avant l'implantation du projet. À cet égard, le projet de cadre de référence actualisé est certainement perfectible.

Enfin, nous demandons la réalisation d'un suivi médical des populations exposées aux éoliennes, par une instance faisant autorité, afin d'objectiver la

polémique sur les nuisances et risques subis en matière de santé publique, les communes étant actuellement désarmées par rapport à cet argument régulièrement brandi par les opposants aux éoliennes.

En conclusion, les villes et communes sont bien conscientes que le développement des énergies renouvelables est essentiel pour faire face aux défis majeurs de nos sociétés. L'accroissement de la production éolienne y contribuera certainement. Néanmoins, le respect du cadre de vie repose sur un développement équilibré des différentes filières d'énergie renouvelable et passe par des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie permettant de réduire significativement les consommations.

Enfin, le développement de projets, éoliens ou autres, ne peut se concevoir que dans le respect de l'autonomie communale. Ceci implique, pour la Wallonie, une consultation réelle et une concertation active avec les communes en amont des projets. En effet, ce sont les communes elles-mêmes qui connaissent le mieux les particularités de leur territoire et notamment les orientations prises dans d'autres matières concernant leur développement. Pour l'éolien, cette consultation en amont offrirait en outre la possibilité de concertation entre communes voisines ; cette concertation supralocale pourrait donner l'occasion de réaliser des études de localisation potentielle à l'échelle de plusieurs communes, de favoriser la collaboration entre celles-ci ainsi que la participation du citoyen.

Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie de votre attention, Monsieur le représentant du Ministre Nollet également.

M. le Président. - Merci, Madame Duquesne.

Et voilà le tableau global dressé. S'il y a l'une ou l'autre intervention, je vois M. Eerdekens qui lève la main.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). - Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, j'ai été très attentif lors de votre exposé au respect de l'autonomie communale que vous avez brandi comme étant un précepte majeur. Je partage tout à fait évidemment l'analyse de notre syndicat, dans la mesure où on peut considérer que l'Union des Villes et Communes, c'est un peu le syndicat des municipalités wallonnes. C'est important.

Cela étant dit, je vous ai entendue parler de la cartographie positive. Cette cartographie positive n'est en théorie pas connue à ce jour.

J'aimerais savoir ce qu'en pense l'Union des Villes et Communes parce que je trouve scandaleux que l'on prépare soi-disant dans le plus grand secret une cartographie positive, qui est un secret de polichinelle puisqu'il apparaîtrait qu'EDORA serait en possession de cette cartographie positive. Vrai ? Pas vrai ? Je n'en sais rien. C'est ce qu'on dit.

La diffusion de l'information est cadenassée sous le prétexte qu'il faut éviter un effet d'aubaine pour ceux qui auraient connaissance de la cartographie positive et qui iraient ainsi acheter à l'avance des terrains pour flairer la bonne affaire.

Cela, je peux comprendre qu'il y a une discrétion pour éviter que des requins de la finance ne fassent une OPA sur les terrains où demain on pourra implanter les éoliennes.

Comment réaliser cette cartographie positive ? Déjà que la carte de Feltz, disiez-vous, était secrète sans l'être puisque tout le monde l'avait.

Cette cartographie positive est préparée sans critères préalablement définis, sans qu'il y ait une approche scientifique, comme s'il fallait rétablir équitablement alors que l'intérêt commanderait de le placer là où cela induit le moins de nuisances pour l'environnement et les populations concernées. Là où le vent est le plus fort, on a vraiment l'impression qu'on va saupoudrer, qu'on va répartir comme cela pour que tout le monde y aille de son effort, de sa punition, que chaque commune doit avoir sa quote-part, personne n'y échappant comme s'il y avait une sorte de punition immanente qui doit tomber sur le dos des communes qui doivent sauver la planète.

Je trouve le système mis en place particulièrement dangereux sur le plan démocratique, parce qu'il ouvre, qu'on le veuille ou non, des perspectives de fuite vers des personnes bien informées. Dire que c'est secret d'État que cette cartographie positive, dès lors que ce secret est partagé par tant de monde, excepté ceux qui devraient en avoir connaissance, c'est-à-dire les communes, je trouve cela inadmissible. Cela va évidemment ouvrir à terme la voie à la multiplication des recours juridiques. C'est clair que le Conseil d'État, par exemple, ou d'autres structures pourront évidemment être saisies de recours qui pourraient être introduits par les pouvoirs locaux lésés.

Nous consulter après en disant : « On a fait une cartographie positive ». Les dés sont pipés. Où est la démocratie dans cette Wallonie ?

Dès lors que lorsque des permis éoliens sont refusés par les deux fonctionnaires en charge de la délivrance des permis, l'un en charge de l'environnement, l'autre de l'urbanisme, dans huit cas sur dix, si pas davantage, sur recours, M. le Ministre, parfois dans le mépris du droit, accorde des permis en allant à contre-courant de l'avis de l'opinion publique, des communes concernées et des

deux fonctionnaires qui sont chargés en premier ressort de délivrer des permis parce qu'il faut arriver à un résultat. On déshabille le droit de la façon la plus invraisemblable qui soit, un peu dans l'allégresse dont parlait M. François Perrin à propos du viol de la Constitution.

M. Perrin disait : « Elle a été tellement de fois violée, la Constitution, qu'on se demande si elle ne prend pas un plaisir à l'être davantage dans l'année ». C'est ce qu'il disait dans son cours de droit constitutionnel à l'Université de Liège. Ici, on n'est plus dans un état de droit. C'est assez aberrant. Là, en tant que parlementaire qui n'a pas envie que les bourgmestres soient vraiment des pigeons et que les communes n'aient rien à dire, qu'on soit mis devant le fait du prince, devant le fait accompli, je crois que l'Union des Villes et Communes, c'est un appel que je lui lance, sorte du rôle du syndicat très aimable et consensuel et qui veut apporter sa pierre à l'édifice dans la recherche des problèmes, qu'elle ait une position beaucoup plus offensive, y compris sur le plan juridique. Ce qui se passe est un scandale, il n'y a pas d'autres mots. Personnellement, je ne l'accepterai pas.

Je tiens à le préciser parce qu'il y a un tel mépris pour les populations, un tel mépris pour le patrimoine des gens, un tel mépris pour la qualité de leur environnement, un tel mépris parfois pour les nuisances sonores, à Estinnes en particulier, où la situation vécue par les riverains est une situation absolument scandaleuse, qu'il faut à un certain moment dire que cela suffit, qu'on ne peut pas faire n'importe quoi. Qu'il y ait des objectifs, c'est très bien. On peut comprendre qu'il y a des objectifs d'énergie verte, alternative, le photovoltaïque, l'éolien, on peut comprendre, mais pas n'importe comment.

Pour l'instant, c'est la politique du n'importe comment, comme si on voulait punir les Wallons qu'il y a un réchauffement climatique en leur apportant alors des nuisances, comme dans le passé. On a dû supporter à côté des grandes usines polluantes qu'il y ait des corons d'ouvriers. On a l'impression qu'on reproduit ce mécanisme manichéen de la punition dont il faut assortir chaque Wallon parce que malheureusement il y a trop de gaz à effet de serre.

Ici, on est dans l'idéologie, on n'est pas dans le pragmatisme, on n'est pas dans la raison, on est dans la déraison.

M. le Président. - Je vous propose de poser des questions, peut-être pas dans le débat. Nous aurons un échange de vues aussi, parce qu'autrement on risque de déborder dans notre temps de parole et surtout pour nos invités.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, chers

collègues, chers invités, vous avez évoqué un phénomène d'encerclement. J'aurais aimé que vous me détailliez ce que vous appelez le phénomène d'encerclement. Comment cela se vit-il ? Comment le constate-t-on ? Quelles réactions ont été imaginées par rapport à cela ? C'est parce que je vois des militaires en face de moi que je pense à cela, mais peut-être qu'on le vit différemment sur le plan éolien.

Vous avez évoqué aussi l'implication citoyenne et celle des pouvoirs locaux. On peut peut-être parfois imaginer que les deux vont de paire. Sur quels schémas sur lesquels travaille l'Union des Villes et Communes ? Quel est le schéma privilégié en la matière par l'Union des Villes et Communes ?

Je reviens également sur l'autonomie communale et les limites géographiques d'une commune. Moi, je constate que, dans un certain nombre de cas, les investisseurs ont tendance à pratiquer vis-à-vis de l'éolien ce qui a été fait précédemment vis-à-vis du nucléaire, comparaison n'étant pas raison. On étale les centrales nucléaires près des frontières du pays. Dans les éoliennes, j'en parle en connaissance de cause, sachant qu'il y en a sur mon territoire, j'en ai refusé d'autres, là aussi, je vois qu'il y a des demandes très limitrophes. Vous avez évoqué par rapport à cela une consultation des communes limitrophes. Pourquoi ne pas aller plus loin en précisant qu'à partir d'une certaine distance, ce n'est pas une consultation mais une codécision qu'il faudrait imposer aux communes ?

Je reviens sur ce qui a été dit par mon collègue M. Eerdeken, par rapport à votre souhait de consultation, réelle et active des communes. Comment peut-on imaginer consulter des gens une fois que la décision est prise ? Ne faut-il pas dire au gouvernement, même si vous n'avez pas à répondre politiquement, mais c'est l'Union des Villes, carte rouge, recommencez tout, interrogez les communes. Je n'ai pas dit que vous devez décider comme les communes le souhaitent. Cela, c'est encore aussi le pouvoir du gouvernement, l'autorité du gouvernement.

Une consultation après une décision, cela s'appelle une farce.

L'Union des Villes et Communes a-t-elle parlé de farce à l'égard du gouvernement ou bien estime qu'elle n'a pas à entrer dans ce dialogue-là ?

Enfin, je trouve votre idée très intéressante, je ne l'avais pas encore entendue, je vais m'empresse de la relayer auprès du ministre compétent, d'ouvrir les compétences dans les régies communales à la production d'énergie. Cela se fait en Flandre effectivement. C'est à la fois une idée intéressante, mais une précaution même sur le plan de la gestion de ces matières, sachant que dans les communes des spécialistes élus démocratiquement sont très peu nombreux. Les encadrer dans des régies dans lesquelles

on peut avoir d'autres spécialistes à ce moment-là qui viennent et qui sont de bons conseils, en tout cas je l'espère, me semble être garantie à tous points de vue.

Je tenais à vous féliciter pour cette suggestion, mais on doit nous mettre le débat également sur le plan politique, d'autant que cela ne doit pas être très difficile à mener comme modification décrétable. Cela pourrait même, Monsieur le Président, être une proposition de décret, si vous voyez ce que je veux dire.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Je trouve aussi que l'adaptation des régies communales peut être intéressante.

Ma question portait sur l'autonomie communale. Vous reconnaissez qu'on doit chercher à optimiser le gisement et que c'est important d'avoir une bonne balance entre la bonne utilisation du gisement venteux et le respect du cadre de vie du paysage. Vous indiquez d'ailleurs qu'à certains endroits, cela ne doit pas se concevoir uniquement au niveau d'une commune mais en concertation entre différentes communes concernées.

Je trouve qu'il y a une petite contradiction entre le fait que vous demandez une autonomie communale complète sur les décisions et sur les permis. Je voulais voir comment vous voyez cette articulation entre cette autonomie communale et cette nécessaire recherche d'optimisation. Surtout, comme vous le signalez très bien, vous reflétez tout à fait une réalité vécue par de nombreuses communes. Quand on est dans une zone ou dans un gisement venteux intéressant, il y a des projets à n'en plus finir sur le territoire de plusieurs communes. Les pouvoirs locaux sont totalement démunis par rapport à cela, la population l'est tout autant. On croit qu'il va y en avoir partout alors que, quelles que soient les règles actuelles et les règles futures, on sait que certains parcs en éliminent d'autres et qu'il doit y avoir un travail, au moins entre plusieurs communes pour rechercher la situation, la localisation optimale. C'est un peu pour voir comment cette question-là était articulée.

La deuxième question que je voulais vous poser, c'était sur les capacités d'investissement des communes dans des champs éoliens. Si je comprends bien, vous demandez que des aides soient disponibles au niveau régional pour que les communes puissent investir dans les champs éoliens. La question mérite vraiment d'être posée.

Avez-vous des communes qui ne sont pas dans des zones favorables à l'éolien qui demandent à pouvoir être intégrées dans des projets, à pouvoir y investir ? Souvent, on pense que, quand il y a un projet éolien sur la commune, la commune peut investir et être acteur. Mais des communes dont on sait qu'elles ne seront jamais dans des zones éoliennes ont-elles des demandes pour pouvoir investir ? L'Union des Villes et Communes

a-t-elle réfléchi sur cette question-là ? Y a-t-il une position plus fine par rapport à cet aspect ? Voilà les deux questions que je voulais vous poser.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - À mon tour de poser également deux questions. Je souhaiterais, dans un premier temps, que vous réagissiez par rapport aux projets qui sont en préparation, à savoir que les promoteurs de l'éolien doivent réserver un minimum de 25 % du capital aux autorités locales et de 25 % également aux participations citoyennes. Je souhaite que vous réagissiez par rapport à cela.

En ce qui me concerne, je dirais qu'il faudrait surtout compléter ce dispositif en accordant la priorité à l'investissement public, et seulement si la commune ou l'intercommunale ne sait pas réaliser l'investissement elle-même. Cela peut être une intercommunale à laquelle elle est affiliée. Si la commune ou l'intercommunale décide de ne pas y aller prioritairement en tant qu'investisseur public, ce serait de faire appel aux investisseurs privés dans le projet. La commune pourrait alors participer avec un montant à définir, ou organiser une participation citoyenne.

Ma première question est : peut-on, au niveau de la région, imaginer un dispositif qui aide les communes à trouver la trésorerie nécessaire pour réaliser le financement au moment où il doit être fait ? Quelle est la position de l'Union des Villes et Communes de Wallonie à cet égard ?

Deuxièmement, ne doit-on pas réserver ce type d'investissement, uniquement et exclusivement, sur du terrain public ? C'est en tout cas la position que ma commune d'Amblève est en train de prendre. Elle refusera d'office tout projet éolien qui ne soit pas sur du terrain communal, quitte à ce que la commune exproprie, le cas échéant, le propriétaire actuel, question d'éviter la spéculation foncière qui est en train de se faire, même si la cartographie positive n'est pas encore connue. La spéculation foncière sur cet élément est en train de se réaliser.

La deuxième question que je souhaite poser est : quel doit être le lien entre cette cartographie positive et le plan de secteur ? Le plan de secteur définit une série de zones et affecte une destination à chacune de ces zones. Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué peuvent, en dérogation par rapport à cette destination de la zone, et pour autant qu'il s'agisse d'un investissement d'utilité publique – ce qui est le cas dans le domaine de l'éolien – décider d'implanter les éoliennes là où la commune, là où le promoteur, après étude, l'auront fixé.

Le problème est de savoir quel va être le lien avec le plan de secteur. Doit-on continuer à l'avenir de déroger, sur base de cette notion d'utilité publique ou y a-t-il

moyen de prévoir une « transcription » de cette cartographie positive dans les plans de secteur, ce qui donnerait aux communes, avant que les machines n'arrivent, déjà une possibilité de discuter de thème. Deuxièmement, cela donnerait également aux populations la possibilité d'être consultées au moment où les sites vont être définitivement retenus dans une cartographie qui aura alors une valeur légale parce que le plan de secteur a force réglementaire.

Ensuite, les autorisations sont toujours données sur base de l'article 127 du CWATUPE, c'est à dire par le fonctionnaire délégué et par le fonctionnaire technique. La commune a tout juste le droit d'être consultée. Elle peut donner un avis, elle peut dire oui, elle peut dire non, mais c'est toujours quelqu'un d'autre qui décide. Là, je rejoins la position de ceux qui sont demandeurs à ce que la commune – et ce n'est pas seulement dans ce cadre-ci – ait un droit de co-décision.

(M. Eerdeken, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Jamar (MR). - Je vis dans une commune où 86 éoliennes sont en demande, vous voyez que je ne suis pas épargné. Je suis confronté à des demandeurs dont le marchandage financier me paraît tout à fait inacceptable. Je sais qu'il y a des contrats dits « de sponsoring » qui passent ci et là, dans des conseils communaux, soit-disant pour le club de foot, pour une œuvre sociale de type x ou y.

Personnellement, je suis opposé à ce type de marchandage qui serait dans une loge du Standard ou d'Anderlecht, pour autant qu'elle soit encore fréquentée, parce que je trouve que là, autant des règles en matière de vie communale, de tutelle, sur une petite subvention qu'on donne à ceci, cela donne lieu à toute une série de procédures. Je suis désolé de constater que, par rapport à tel ou tel promoteur – je ne fais pas ici de distinction – nous sommes soumis, en tant que bourgmestre ou élu, à ce type de chantage financier qui me heurte d'un point de vue éthique. Le vent appartient à tout le monde. Qu'on soit pour ou contre les éoliennes, c'est un autre débat mais, d'un point de vue éthique, suivant qu'on remet 2 000 euros en plus chaque fois ... J'en suis arrivé à quasiment 18 000 euros par éolienne qu'on proposait à la commune, sur un terrain privé, même payables anticipativement, même avec un escompte d'intérêts de 6 %. Par les temps qui courent, je vous assure que ce serait une opération en or, mais qui me dérange profondément d'un point de vue strictement éthique au niveau d'un conseil communal.

Donc, une « tarification des compensations » - je ne sais pas comment le dire, mais quelque chose d'objectivé – doit pouvoir, avec l'autonomie communale de dire oui ou non, être envisagée parce que là, beaucoup de choses se font dans les coulisses et nous échappent.

(M. Jamar, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - C'est une question qui est connexe à la question que j'ai posée. Pour relier un champ éolien, il faut chercher la proximité par rapport à une station de travaux qui est généralement gérée par Elia.

Lorsque Elia va devoir renforcer les lignes de transport, généralement, ils le font sur les lignes historiques telles qu'inscrites au plan de secteur, même si, à certains moments, ce serait peut-être utile d'organiser des lignes de transport de l'énergie sur d'autres lieux. La crainte d'Elia est qu'ils n'aient pas l'inscription au plan de secteur parce que les lignes de transport d'énergie doivent être inscrites au plan de secteur, qui ne seront pas inscrites au plan de secteur et que dès lors, si d'autres lignes sont recherchées, le projet de renforcement risquera éventuellement de ne pas avoir lieu.

La question de l'articulation en ce qui concerne la cartographie positive et le plan de secteur se pose à mes yeux avec d'autant plus d'acuité.

M. le Président. - La parole est à M. Eerdeken.

M. Eerdeken (PS). - Je souhaiterais connaître un peu l'avis de l'Union des Villes et Communes en ce qui concerne des permis accordés pour certaines éoliennes, refusés pour d'autres dans le même projet éolien. Dès qu'il y a proximité d'un bois et risques pour les chauves-souris, qu'on appelle les chiroptères, on refuse les éoliennes. Par contre, là où il y a des gens, on autorise.

Que pense l'Union des Villes et Communes de ce « deux poids deux mesures », la protection ultime de la chauve-souris qu'est un animal que j'adore particulièrement parce que j'en ai dans ma grange, il faut les protéger à tout prix, par rapport aux humains qui sont ces vils pollueurs, qu'il faut punir d'être responsable du réchauffement climatique ?

M. le Président. - Il y a des humains qui sont chauves aussi.

La parole est à Mme Duquesne.

Mme Duquesne, Conseillère à la Cellule Energie de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW). - Je vais essayer de répondre à un maximum de questions. Je prends bonne note de certaines demandes à relayer plus haut à l'Union des Villes et Communes de Wallonie puisque certains éléments n'auront pas de réponse ici.

Concernant la cartographie, nous avons compris que celle qui est en cours de préparation est établie sur base des critères définis pour le cadre de référence actualisé.

On dit que les éoliennes doivent être situées à trois fois la hauteur, et cætera, que cela ne peut pas se trouver à plus de x mètres d'une infrastructure, et cætera, et en appliquant tous les critères, toutes les couches de calque, nous avons compris que c'est comme cela que la cartographie allait être faite pour voir où on peut appliquer le cadre de référence en fin de compte. Par rapport à cela, je pense que c'est cela qui gouverne l'établissement de la cartographie.

Bien entendu, nous avons rapidement dit que nous ne trouvions pas cela normal et que nous trouvons cela finalement antidémocratique de faire adopter la cartographie en première lecture et puis de la soumettre aux communes. Maintenant, nous ne l'avons peut-être pas dit de manière assez offensive, comme cela a été souligné ici. Je retournerai vers mes supérieurs avec cet élément.

Par rapport à la dernière évocation, les permis accordés à certains endroits qui ont pu tenir plus compte des chiroptères que des humains, je pense que, pour un certain plan, il y a des directives européennes sur la protection de la nature et des choses comme cela qui sont plus influentes que la question des humains qui n'est pas abordée. C'était notre dernière demande, faire un suivi des populations pour pouvoir objectiver quelles sont les nuisances occasionnées par les éoliennes et sans doute, quelles sont les nuisances occasionnées dans certaines configurations puisqu'il y a des endroits où il y a des parcs qui ne posent pas de problème où on étend le parc, la population prend part au parc, cela ne pose aucun problème. Visiblement là-bas, les nuisances ne sont pas perçues. Il y a d'autres parcs, je pense à Bastogne notamment, où les personnes, la commune, les riverains n'étaient pas contre les éoliennes, parce qu'il n'y avait pas de nuisance attendue en tant que telle et puis, apparemment, en tout cas, d'après les échos qui en ressortent, il y a réellement des nuisances sonores. Je ne sais pas si ce sont des effets de relief ou autres, mais il y a certainement un suivi à faire pour pouvoir objectiver dans quel cas on a des nuisances et dans quel cas on n'en a pas et pourquoi à certains endroits, cela pose des problèmes et pourquoi pas à d'autres.

Concernant les autres nuisances qui pourraient être rencontrées, c'est le phénomène d'encercllement. M. Crucke m'a demandé des précisions par rapport à cela. En fait, la vision humaine dans sa vision latérale perçoit plus ou moins un angle de 130 degrés et donc, on considère qu'il y a phénomène d'encercllement à partir du moment où en tournant sur soi-même, on n'a jamais un angle de 130 degrés environ qui est libre de toute éolienne. Ce problème se pose à Hannut, où quand on positionne tous les projets en demande, il n'y a plus aucun angle libre de toute vision éolienne.

Concernant la limitation géographique des communes, c'est vrai qu'on constate souvent que les promoteurs veulent s'installer aux limites. Les champs

venteux se trouvent-ils spécialement aux limites géographiques des communes ? Parce que cela correspond aussi à des limites qui sont ancestrales ou bien parce qu'une commune est plus favorable que d'autres ? Je dois vous dire que je n'ai pas de réponse à cela. Dans certains cas, en tout cas, les champs venteux correspondent à la limite entre deux communes. Ce sont des raisons géographiques de territoire, de délimitations du territoire qui sont sur des tiges du paysage et qui correspondaient aussi à ce que nos ancêtres ont fait. C'est clair qu'à ce niveau-là, une de nos demandes est qu'il y ait une concertation des communes et c'est ce que je disais dans ma conclusion. S'il y avait une concertation plus active sur la carte, les communes limitrophes pourraient se mettre en commun, peut-être aller voir quels sont les lieux les plus propices pour l'ensemble de ces communes pour implanter des éoliennes s'il y a un potentiel venteux, parce que je ne pense pas que l'on va pouvoir disséminer les éoliennes comme cela, n'importe où. Le potentiel venteux et les autres contraintes restent quand même des éléments qui feront que chaque commune n'aura pas une éolienne et qu'il y aura probablement des zones du territoire qui seront plus protégées que d'autres parce que, simplement, elles ne présentent pas le potentiel venteux.

Si cette concertation était réalisée, peut-être alors que les communes pourraient se mettre autour de la table, dire : « Voilà, oui, c'est à cet endroit-là que c'est le plus propice ». Il y a déjà des communes qui ont fait des études de potentiels conjoints. Cela a été présenté lors de notre Carrefour de l'énergie, c'était les Communes de Spa et de Jalhay. Elles ont fait ensemble une étude de potentiel pour pouvoir accueillir les promoteurs « en connaissance de cause ». Si cette concertation avait lieu, ce serait aussi peut-être l'occasion de voir comment les communes pourraient entrer dans un projet à plusieurs et pas à une seule, comment impliquer les citoyens, comment percevoir une rémunération parce qu'on est bien d'accord aussi que quand les éoliennes s'implantent à la limite d'un territoire communal et si les retombées économiques pour la commune se font sous forme soit de taxe, soit de redevance, c'est la commune sur laquelle se trouve l'éolienne qui en bénéficie et pas celle qui est située juste à côté, qui peut percevoir aussi les nuisances, en tout cas, l'impact paysager et autres.

Par rapport à l'autonomie communale, nous pensons qu'arriver avec une cartographie où tout est fait, va plutôt braquer les choses plutôt qu'inciter les communes à se mettre autour de la table. Je pense que suite à cette audition, on va probablement revenir avec des demandes concernant cette cartographie.

Concernant la capacité d'investissement dans les communes et des mécanismes à mettre en place, certaines communes sont demandeuses.

C'est certainement plus facile de bénéficier d'une redevance, cela demande moins d'implication, moins d'expertise technique, moins de précautions financières.

Certaines communes sont demandeuses d'investir et c'est vrai qu'il faut, au départ, pouvoir, même si le projet est rentabilisé, comme on dit dans certains cas, en quatre, cinq, six ou sept ans - je ne sais pas comment cela va tourner en fonction du prix qui a été évoqué pour la revente de l'électricité produite par les éoliennes ni du prix donné pour les certificats verts - il faut pouvoir sortir, au moment de l'investissement, en tout cas, le montant nécessaire qui est demandé par les banques.

À ce niveau-là, des communes ne peuvent pas participer parce qu'il n'y a pas d'aide à l'investissement au départ et donc, c'est très bien que ce soit rentable en quatre ans ou cinq ans et qu'après, la commune bénéficie des retombées et en fasse bénéficier tous les citoyens. On est vraiment dans la démocratie et les retombées économiques qui bénéficient au plus grand nombre, mais il faut qu'au départ, elles puissent entrer dans le projet.

Les communes qui ont participé, sont entrées dans un projet qui était déjà réalisé, elles sont montées dans le projet après la délivrance du permis, ne pas être concernées par les règles de marché public et des choses comme ça. Ensuite, il y a eu un montage financier auprès des banques, mais elles ont bénéficié d'aides à l'investissement qui ne sont pas négligeables. Des aides à l'investissement parce que c'est mis sous forme de société, et cætera, je ne pourrais pas vous donner ici les détails. Une bonne pratique sur notre site web décrit le montage fait à Villers-le-Bouillet, l'aide n'est pas anodine. Il a été question, à un moment donné, dans le cadre des restrictions budgétaires en Wallonie, justement de limiter, voire de supprimer, les aides à l'investissement pour les entreprises qui investissent dans les énergies renouvelables. Comme les communes utilisaient ce mécanisme-là, elles pourraient aussi ne plus pouvoir bénéficier de cette aide à l'investissement, donc problème supplémentaire pour les communes intéressées.

M. Stoffels a évoqué le critère qui se trouve actuellement dans le cadre de référence éolien et qui prévoit que le promoteur doit, si les citoyens ou les autorités locales le demandent, ouvrir la participation à 25 % pour chacun de ces deux groupes. En fait, nous avons compris cela dans le fait qu'on oblige un promoteur privé à ouvrir à la demande leur capital. Maintenant, si c'est un terrain public et que c'est l'autorité publique qui veut investir, évidemment, il n'y a aucune restriction, me semble-t-il. C'est donc là une disposition vis-à-vis du privé en disant : voilà, le privé devrait accepter 50 % de participation.

Doit-on réserver ce type d'investissement à des terrains publics ou privés ? Je pense qu'il y a le potentiel venteux qui reste là et je ne pense pas que les pouvoirs publics auront les moyens d'acheter, de devenir propriétaires de tous les terrains qui sont les mieux disposés. Je ne suis pas sûre que ce soit une mesure

démocratique non plus, mais ce n'est pas mon rôle d'en juger. Je pense que, déjà, l'ouverture qui est proposée vis-à-vis des promoteurs privés est déjà un grand pas, mais voilà, c'est peut-être un débat qui me dépasse en tout cas et qui, à mon avis, dépasse l'Union des Villes et Communes, de savoir jusqu'où il faut aller par rapport à ces investissements.

Par rapport au lien entre la cartographie et le plan de secteur, il me semble que, dans les critères du cadre de référence actualisé, les territoires exclus sont des zones du plan de secteur : zone d'habitat et d'habitat à caractère rural, zone de parc, zone naturelle, zone forestière avec des exceptions, périmètre dont l'affectation projetée. Ce sont vraiment des zones du plan de secteur. Il serait sans doute intéressant de superposer la cartographie au plan de secteur et de voir dans quels cas il y a des dérogations. En tout cas, nous, dans notre avis remis au Conseil supérieur des Villes et Communes et donc transmis au ministre, on attirait l'attention sur le fait qu'il ne fallait pas se positionner par rapport aux habitations existantes, mais par rapport à toute la zone d'habitat et ne pas compromettre la construction d'habitations en zone d'habitat parce qu'on n'a plus, après, les distances nécessaires par rapport à des éoliennes qui ont été construites quand il n'y avait pas encore d'habitations.

Je prends bonne note également, Monsieur le Président, de votre remarque concernant les pressions financières auxquelles sont soumis

M. le Président. - Ce que je souhaitais simplement, c'est la transparence. On peut vous remercier d'être aux côtés des communes, quelles que soient les positions respectives des uns et des autres – je crois que c'est un autre débat – pour l'avancement de leur dossier. Encore merci Madame Duquesne.

Nous débordons un peu sur le temps, mais cela montre bien que le sujet suscite beaucoup d'interrogations. Je prie déjà de m'excuser celles et ceux qui attendent un peu mais c'est important de prendre le temps d'en parler.

Nous saluons l'arrivée du Major Breveté d'État-major M. Bouchez et du Major d'Aviation Breveté d'État-major Van Heuverswyn du Ministère de la Défense nationale. Il avait été sollicité par la commission de vous entendre puisqu'on sait l'intérêt dans l'implantation potentielle d'éoliennes qu'il y a par rapport à des zones dites à risques ou de survol, et cætera.

Audition du Major Breveté d'État-major Bouchez et du Major d'Aviation Breveté d'État-major Van Heuverswyn du Ministère de la Défense

M. le Président. - La parole est au Major Bouchez.

M. Bouchez, Major Breveté d'Etat-major du

Ministère de la Défense. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, la Défense remercie l'invitation et profite de l'occasion de vous expliquer nos critères qui sont d'application et sur lesquels on se base pour donner un avis.

D'abord, permettez-moi de me présenter, je suis le colonel Geert Bouchez, je travaille à l'État-major à Bruxelles et un de mes services est le bureau géomatique qui est responsable de donner des avis officiels de la Défense.

Nous avons préparé une petite présentation de 20 slides. Les critères non aéronautiques seront expliqués par moi-même et les critères aéronautiques seront expliqués par mon collègue, le Major Tom Van Heuverswyn.

La délivrance d'un permis unique d'un projet éolien est la responsabilité de l'autorité compétente régionale.

Conformément à la législation, la Région wallonne demande officiellement, entre autres, l'avis de la Défense, de Belgocontrol et d'autres services qui coordonnent et finalisent l'avis en ce qui concerne les aspects aéronautiques et non aéronautiques.

Concernant la Défense, comme je l'ai cité, c'est le bureau géomatique qui coordonne les avis de la Défense et des différents services techniques et opérationnels consultés en interne.

La délivrance d'un avis s'effectue conformément aux normes internes à la Défense actuellement en vigueur.

Dans ce cadre, les services de la Défense doivent tenir compte de l'impact sur les télécommunications, c'est-à-dire le faisceau hertzien et les radars, la sécurité et l'usage de l'espace aérien.

Si on regarde un peu en détail comment cela fonctionne chez nous, on laisse la liberté aux gens, soit d'introduire une demande officieuse, soit on répond à une demande officielle. Une demande officielle, cela veut dire que la demande vient par le SPF à laquelle on doit répondre endéans les délais qui sont prescrits.

On donne aussi un avis officieux, en disant qu'on peut aider pour expliquer si c'est faisable ou pas d'installer des éoliennes à certains endroits.

On se base sur un système pour faire une *quick evaluation* sur le GIS infra – *geographical information system* – c'est un outil informatique qui nous permet de faire une évaluation assez vite. Toutefois, comme dans la plupart des cas, il faut étudier plus en détail les demandes et on fait appel à des spécialistes au sein de la Défense: des spécialistes en ce qui concerne les installations souterraines, c'est-à-dire le cadre des fibres optiques, par exemple, les pipelines de l'OTAN sur notre territoire, le faisceau hertzien, les aspects aéronautiques et les radars militaires.

In fine, le bureau va rassembler ces avis-là et donner un avis coordonné à la partie qui a demandé notre avis.

Que nous faut-il pour donner un avis ? D'abord les coordonnées des éoliennes prévues, la hauteur du mât, le diamètre du rotor, le plan du site et toute information jugée utile pour la bonne compréhension du dossier.

En ce qui concerne les critères de l'infrastructure militaire, on fait d'abord une évaluation sous la présence des quartiers à proximité des projets des éoliennes.

Pour cela, nous nous basons sur notre structure car la Défense est organisée avec cinq centres régionaux d'infrastructures et ceux-ci sont responsables de donner un avis sur la présence des câbles souterrains des quartiers, des dépôts de munitions existants pour voir s'il n'y a pas de contrainte à ce niveau-là.

Dans la plupart des cas et jusqu'à présent, cela n'a jamais posé de problèmes pour le refus d'un projet éolien, mais on vérifie quand même.

Au autre critère, c'est la présence du réseau pipeline sur notre territoire. BPO signifie Belgian Plan Organisation, service situé à Louvain qui nous donne des avis détaillés sur la présence des éoliennes. Pourquoi ? Parce que nous faisons une évaluation en dépendant de la hauteur du mât et s'il y a une zone de restriction, on refuse. Autour du mât, on interdit la construction ou la présence d'une éolienne. Dans les zones 2 et 3, on autorise une éolienne sous condition de protéger les pipelines soit avec des dalles de béton ou soit avec une gaine métallique.

Jusqu'à présent, ceci n'a jamais posé problème pour refuser un projet éolien car on a toujours trouvé une solution. Parfois, on va déplacer – comme on fait pour un lotissement dans un zoning – les pipelines.

Le troisième critère, c'est le critère faisceau hertzien pour nos télécommunications de téléphonie. Pour la Belgique, on retrouve les tours BM com; tours pour lesquelles on n'accepte pas qu'entre deux pylônes, il y ait un obstacle qui perturbe les communications. En fait, ce système est *phasing out*, ce qui signifie que fin 2014-début 2015, on aura réalisé le transfert vers la fibre optique. Ce critère ne posera plus de problème.

Actuellement, cela n'a jamais posé de problème non plus.

M. le Président. - La parole est à M. Van Heuverswyn.

M. Van Heuverswyn, Major d'Aviation Breveté d'Etat-major du Ministère de la Défense. - Continuons avec la partie aéronautique et pour commencer, avec les radars. Il faut savoir que pour l'instant, cinq radars militaires existent en Belgique. Deux avec une grande portée - Semmerzake en Flandre et à Glons qui couvre partiellement la Région wallonne.

En plus de cela, il existe trois bases aériennes : Kleine-Brogel, Beauvechain et Florennes où il y a un radar d'approche.

Maintenant, je vais passer un petit film, j'espère qu'il sera visible pour tous, il s'agit d'un avion qui est détecté par le radar. Ce que je vais vous montrer, ce sont les perturbations causées par les éoliennes.

Imaginez ici qu'un seul avion est détecté par le radar, vous voyez ici les effets. Imaginez un écran radar où une dizaine ou quinzaine d'avions sont affichés.

Le film commence. On voit deux avions. Imaginez le problème du contrôleur radar pour retrouver l'avion ou la position exacte de celui-ci. Imaginez cette situation avec une quinzaine d'avions qui circulent autour de l'aérodrome.

Les éoliennes peuvent poser des problèmes pour la détection des radars. C'est pour cela qu'on applique les normes OACI – Organisation de l'Aviation Civile Internationale. C'est une convention civile où les critères civils disent : « Il ne faut pas a priori accepter des éoliennes dans un rayon de cercle de 15 nautiques autour du radar ». Il ne faut pas les accepter, c'est sous conditions. Ce que nous demandons, c'est que si une éolienne se trouve dans les 15 kilomètres, on va demander une étude détaillée pour nous démontrer qu'il n'y a pas d'impact sur les détections radar. En dehors des 15 kilomètres, il se peut qu'on demande une étude simplifiée si jamais il y aurait des problèmes avec des procédures ou on donne un avis favorable.

Conclusion, dans un rayon de cercle de 15 nautiques, il y a très peu de chances de pouvoir construire des éoliennes, surtout du type dont on discute – des 150 mètres et encore plus.

Quand on parle des aérodromes, on parle tout d'abord des servitudes. Il y a des limitations. On ne peut pas poser des obstacles ou des grandes constructions dans la périphérie d'un aéroport.

Il y a trois zones :

- 200 mètres autour du périmètre où on autorise maximum 20 mètres ;
- entre 200 et 400 mètres de 20 à 40 mètres ;
- le prolongement de la piste de décollage et d'atterrissage, là, on n'accepte pas du tout d'obstacle.

En plus de cela, en tant que militaires, on n'essaye pas d'inventer ou de réinventer la roue. Ici, on applique de nouveau les lois OACI. Ce sont les zones de dégagement autour de l'aéroport. Ici, on voit la piste d'atterrissage et de décollage et à partir de là, il y a certains plans coniques qu'il ne faut pas percer pour assurer la sécurité aérienne.

En-dehors des zones de dégagement, dans la zone de

contrôle de l'aéroport militaire, on autorise des éoliennes jusque 122 mètres. Pourquoi 122 mètres ? Car dans le monde de l'aviation, on parle toujours en pieds et le trafic est séparé ou bien latéralement ou bien verticalement. Quand on parle de la séparation verticale, tout ce qui est de type F16 va voler à environ 1 500 pieds (plus ou moins 500 mètres) et les avions de type transport vont voler à une altitude 1 000 pieds (330 mètres) et les petits avions et hélicoptères vont voler à une altitude de 500 pieds (170 mètres). Cela nous donne une séparation verticale vis-à-vis des éoliennes présentes de 100 pieds (une bonne trentaine de mètres).

Il faut savoir que les éoliennes sont considérées comme des obstacles non négligeables, mais en dehors des zones de dégagement et en dehors des servitudes, on accepte quand même des éoliennes allant jusqu'à 122 mètres.

En plus de cela, on voit ici les CTR – zones de contrôle militaire visualisée sur la carte -. Ce sont les parties blanches. Tout à l'heure, j'ai surtout parlé du trafic qui vole à vue, mais en dehors de cela, il y a aussi du trafic qui vole sur les instruments. Il existe un tas de procédures qui sont dessinées pour permettre aux avions de décoller ou d'atterrir avec une très mauvaise visibilité.

Les zones que l'on appelle « pension boxes » n'entraînent pas nécessairement des limitations vis-à-vis de l'éolien, mais si l'éolienne se trouve dans une de ces box, il faut faire la vérification de l'absence de conflit avec les procédures existantes, les procédures aux instruments vis-à-vis des éoliennes.

Cette carte est un peu le résumé, les couleurs ne ressortent pas très bien, mais il y a des zones qui sont marquées en rouge où a priori on n'autorise pas d'éolienne ou sous conditions strictes ; par exemple ici, on voit les radars. A priori, les éoliennes ne sont pas acceptées sauf si le constructeur sait démontrer, à travers une étude détaillée, qu'il n'y a pas d'impact sur les performances radars.

Tout ce qui est orange, on voit les CTR de Kleine-Brogel, de Beauvechain, de Florennes et là, évidemment, il y a des restrictions à cause de la proximité de l'aéroport, sachant qu'on autorise quand même les éoliennes jusque 122 mètres, et tout ce qui est jaune sont des zones d'entraînement où on pourrait éventuellement imposer des limitations, mais surtout dans lesquelles on demande un balisage. Le prochain slide vous expliquera la nécessité de ce balisage.

Il faut savoir aussi que, dans les zones rouges, on voit une partie de la zone d'entraînement qui est marquée en rouge parce que c'est une zone qui est utilisée pour les vols à basse altitude, allant jusque 250 pieds (80 mètres) et une zone d'entraînement hélicoptère « helicoptering aria 08 ». En plus de cela, il y a encore des champs de tir, par exemple à Helchteren, Marche-

en-Famenne, Arlon, Elsenborn, où, a priori, on n'autorise pas les éoliennes.

Sur le slide suivant, les éoliennes sont pratiquement invisibles et donc, imaginez le pilote qui est en train de faire son exercice avec du mauvais temps !

(Rumeurs)

Donc, pour le balisage, on applique le GDF-03 ; c'est une circulaire du Directeur général des transports aériens, à nouveau une directive civile, où le territoire se répartit en cinq catégories :

- la catégorie A autour des aéroports ;
- la catégorie B le long des autoroutes ;
- la catégorie C, ce sont surtout les zones d'entraînement militaire où l'on demande du balisage pour que les éoliennes soient visibles par temps de nuit ou de mauvaise visibilité ;
- la catégorie D, ce sont les zones autour des installations radars et des outils de communication ;
- et la catégorie E, c'est le reste du territoire, où il n'y a pas de problème avec les éoliennes.

Cette diapositive donne un petit résumé de ce qui a été fait ces dernières années. Vous voyez des zones qui ont été libérées, soit suite au déménagement de certaines unités ou à des activités qui se sont arrêtées, comme en 2005, une partie a été libérée dans la Province du Luxembourg, en 2007, dans la Province d'Anvers, parce que l'école de l'aviation légère a déménagé à ce moment donc, on n'avait plus besoin de cette zone et elle a été libérée. Et puis, en 2009, 400 kilomètres carrés ont été libérés dans la Province de Luxembourg, qui était une zone rouge qui est devenue en partie une zone jaune, avec restriction, et qui a été libérée. En 2010 aussi, on note une petite libération d'une partie de la zone d'entraînement d'hélicoptères à Beauvechain, « heli training aria 08 ».

Actuellement, il y a encore des discussions avec le Gouvernement wallon pour changer et adapter certaines zones, mais les négociations sont encore en cours et il y a encore des réunions techniques prévues dans les semaines qui viennent, mais in fine, le but est de communiquer les changements au début de l'année prochaine, avec un courrier officiel, à tous les acteurs concernés, en expliquant ce qui a changé et les motivations de ces changements.

Le *slide* suivant vous démontre la situation des avis, parcs et projets, que la Défense a donnés, qui commence en 2006 et se termine en 2012. En vert, on retrouve le nombre de projets qui ont reçu un avis positif. N'oublions pas que, dans la plupart des cas, un projet concerne plusieurs éoliennes. Un projet n'est pas égal à une éolienne !

Quinze pour cent dans sa majorité a été repris sous réserve ou avec des restrictions, du point de vue du

balisage ou de la hauteur, et uniquement 17 % des avis ont été refusés par la Défense, parce que dans la plupart des cas, cela concerne des zones de restriction, dans des zones radars ou d'entraînement, marquées en rouge sur notre carte.

Ceci termine notre petit exposé concernant nos critères qui sont d'application et qui sont communiqués à tout le monde.

Échange de vues

M. le Président. - Merci. Excusez mon absence momentanée.

Y a-t-il des questions ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci, Monsieur le Président. Je remercie les Majors Bouchez et Van Heuverswyn pour leurs exposés.

Concernant les radars, vous avez parlé d'une zone d'exclusion de 15 kilomètres, en visant les cinq radars de la Défense nationale, mais il existe d'autres radars sur le territoire belge. Je pense notamment aux radars de l'OTAN, et si mes souvenirs sont bons, il doit y en avoir un à Chièvre et un à Flobecq. Au niveau civil, a-t-on les mêmes prescriptions que celles des militaires ou y a-t-il des différences pour les radars civils par rapport aux radars militaires ? La zone d'exclusion de 15 kilomètres vaut-elle, quel que soit le radar ou bien, est-ce spécifique aux radars militaires ? Et si oui, pourquoi ?

M. le Président. - La parole est à M. Eerdeken.

M. Eerdeken (PS). - Merci, Monsieur le Président. Je ne pouvais pas deviner que M. Crucke allait poser une question allant dans le même sens que celle que je me proposais d'adresser. Tout simplement, quelle est la proportion finalement d'avions civils par rapport aux avions militaires survolant le territoire wallon ? En a-t-on une idée ? Connaissant tous les vols militaires, les exercices qui sont faits, et tous les avions possibles et imaginables, tout cela concerne la Défense nationale. Mais quand on voit le développement de Bierset, de Gosselies, de petits aéroports régionaux comme Spa, Temploux et d'autres, quelle est finalement la part respective et d'autre part, y a-t-il, lorsqu'il y a des projets éoliens, des contacts entre la Défense nationale et les autorités de l'aviation civile ?

Je me posais la question, Monsieur le Président, de peut-être auditionner une autre fois, parce qu'aujourd'hui, ils ne sont pas invités, mais il y a tout de même Belgocontrol. Il y a quand même des instances qui, au niveau fédéral, sont concernées par la protection de l'aviation civile. Et si, comme je le crains, l'aviation civile est bien plus importante en volume de vol, et de sécurité citoyenne dirais-je, que l'aviation militaire, quelles sont les restrictions posées par les autorités

civiles de l'aviation civile ? Cela voudrait-il dire qu'il y aurait, au-delà des exclusions militaires, d'autres exclusions pour l'aviation civile ?

Et, d'autre part, la cartographie positive que personne ne connaît, sauf paraît-il Edora si c'est vrai qu'elle soit en possession de la cartographie positive...

(Réaction d'un membre)

Oui, mais tout le monde raconte cela, et si ce n'est pas vrai, on leur posera la question tout à l'heure, et ils le diront en leur âme et conscience.

Cela dit, y a-t-il eu des contacts au niveau de la cartographie positive avec la Défense nationale pour établir celle-ci ? Si, demain, la cartographie est faite sans concertation parce que tout est possible, je m'attends à tout, puisqu'il y a un objectif, la fin justifie les moyens d'Aldous Huxley, c'est un livre bien connu d'Aldous Huxley. Donc, puisque, pour certains, la fin justifie les moyens, avez-vous été sollicité pour émettre un avis dans le cadre de la cartographie positive que vous connaissiez ? Pour émettre un avis, il faut la connaître.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, j'ai deux questions, une sur le balisage.

Je trouve que le balisage de nuit est affreux. Peut-on imaginer, dans des zones où le balisage est installé, qu'il soit seulement allumé quand on sait qu'il y a des exercices et qu'on puisse les éteindre pendant le reste du temps, s'il n'est pas nécessaire.

J'en vois dans certaines zones, cela fait un peu sapin de Noël parce qu'en plus ils ne sont pas de la même couleur. Quand on regarde de loin, pour moi, cela nuit assez fortement au paysage, dans des zones où on n'entend pas d'avion passer, on ne voit rien du tout. Je me demande s'il n'est pas possible de le mettre en service au moment où c'est effectivement nécessaire.

La deuxième question portait sur les radars. Est-ce toujours les radars qu'on va utiliser le plus pour localiser et détecter les avions, les objets volants ? Le système de satellites, GPS, ou autres systèmes ne vont-ils pas prendre le dessus à un moment donné ou est-ce toujours le radar qui sera l'outil le plus important pour la détection, pour voir si on ne peut pas réduire éventuellement dans certains cas la zone que vous avez indiquée en forme de cône ?

Voilà les deux questions que je voulais vous adresser, en vous remerciant pour les éléments que vous nous avez présentés.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, la question que je vais poser est toute courte.

La Défense nationale a-t-elle été consultée au moment des travaux préparatoires qui préparent le cadre de référence éolien ? Même question pour ce qui concerne la cartographie ? La Défense nationale a-t-elle l'impression que ses critères ont été entendus, voire retenus, parmi les critères du cadre de référence ?

M. le Président. - Cela recoupe un petit peu la question de M. Eerdekens.

La parole est au Major Bouchez.

M. Bouchez, Major Breveté d'État-major, du Ministère de la Défense. - Je vais commencer par la partie radar. Effectivement, il y a d'autres radars civils. Il n'y a pas d'autres radars militaires, sauf ceux qui ont été mentionnés sur la diapositive, ni militaire, ni de l'OTAN. Par contre, il y a le radar de Zaventem, de Bertem, Saint-Hubert, Ostende, Luxembourg, Liège. Plein de radars civils sont également utilisés par les militaires pour composer notre vue sur l'espace aérien, mais nous ne sommes pas consultés pour tout ce qui est radar civil. Il faut bien savoir que les normes qui sont appliquées sont les mêmes du côté civil que militaire.

Si cela concerne le radar de Liège, par exemple, ils vont utiliser les mêmes normes que nous, mais c'est Belgocontrol qui va émettre un avis favorable ou défavorable, selon le cas.

L'autre partie, pour les radars vis-à-vis du GPS, il faut savoir que le radar détecte de deux façons : il y a une détection primaire ; il y a une détection secondaire.

La détection secondaire implique que le pilote, à bord de son avion, utilise son transpondeur correctement et installe un code pour qu'il soit visible par les radars. Pour la partie secondaire, cela demande une coopération de la part du pilote.

La détection primaire marche dans tous les cas.

Tant qu'on est militaire, on ne suppose pas que tous les pilotes qui volent en Belgique sont coopératifs. La majorité, disons 99 %, le sera. Mais le terroriste ou n'importe qui d'autre qui essaie de faire un attentat avec comme outil l'avion, ne mettra pas son transpondeur pour qu'il soit détectable de manière secondaire.

Même chose pour le GPS, les systèmes GPS qui sont sur le marché actuellement, il y a plusieurs systèmes, ADS-B, Multilateration, demandent tous une coopération de la part du pilote.

Pour assurer la sécurité aérienne, il faut de toute façon une détection primaire, secondaire, avec éventuellement des compléments d'informations venant de GPS ou d'autres systèmes. Il y aura toujours, à mon

avis, une base où une partie des données seront récoltées à travers les radars.

En ce qui concerne la proportion aviation civile et militaire, je crois qu'il est clair qu'il y a beaucoup plus d'avions civils qui survolent la Belgique que des avions militaires. Côté civil, on parle, ordre de grandeur, de 90 000 vols par mois. Il faut savoir que la Défense a 12 000 heures de vols F16. Déjà la comparaison, on parle d'un bon million de vols civils vis-à-vis de 12 000 heures d'aviation militaire F16. Ce n'est pas comparable.

Peu importe, le volume du trafic, il faut de toute façon assurer le contrôle du trafic aérien local. Il faut assurer la séparation entre militaires.

Aussi, l'aviation civile vole 24 heures sur 24. Côté militaire, on s'est limité à ce qu'on appelle un *flying window*, qui va du lundi au vendredi de 8 heures 30 du matin jusque 17 heures 30 au soir, avec la possibilité de faire des vols de nuit du lundi au mardi.

Nous sommes restreints par le temps, mais il y a nettement moins d'aviation militaire que d'aviation civile.

Y a-t-il des contacts avec l'aviation civile ? Il y a le Directeur général des transports aériens qui est en charge de tout ce qui est sécurité aérienne côté civil. Il y a régulièrement des réunions avec la DGTA pour discuter de tous les problèmes qui concernent aussi bien les civils que les militaires, par exemple, le problème de balisage. Pour l'instant, il y a un groupe de travail qui est présidé par la DGTA avec Belgocontrol et la défense pour réétudier et améliorer le problème de balisage.

Dans ce contexte, j'aimerais bien vous montrer le GDF03, que je n'ai malheureusement qu'en néerlandais parce que je ne m'attendais pas à cette question.

Là, vous remarquez le balisage, dans la zone catégorie C, qui concerne les exercices militaires « Zal gebruikmaken van een schap op systeem. » On prévoit, dans la circulaire GDF03, un système pour pouvoir éteindre le balisage lorsque le balisage n'est pas nécessaire pour les activités militaires.

Pour l'instant, il y a un projet qui est en cours pour voir si c'est faisable du côté des industries pour implémenter ce type de commande à distance.

M. le Président. - Il y a peut-être la question de la cartographie négociée ou pas.

La parole est à M. Van Heuverswyn.

M. Van Heuverswyn, Major d'Aviation Breveté d'État-major du Ministère de la Défense. - Nous mettons à la disposition des services concernés une carte qui s'appelle « general chart for optical overlay ». Ce n'est pas une carte positive, comme madame a cité tantôt, c'est plutôt une carte négative en disant les critères et ce

qui est exigé en fait. C'est une carte qu'on met à la disposition de tout le monde, à une condition, que les gens signent une petite convention avec nous afin de savoir à qui s'adresser au moment où on actualise cette carte-là.

Avec cette convention-là, on demande la signature et l'adresse. Ils reçoivent la carte et sont dans le listing pour toutes les communications en ce qui concerne les changements de critères et tout ce qui va avec.

En ce qui concerne le cadre de référence, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a des discussions en cours entre le Gouvernement wallon et la Défense. Le Gouvernement wallon a demandé et proposé certaines choses qui sont maintenant à l'étude. Comme je l'ai dit également, il y a une étude où des critères techniques sont prévus pour éclaircir et déterminer certaines choses d'une bonne façon et qui exigent, avant de les mettre en œuvre, d'avoir un bon plan de communication, non seulement pour les tiers, pour vous autres, pour tout le monde, mais aussi au sein de la Défense pour adapter nos procédures ou nos critères. C'est la raison pour laquelle j'ai cité la date du 1er janvier ou début 2013, il y aura probablement une communication à ce sujet-là mais, comme je le dis, les discussions sont toujours en cours. Dès que c'est finalisé, ce sera communiqué.

M. le Président. - La parole est à M. Eerdeken.

M. Eerdeken (PS). - Rapidement. Il y a des discussions, ai-je bien compris, entre la Défense et le Gouvernement wallon. Vous avez communiqué des éléments d'exclusion, si je puis dire, mais les négociations se font-elles par rapport au nouveau cadre de référence éolien et à la cartographie dite positive sur base d'éléments qui vous ont été communiqués ? Ou l'information circule-t-elle uniquement dans le sens Défense-Gouvernement wallon ou bien le Gouvernement wallon vous a-t-il donné des éléments d'informations ?

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - C'est toujours sur le même sujet. Depuis quand la Défense a-t-elle un contact direct avec le Gouvernement wallon ou l'administration wallonne ? Depuis quand ces contacts ont-ils lieu concernant le plan ?

M. le Président. - La parole est à M. Van Heuverswyn.

M. Van Heuverswyn, Major d'Aviation Breveté d'État-major du Ministère de la Défense. - Au début de l'année 2012, la Défense a été contactée par le Gouvernement wallon en demandant d'adapter certains critères en faveur de votre cadre de référence, qui permettra à la région d'implanter certaines éoliennes. Certaines discussions ont déjà eu lieu.

Il y a plusieurs niveaux, plusieurs critères techniques

concernant le fonctionnement du radar, par exemple. Un autre critère concerne les zones d'entraînement. Plusieurs discussions sont en cours en même temps. C'est le Gouvernement wallon qui a pris contact avec la Défense à ce sujet-là et qui a fait une proposition. Cette proposition est toujours en analyse et en discussion pour bien déterminer ce qui est faisable pour nous, conformément à ce que vous avez demandé.

M. le Président. - Messieurs les Majors, merci pour cet éclairage et toutes les informations très utiles que nous avons pu recueillir.

Je sais que les minutes s'égrènent, mais nous allons essayer de tenir le coup dans un timing peut-être un peu serré, avec l'exposé de M. d'Oultremont.

Audition de M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison

M. le Président. - La parole est à M. d'Oultremont.

M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison. - La plate-forme Vent de Raison remercie les honorables membres de la Commission de l'énergie et vous, Monsieur le Président, de nous faire l'honneur de nous entendre ce matin.

Les deux personnes devant vous sont Mme Anne Paye, enseignante, et moi-même de formation et de profession scientifique, dans le domaine de la physique.

Lorsque l'Union européenne a demandé, dès 1996, à chacun des États membres, dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'électricité, de mettre en place une politique énergétique faisant une place aux énergies renouvelables, le choix des énergies renouvelables à exploiter a été laissé à l'appréciation des États membres, chacun selon les ressources de son pays propre.

En Wallonie, depuis une dizaine d'années, le choix a assez bizarrement porté massivement sur l'énergie éolienne, alors que la ressource « vent » y est notoirement modeste. Nous ne sommes pas devant cette commission pour discuter des mérites ou défauts de ce choix, mais il n'échappe à personne que le développement de l'énergie éolienne pose de nombreuses et importantes questions sur les divers plans de l'environnement, de la santé, de l'économie, des finances et, in fine, du fonctionnement même de la démocratie. Un certain nombre des éléments de la séance de ce matin ont déjà mis le doigt sur beaucoup de ces questions.

Cependant, depuis que le Parlement Wallon, entre 2001 et 2006 – pour faire gros – a voté ou approuvé un ensemble de dispositions légales permettant l'implantation de l'éolien industriel en Wallonie, la quasi-totalité de ces questions est restée et reste sans réponse et ce, au détriment d'un grand nombre de

citoyens, voire, à des degrés divers, de la totalité de ceux-ci.

Ce sont ces citoyens que Vent de Raison fédère aujourd'hui en Wallonie, plus de 70 000 opposants - c'est beaucoup - à plus de 80 projets éoliens wallons à divers stades de fonctionnement, de construction ou de préparation. Ces citoyens n'ont aujourd'hui que leur légitimité citoyenne pour vous interpeller dans cette commission et, à travers vous, interpeller le Parlement wallon lui-même sur ces questions graves et urgentes.

La présente contribution portera sur trois domaines, tous trois d'une grande importance :

- l'absence à la fois de preuve de l'efficacité énergétique et climatique de l'éolien en Wallonie et d'un dispositif de contrôle transparent de cette efficacité ;
- l'incohérence administrative, voire l'illégalité pure et simple – illégalité au sens d'absence de légalité – du processus d'encadrement du développement éolien en Wallonie ;
- l'impact lourd sur la population de l'implantation massive éolienne en Wallonie.

C'est Mme Anne Paye qui va développer pour vous les trois points que je viens d'évoquer brièvement. Nous reprendrons brièvement les conclusions après son exposé.

Audition de Mme Paye, Secrétaire générale de Vent de Raison

M. le Président. - La parole est à Mme Paye.

Mme Paye, Secrétaire générale de Vent de Raison. - Efficacité énergétique et climatique de l'éolien en Wallonie, idéologie ou réalité ? Pourquoi cette énorme question ?

Le vent est une énergie renouvelable, propre et gratuite. Mais est-ce pour autant que l'on peut extraire du vent de l'électricité livrable aux compteurs des utilisateurs et que cette électricité soit, elle aussi, renouvelable, propre et gratuite ? La réponse est non. Pourtant, les directives de l'Union européenne qui imposent la mise en œuvre d'énergies renouvelables et dictent, par voie de transposition, les lois des États membres et de la Wallonie, affirment, sans jamais en apporter la preuve, que la réponse est oui.

Mais ces législations sont basées sur une hypothèse. Laquelle ? L'hypothèse qu'au compteur de l'utilisateur, un mégawattheure d'origine éolienne est, du point de vue énergétique, 100 % substituable à un mégawattheure produit par une centrale à gaz de type TGV. Cette équivalence énergétique est posée comme une vérité incontestable, presque comme une croyance. Dès lors, il est supposé aller de soi que chaque mégawattheure produit par une éolienne évite à une

TGV de produire un mégawattheure et évite donc à cette TGV de brûler 220 m³ de gaz fossile et par voie de conséquence, évite à cette TGV de produire 456 kilos de CO₂. Mais cette hypothèse d'évitement qui fonde la politique éolienne européenne et wallonne n'a jamais été démontrée à ce jour.

La matérialité des faits, elle, est très différente. Le vent c'est une source d'énergie variable dans le temps, aux échelles de la semaine, de la journée, de l'heure, des minutes. Il n'y a donc aucune corrélation temporelle entre la production d'électricité d'un parc éolien qui est une production erratique et les besoins d'électricité des utilisateurs qui sont, eux, des besoins constants, c'est-à-dire qu'au moment de mettre votre lave-vaisselle en route, s'il n'y a pas de vent, on fait quoi ? Cette absence de corrélation impose dès lors que les réseaux de distribution publics d'électricité soient en permanence et donc, en même temps, alimentés par des centrales classiques qui vont lisser en continu les variations de puissance du vent. Cela rendra le mégawattheure d'origine éolienne compatible avec les contraintes de la distribution publique d'énergie électrique.

Pour faire simple, pendant que les éoliennes tournent, les centrales à gaz tournent aussi en couverture et l'on se retrouve avec deux sources d'électricité pour un seul besoin.

On parle d'un travail de lissage, de couverture, de raffinage de ces centrales classiques parce que nous souhaitons montrer l'analogie du vent avec, par exemple, le pétrole brut qui est inutilisable à la sortie du puits.

De la même façon, l'électricité produite à la sortie de l'éolienne est inutilisable seule et telle quelle sur un réseau public. Et c'est là que le bât blesse. Ce travail de lissage, de raffinage consomme de l'énergie, beaucoup d'énergie et produit du CO₂ car il oblige les machines thermiques, que sont les centrales à combustibles fossiles, à fonctionner hors régime. C'est un phénomène identique à celui de votre voiture qui, en ville, consomme beaucoup plus que sur l'autoroute. Ce sont des principes simples de thermodynamique qui sont ici en jeu. Vous trouverez, en annexe 1, ces principes exposés avec leurs conséquences énergétiques.

Voyez-vous, c'est cette surconsommation d'énergie fossile aux fins de lissage qui est le nœud du problème. C'est elle qui est ignorée par les lois européennes et wallonnes. C'est elle qui est ignorée par les facilitateurs éoliens. C'est l'impasse faite sur cette consommation supplémentaire qui fausse les bilans énergétiques, climatiques et économiques de l'énergie éolienne.

Il est tout à fait inexact d'affirmer que l'on peut ainsi substituer un mégawattheure d'électricité d'origine éolienne à un mégawattheure d'électricité d'origine classique et si le vent est une énergie renouvelable propre et gratuite, une éolienne ce n'est pas le vent.

Quelles sont les conséquences de cette confiance absolue que la Wallonie a accordée à ce dogme de 100 % de substituabilité de l'éolien ? Le Parlement wallon, lors des votes du 12 avril 2001 et du 30 novembre 2006, a adopté des décrets sans connaître les coûts techniques et économiques de l'énergie électrique d'origine éolienne.

Il a donc mis en place un dispositif gravement défaillant sur les deux points suivants :

- absence de vérification du bien-fondé énergétique de l'usage industriel de l'éolien en Wallonie ;
- absence de mise en place d'un dispositif de contrôle efficace, transparent et indépendant permettant de mesurer et de vérifier régulièrement, dès la mise en place des décrets wallons, les résultats et l'efficacité d'une politique éolienne votée, il faut bien le dire, les yeux fermés.

La mission de comptabilisation des certificats verts confiée à la CWAPE ne rencontre en rien cette exigence, ce dont la CWAPE est parfaitement consciente.

Quelles sont les conséquences de ce dispositif défaillant ? On a tout d'abord observé la mise en œuvre d'un flux financier majeur en grande partie prélevé directement chez les consommateurs, via le mécanisme des certificats verts et les consommateurs, c'est nous. Ce flux financier a immédiatement profité, sans aucun contrôle financier, à de nombreux promoteurs chasseurs de primes, ainsi qu'aux fabricants d'éoliennes puissamment représentés par les fédérations EDORA au niveau belge et EWEA au niveau européen.

Ensuite, on a assisté à l'adoption par le Gouvernement wallon en janvier 2011 - sur des bases plus que douteuses, nous l'avons vu - d'une politique extrémiste de quotas obligatoires de renouvelables dépassant largement les objectifs recommandés par l'Union européenne et cela, sans tenir compte des apports d'énergie importants et attendus du *burden sharing* entre régions. Cette expression désigne simplement le partage prévu de ces quotas entre Région wallonne, Région flamande et Bruxelles-Capitale. Mais la Wallonie s'est crue le devoir de porter à elle seule le quota exigé par l'Europe pour la Belgique entière, offrant ainsi, généreusement, ses villages et sa ruralité à l'industrie éolienne.

Toujours en janvier 2011, le Gouvernement wallon a approuvé un programme de création d'emplois dans le domaine des énergies renouvelables particulièrement l'énergie éolienne. Mais de quels emplois s'agit-il, en-dehors de ceux confiés aux publicitaires et aux facilitateurs éoliens wallons ?

La question se pose. De toute manière, la seule base économique identifiable de ce programme est à l'heure actuelle le mécanisme des certificats verts, c'est-à-dire le

portefeuille des consommateurs. Sans oublier que ce mécanisme des certificats verts repose lui aussi de facto sur l'hypothèse non démontrée de la substituabilité de l'énergie électrique d'origine éolienne à celle du gaz.

Enfin, on assiste, ces dernières années, à la délivrance à tous vents de permis uniques sur base d'un cadre éolien largement taillé sur mesure pour le lobby éolien tout en n'ayant fait l'objet d'aucune ratification décrétable de la part du parlement.

De plus, de nombreux permis sont attribués par arrêté ministériel et ce, contre l'avis pourtant solidement documenté des citoyens, des administrations régionales et souvent des pouvoirs communaux.

Ainsi, sur base d'une hypothèse non démontrée, d'une croyance, est bâtie toute une politique énergétique coûteuse pour les citoyens wallons et européens, non seulement en termes financier, mais aussi en termes d'environnement et de santé et cela, sans que personne ne sache à l'heure actuelle quel en est l'impact réel et mesuré au niveau climatique, énergétique et économique. Pour n'importe qui, doté d'un minimum de bon sens, cela semble complètement absurde.

Et les citoyens wallons dans tout cela ? Il est évident que les citoyens wallons ne disposaient pas durant la période 2001-2006 des moyens d'analyser sérieusement la signification à moyen et long terme de la politique éolienne adoptée les yeux fermés par le Parlement wallon. De plus, il est indiscutable que le capital de bonne volonté écologique de la population était alors considérable. Le monde politique s'est vu en quelque sorte attribuer un chèque en blanc pour contribuer à « sauver la planète ».

On déchantait et devant l'ampleur de l'impact environnemental de ces parcs, une réaction locale, parfaitement compréhensible, est apparue dans de nombreux villages riverains des parcs.

Devant cette réaction, le monde politique a fait la sourde oreille. Quant aux médias, aux facilitateurs éoliens wallons et aux promoteurs, ils ne se sont pas privés de ridiculiser ces citoyens requalifiés pour la cause en NIMBY et ils avaient beau jeu.

Mais, depuis 2007, parmi les citoyens alertés, se sont trouvés les professionnels de l'énergie et de ses domaines connexes, non seulement en Belgique, mais dans d'autres pays et d'autres continents. Tous sont arrivés à la même conclusion : le bilan énergétique éolien, tel que supposé par les législations de l'Union européenne et des États membres ne correspond pas à la réalité. C'est un échec.

Mais le processus était puissamment engagé, dès 1999, sous l'impulsion de l'industrie allemande. Elle avait su convaincre son gouvernement et ensuite, le Parlement et le Conseil européens, d'engager massivement l'Union dans les énergies dites

renouvelables.

En Wallonie, les flux financiers considérables, issus dès 2001 des certificats verts et de subsides divers, ont créé une situation où, aujourd'hui, bien trop d'acteurs – monde politique, promoteurs, facilitateurs éoliens, EDORA, APERe, fabricants divers, électriciens, pouvoirs intercommunaux et communaux – ont intérêt aujourd'hui à maintenir en action cette « pompe à finance » éolienne qui arrose tant de monde.

Quant au citoyen, quantité naïve au départ, négligeable ensuite, il est prié de se taire de nombreuses manières.

En effet, il doit, depuis dix ans, accepter un cadre éolien qui n'a d'autre légalité que l'auto-proclamation de cette légalité. Ce cadre fait la fortune des promoteurs et face à l'utilisation qui en est faite, le citoyen est impuissant. Il voit ses factures d'électricité augmenter sans cesse par la contribution obligatoire aux énergies vertes. Énergies dont, jusqu'à présent, la vertitude ne lui a pas été démontrée. Son pouvoir d'achat diminue en conséquence et on connaît, par l'expérience de l'Espagne, combien cette politique de subvention éolienne est économiquement désastreuse. Voulons-nous cela pour la Wallonie?

Les études d'impact environnemental sont, contre toute bonne gouvernance, exécutées par des organismes certes agréés, mais payés par les promoteurs.

Les contributions des citoyens aux enquêtes publiques sont fréquemment et contre toute légalité déclarées irrecevables au motif qu'elles ne sont pas produites par des organismes agréés.

Les distances de garde entre éoliennes et habitations ont évolué ces dernières années au gré des déclarations des ministres concernés et sans consultation des populations, pour s'arrêter aujourd'hui à 350 mètres au motif que la Wallonie est trop densément peuplée et qu'il est impossible de lui appliquer le principe de précaution. Ce n'est pas Vent de Raison qui le dit, il s'agit là d'une déclaration de M. Demotte, Ministre-Président lors de son interview chez RTL-TVI le 30 mai 2010.

Les émissions sonores des éoliennes, pour autant qu'on les mesure sérieusement, se révèlent être, autour de nombreux parcs sinon de tous, très supérieures aux normes légales pour des installations industrielles de classe 1. Aucune administration ne semble s'en soucier, si ce n'est dans une nouvelle et prochaine version du cadre éolien wallon, par la proposition complètement paradoxale et proprement scandaleuse de relever les seuils dits « acceptables ». C'est-à-dire qu'on ne résout nullement le problème de bruit, mais on change la loi pour empêcher à l'avenir tout citoyen de se plaindre. Sa santé sera toujours aussi compromise, mais le cadre sera légal et le tour est joué.

Vous pourrez lire, en annexe 4, quelques témoignages vécus de citoyens atteints dans leur bien-être et leur santé par l'agression du parc éolien dont ils sont riverains.

Les recours au Conseil d'État des citoyens sont devenus une triste mascarade. Dans la quasi-totalité des cas où le Conseil d'État a retenu le bien-fondé du recours des citoyens et annulé l'octroi de permis, les promoteurs redémarrent immédiatement une nouvelle demande de permis, mettant en œuvre, vous l'imaginez bien, des moyens financiers sans commune mesure avec ceux des citoyens.

Le ministre de l'aménagement du territoire, seul recours du citoyen avant le Conseil d'État casse presque systématiquement les décisions de refus de permis de sa propre administration pour imposer malgré tout le parc éolien. Et dans certains cas, il a répété cette procédure jusqu'à trois fois, face à des recours de citoyens de communes et même d'associations de protection de la nature. Vous avez dit démocratie ?

Même les pouvoirs communaux, s'ils n'ont pas été convaincus par les arguments financiers des promoteurs et remettent un avis négatif sur un projet éolien, même les pouvoirs communaux sont totalement ignorés dans leur souci de gestion communale puisque, actuellement, leur avis n'est que consultatif. Vous avez dit citoyens ?

De manière générale, la Région wallonne, dans l'exécution de sa politique éolienne, contrevient systématiquement à la convention d'Aarhus sur l'information et la consultation de citoyens en matière environnementale. Convention, je le rappelle, ratifiée sous l'autorité des Nations Unies par l'Union européenne et tous ses États membres.

Je laisse à M. d'Oultremont le soin de conclure.

M. le Président. - La parole est à M. d'Oultremont.

M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison. - Nous, citoyens, cela fait un peu grandiloquent, mais c'est de cela qu'il s'agit finalement. En fait, c'est nous tous autour de la table. Nous, citoyens, nous souhaitons nous réapproprier la parole sur ce programme de l'éolien industriel particulièrement. Et c'est à ce titre que, pour conclure, nous vous interpellons, vous, les membres de cette commission et à travers vous, le Parlement wallon, afin qu'il se réapproprie, lui aussi, la parole dans ce domaine.

Trois lignes d'action nous semblent indispensables :

- exiger du Gouvernement wallon que preuve soit apportée de l'efficacité énergétique globale, de l'efficacité climatique et financière de la politique éolienne wallonne. Preuve qui serait opposable et pouvant être évaluée sérieusement par le citoyen dans le respect de la convention d'Aarhus ;

- exiger du gouvernement qu'un organe de contrôle et de vérification de cette politique soit institué, organe indépendant, bien sûr, de toute compromission possible avec quelque groupe de pression que ce soit ;
- exiger du gouvernement que soient mises en place les garanties de la protection du citoyen, protection à laquelle celui-ci a droit, suivant l'article 23 de la constitution belge.

Ainsi, entre autres, il faut que la réponse aux questions suivantes soit apportée. Quel est le fondement scientifique qui motive le Gouvernement wallon dans son nouveau cadre de référence, à réduire à trois fois la hauteur d'une éolienne la distance entre éolienne et habitation ? D'où vient ce chiffre trois ? Ce chiffre ne tient compte ni des recommandations du milieu médical qui préconise – quand on lui demande son avis – des distances qui sont supérieures à 1 000 mètres et c'est dans le monde entier que des chiffres de cet ordre de grandeur sont cités, ni du type d'éolienne qui varie en hauteur et en puissance et d'un projet à l'autre, ni – et c'est plus inquiétant encore – des constats faits actuellement sur le terrain et des mesures qui sont faites et menées sur le terrain de manière sérieuse.

À ce jour, la norme de bruit en Wallonie est de 40 dB(A) la nuit. Quel est le fondement scientifique qui motive le Gouvernement wallon, dans son nouveau cadre de référence éolien, à envisager de modifier cette norme en la faisant passer à 45 dB(A) ? Il faut savoir qu'une augmentation de 5 dB double la pression sonore.

Nous le répétons, nous ne sommes pas venus aujourd'hui pour discuter du bien-fondé ou de l'utilité de l'éolien en Wallonie, ni pour exposer des positions pour ou anti, ni même pour ergoter sur le pourcentage de l'éolien dans le package des énergies renouvelables ou dans le futur mix énergétique.

Notre propos n'est pas là. Nous sommes venus pour rappeler que, premièrement, lorsqu'un gouvernement se lance une politique de cette envergure, c'est-à-dire la production en 2020, de 4 500 gigawattheures éoliens, nombre lui-même arbitraire pour la seule petite Wallonie, il se doit de la justifier sérieusement devant le parlement, y compris le choix qui est fait d'ignorer le *burden sharing* régional pour les énergies renouvelables.

Deuxièmement, ce même gouvernement est tenu de prévoir, dès l'origine, les mécanismes de contrôle et de vérification du fonctionnement et des résultats de cette politique.

Comme nous l'avons dit, ce mécanisme n'existe pas.

Troisièmement, ce même gouvernement est également tenu de justifier le bien-fondé économique du coût astronomique pour le citoyen et la Wallonie, de la production en 2020, de 4 500 gigawattheures par an

alors que l'Europe entre dans une période de récession économique et de révision profonde de son propre mixte énergétique.

En 2001, rien n'avait été fait dans ce sens et depuis, apparemment, rien n'a été fait pour corriger cette situation inacceptable.

À ce jour, plus de la moitié du programme éolien du Gouvernement wallon est en cours de réalisation sans aucun avis du Parlement wallon et contre l'opposition chaque jour croissante de la population.

C'est pourquoi nous vous demandons, honorables membres de cette commission et à travers vous au Parlement wallon lui-même, de reprendre les commandes de l'avion, de reprendre le contrôle de la politique éolienne wallonne.

L'impact sur la Wallonie et ses citoyens est trop important et trop lourd pour que l'impasse sur une telle démarche soit permise ou même, pensable.

Pour terminer, nous affirmons être parfaitement conscients de ce que le Parlement wallon se trouvera confronté, s'il entend écouter ce dont nous parlons maintenant, à la pression considérable qu'exerceront sur lui les multiples bénéficiaires de la politique éolienne actuelle, mais nous pensons que la démocratie et l'intérêt des citoyens méritent qu'ils tiennent bon.

Nous vous remercions de votre attention.

Échange de vues

M. le Président. - Chers collègues, avez-vous des questions?

La parole est à M. Eerdeken.

M. Eerdeken (PS). - Très brièvement, je crois que Vent de Raison a exprimé au travers de ses deux représentants, un point de vue qui ne va pas dans le sens du consensus ronflant qui est celui de notre assemblée.

En démocratie, c'est bien qu'il puisse y avoir des points de vue contrastés. Je suis heureux que la commission ait accepté d'entendre Vent de Raison, car on tendait à présenter cette structure qui est une fédération, une association de 70 comités de quartier, comme étant une bande d'écervelés. Je comprends que d'aucuns parmi nous ne partagent pas l'opinion de Vent de Raison, c'est le jeu démocratique dans une assemblée. Je suis toutefois heureux qu'ils aient pu exprimer un point de vue tout à fait contraire au ronronnement quotidien auquel je suis habitué dans cette assemblée depuis que j'y suis arrivé. Ce qui ne manque jamais de me surprendre, car j'ai connu le Parlement fédéral où là, le choc des idées était bien plus présent qu'il ne l'est ici, à Namur.

Je les remercie d'avoir exprimé ce point de vue. J'ai pour ma part, multiplié les questions au ministre Nollet qui, je tiens à le préciser, répond et je tiens à le féliciter, car il le fait avec énormément de sérieux. C'est un sujet que je trouve passionnant et je crois vraiment qu'il était utile que nous les entendions.

M. le Président. - Avant de céder la parole à M. Crucke, je tiens à préciser que lorsque nous avons établi les associations ou les personnes à auditionner, cela a été fait sur une base totalement consensuelle entre les quatre formations politiques et en ma qualité de président de cette commission, je n'ai pas rencontré d'opposition par rapport à quiconque qui soit auditionné aujourd'hui. Je tenais à le préciser.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, j'aurai deux questions. Tout d'abord par rapport à l'indépendance quant aux références qui sont citées dans le débat.

À plusieurs reprises, Vent de Raison met en cause l'indépendance des « experts ». Selon Vent de Raison, quel sont, sur le marché actuellement, les références en matière d'indépendance ? Si la commission ne veut pas auditionner toutes les associations extérieures au débat, quels sont les rapports qui, selon vous, doivent être lus pour que l'on puisse avoir un point de vue et une lecture qui ne soit pas entachée de dépendance, mais qui soit indépendante ? Pourriez-vous remettre une liste d'ouvrages, lectures ou expertises qu'il faudrait consulter et qui serait consultable ?

Par rapport à la convention d'Aarhus, je donnerai mon point de vue lorsque le débat aura lieu au parlement, mais nous sommes ici dans le cadre d'une audition. Même si je comprends bien que vous voulez nous interpellé, c'est plutôt le sens inverse qui fonctionne ici, c'est que c'est nous qui devons vous interpellé.

À votre connaissance, cette convention d'Aarhus, dont vous prétendez qu'elle a été violée, a-t-elle fait l'objet de contentieux devant les tribunaux ? Y a-t-il de la jurisprudence dans laquelle les tribunaux belges et peut-être européens également, auraient été saisis et où la Wallonie aurait été considérée comme étant en défaut de respecter cette convention et donc, l'aurait violée ? Si ce n'est pas aussi explicite, y a-t-il de la jurisprudence qui permettrait, malgré tout, d'avoir une lecture intéressante sur le sujet ?

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Merci Monsieur le Président et merci pour la présentation faite.

J'ai quatre questions.

Vous indiquez que vous souhaitez qu'il y ait un

organe de contrôle qui soit mis en place pour vérifier si les objectifs sont atteints. Considérez-vous que la CWAPE ne remplit pas son rôle ? Souhaitez-vous que ce soit un autre organe qui fasse le travail ? Dans le dispositif décréteil actuel, c'est la CWAPE qui est l'organe de contrôle.

Concernant la norme de bruit, vous indiquez qu'elle est de 40 décibels, mais la norme, c'est avec une vitesse de vent de cinq mètres par seconde qui est inapplicable pour les éoliennes. Comment la voyez-vous évoluer en fonction de la vitesse du vent ? On sait que la vitesse du vent a une influence sur la perception du bruit - bruit de fond, bruit émergent, et cætera.

Quand vous parlez de l'intermittence de la production qui doit être compensée en permanence par des centrales au gaz qui tournent en deçà de leur régime nominal et de leur rendement optimal, si je ne me trompe pas, aujourd'hui, pour suivre, la consommation fluctue, il y a une unité de production en permanence qui doit assurer la réponse à ces fluctuations. Considérez-vous qu'il faut des unités supplémentaires avec le niveau de l'éolien d'aujourd'hui et ceux prévus en 2020 ? Considérez-vous qu'il faudra des installations complémentaires qui ont ce même rôle de fluctuation ? Pour moi, il y en a en principe une qui le fait. Les autres sont à un régime nominal avec un rendement intéressant.

Quatrièmement, comment voyez-vous le mix énergétique sur un moyen terme, avec l'intégration des énergies renouvelables ? D'autres intervenants l'ont fait tout à l'heure. Vous n'avez pas évoqué la question, mais elle me paraît aussi importante, car l'objectif de l'énergie renouvelable, je pense qu'il doit être atteint et M. Ghigny a dit quelque chose d'intéressant en disant que sa perception, c'est que le développement des énergies renouvelables freinait la croissance du prix des énergies fossiles, parce que la pression sur la demande se réduit. Je pense donc que dans tous les cas, on a effectivement intérêt à les développer. Je voudrais avoir votre perception sur l'évolution de ce mix énergétique.

M. le Président. - La parole est à d'Oultremont.

M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison. - Sans surprise, il y a un fil rouge qui court à travers les questions que vous venez de poser, Messieurs Crucke et Desgain.

Je vais commencer par répondre sur le cas Aarhus car les autres réponses sont connectées.

La convention d'Aarhus a donc été votée en 1998 par 38 pays et l'Union européenne et tous les membres de l'Union européenne sont signataires de la convention.

Le point de départ de cette convention est la liaison entre le citoyen et l'évolution de l'environnement. Autrement dit, comment faire, sachant que l'environnement va évoluer, pour toutes les raisons que

l'on connaît, pour que le citoyen soit proprement informé et qu'il ait la possibilité d'entrer dans le débat, soit directement, soit par ses représentants suivant les systèmes, suivant les niveaux de décisions, et cætera.

C'est le fond de la question, et cette convention a ensuite été étendue à deux ou trois autres domaines plus généraux, mais c'est cela qu'elle dit.

Or, il y a un cas, en Irlande, où des citoyens irlandais qui se sont trouvés face à des situations semblables à celles que nous connaissons ici - parce qu'il n'y a pas qu'en Wallonie que le problème se pose - ont déposé une plainte devant le Comité de gouvernance de la Convention d'Aarhus, qui siège à Genève. La plainte portait exactement sur ceci : le gouvernement irlandais et au-dessus de lui, et c'est cela qui est important, l'Union européenne, représentée par la Commission, ont-ils bien exécuté leur mission d'information, d'écoute et de prise en compte des dispositions souhaitées, ou en tout cas proposées par la population ? Et le Comité de la convention d'Aarhus, il y a un mois et demi, a condamné l'Union européenne, et tous les états membres dans la cascade, pour défaillance dans le processus de participation et d'appel à participation des citoyens à la modification de leur environnement. C'est le fond de la question et c'est un point capital. C'est un point de gouvernance capital.

Hors séance, si vous voulez, je peux vous donner tous les éléments et je me ferai un plaisir de les communiquer au secrétariat.

Ceci dit, dans l'annexe 5 des documents - que je crois, Madame, vous avez l'intention de mettre sur le réseau - vous trouverez exactement un résumé sur la situation de la Convention d'Aarhus et le jugement rendu par le Comité de gouvernance à Genève, il y a quelques jours.

Je crois que je réponds pleinement à la question.

En ce qui concerne la question de l'indépendance, et là, je vais lier les deux réponses, vous m'excuserez si je ne suis pas complet, je m'excuse de vous dire que je crois que ce n'est pas la bonne question. Et je ne suis pas en train de vous faire une leçon, mais fondamentalement, je pense que ce n'est pas la bonne question. Il y a énormément de gens honnêtes, qui sont indépendants, et qui font bien leur boulot : des consultants, des conseillers, des analystes de toute espèce. Il y en a heureusement de grandes quantités. Le problème, et c'est notre argument ici, c'est qu'on ne leur pose pas la bonne question.

La question fondamentale et qui est complètement paradoxale, c'est de savoir quel est le *Carbon footprint* d'un mégawattheure éolien livré à votre compteur d'électricité, pas au pied de l'éolienne - là, il est superbe ! - mais livré à votre compteur d'électricité. Quelle quantité de CO2 produit-il en exigeant, de la part

des centrales au gaz, un équilibrage permanent du réseau ? Cet équilibrage permanent doit être imputé et comptabilisé à la charge mégawatt/heure éolien. Tant qu'on ne fait pas cela, on ne pose pas la bonne question.

Je me tourne maintenant vers M. Desgain. Il nous demande si nous pensons que la CWAPE n'est pas le bon « contrôleur ». Non, il ne l'est pas. Il n'entre pas dans la mission de vérifier, de contrôler, de mesurer ni de rendre compte du bilan carbone global de notre système d'électricité, depuis que les éoliennes y participent. Et quand on en parle à M. Ghigny, il est parfaitement d'accord. J'ai eu plusieurs contacts avec lui, il sait bien sûr parfaitement que cela ne fait pas partie de sa mission, il n'en a pas les moyens et on ne le lui a pas demandé.

Nous avons, en tant que citoyens, demandé à M. le Ministre Nollet, plusieurs fois depuis deux ans, de bien vouloir nous expliquer si le contrôle existait, et je pourrais vous montrer les échanges de courriels. Il conclut qu'il n'y en a pas, évidemment. Il est honnête, il n'y en a pas. Et la deuxième chose que nous lui avons demandée, c'est si la CWAPE ne constitue pas la bonne organisation pour être équipée d'un mandat pour le faire. Et là, silence radio ! Conclusion, il n'existe pas, aujourd'hui, de bonne question, et là, je réponds des experts, parce que si vous posez les bonnes questions, vous aurez les bonnes réponses.

En ce qui concerne votre question sur l'installation ou non des unités supplémentaires qui permettraient de contrôler la variabilité de l'énergie éolienne, la réponse est que c'est certainement oui, elles sont indispensables, et on est en train de les construire maintenant.

M. Desgain (Ecolo). - Ce n'est pas ma question.

M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison. - Ah ! Excusez-moi, j'avais cru comprendre.

M. Desgain (Ecolo). - Ma question est de savoir si vous considérez qu'il y a plusieurs centrales qui doivent moduler en même temps la production d'électricité pour assurer l'ajustement entre la consommation d'électricité et la production sur le réseau.

M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison. - Oui, et alors, vous avez l'autre question derrière. La réponse est que je ne suis pas gestionnaire du réseau. Nous savons tous parfaitement que la variabilité existe et que la compensation est une nécessité. Cela se modélise même bien. On sait faire cela et on voit très bien comment l'économie de carbone, parce que c'est cela qui compte finalement, est un facteur qui diminue doucement avec la pénétration à l'éolienne et que si cette pénétration dépasse, disons une dizaine ou une quinzaine de pour cent, à ce moment, on repart en positif et on produit plus de carbone que s'il n'y avait pas de parcs éoliens et qu'on travaillait « tout gaz »..

Tous les modèles le disent. Il n'y en a aucun qui contredit cela. C'est une chose certaine.

Cet après-midi, je crois que vous avez invité Elia, Monsieur le Président, il me semble que je l'ai vu sur la liste. Ils sont les mieux placés pour répondre. Le problème est qu'ils ne font pas la mesure, et là, je me tourne vers M. Crucke. Personne ne fait la mesure. Si on faisait la mesure, ce serait bien embêtant, et là, je suis un peu cynique parce que, justement, on verrait à ce moment-là, on mesurerait - ce qui est la seule chose qui compte, toutes les belles paroles ne sont pas très utiles - Seule compte la mesure de la production globale de carbone, de kilo de carbone par mégawattheure délivré au compteur, pas produit.

Maintenant, on mesure la production des éoliennes, et on attribue un certificat vert à la production. Cette production est très intéressante, mais cela n'a aucun intérêt du point de vue du problème de la comptabilité dont nous parlons. Ce qui nous intéresse, c'est la production de carbone par mégawattheure ou kilowattheure consommé au compteur du consommateur. Et cela, c'est une tout autre affaire. Et là, il n'y a pas d'information.

Vous avez parlé de la norme de bruit. Bien entendu, la norme de bruit dépend de l'environnement, d'où la notion de « bruit émergent » évidemment, qui est le facteur important.

Première chose : il est clair que les normes de bruit pures et simples qui existent actuellement, les normes industrielles, sont inadaptées. C'est déjà un point fondamental. Il faut donc les rendre meilleures. Mais l'objectif n'est pas de faire des normes pour que la loi soit respectée. L'objectif est d'avoir des normes qui correspondent aux besoins de santé, de confort et de respect du bien-être des citoyens.

Cela, c'est l'objectif des normes.

S'il suffit simplement de relever le niveau des normes, à part cela, merci beaucoup, la loi est respectée, tout va bien, ce n'est pas extraordinairement productif. Vous continuerez à avoir une grande quantité de gens

qui auront de gros problèmes. Vous avez devant vous les représentants de ces gens-là. L'actuelle normalisation, le niveau de norme, tel qu'il est maintenant, est totalement dépassé. Avec un vent de cinq mètres/seconde, à 800 mètres ou à 1 000 mètres d'un parc éolien, vous pouvez avoir des relevés de 45 décibels, 48 décibels. C'est parfaitement possible et c'est courant. Les normes actuelles ne sont pas adaptées à ces machines.

Les distances de garde que l'on prévoit, parce que c'est un joli chiffre trois fois la hauteur, cela ne veut dire du point de vue de l'impact sur les habitants et la protection de l'environnement dans lequel les gens vivent en général. Je crois que ma réponse est correcte du point de vue technique et de l'applicabilité des normes actuelles.

Le mix énergétique est une vaste question.

Ma réponse va tenir en deux mots, il est évident que le mot « mix » contient en lui-même la réponse, c'est-à-dire qu'il va falloir optimiser les moyens dont on dispose. L'optimisation, c'est là où réside tout le problème.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je voudrais poursuivre le débat sur la question.

Merci pour l'information par rapport à Aarhus. Je pense que ce serait intéressant que vous puissiez communiquer les coordonnées de cette décision.

La Convention d'Aarhus étant une norme supérieure, les tribunaux belges pourraient être saisis. Les opposants ont-ils saisi les tribunaux belges ? En saisissant ces tribunaux belges, ont-ils invoqué cette Convention d'Aarhus ?

Je voudrais savoir si pour l'instant - le droit, la justice restant une matière fédérale, c'est regrettable, mais c'est comme cela pour l'instant, mais tant que c'est comme cela, il faut faire avec - les tribunaux en Belgique ont pu se prononcer sur le respect ou non de cette convention.

M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison. - Je réponds qu'à notre connaissance, la réponse est non.

Je peux vous dire que l'on est en train d'ouvrir une voie.

Ce qui s'est passé : nous avons confié à nos relations irlandaises, qui étaient prêtes à le faire - une opération qui a pris deux ans. Si vous leur laissez deux ans de travail pour monter un dossier, la Convention d'Aarhus, ce ne sont pas des blagueurs...

Donc, vous déposez un dossier. Il y a d'abord un comité qui juge si oui ou non le dossier est présenté

d'une manière telle qu'il est recevable, un peu comme l'auditeur du Conseil d'État.

M. Crucke (MR). - Ce n'est pas une critique. Je voudrais juste savoir si...

M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison. - Non, mais c'est pour dire que nous n'y sommes pas encore.

Maintenant, la porte est ouverte.

M. Crucke (MR). - Je comprends la logique qui est de dire « Tout cela coûte. On voulait avoir une certaine assurance. » Maintenant, cet argument va pouvoir être utilisé.

Ma question va au-delà. Je pense qu'il faut rester, je n'ai pas dit que vous ne l'étiez pas, intellectuellement correct de part et d'autre.

Y a-t-il des tribunaux devant qui cet argument aurait été soulevé et qui l'ont rejeté ? C'est aussi intéressant pour nous.

M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison. - Pas à ma connaissance.

M. le Président. - Je peux vous éclairer et vous dire que la section flamande du Conseil d'État est saisie d'un recours - la section flamande du Conseil d'État d'une commune que je connais bien - et qu'il n'a pas encore tranché la chose.

M. Crucke (MR). - Avec cette argumentation-là ?

M. le Président. - Notamment, outre d'autres éléments.

M. Crucke (MR). - Maintenant que nous connaissons cette bonne question qu'il faut poser. Selon vous, à qui et à quels organismes faut-il la poser ?

M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison. - Il me semblait assez naturel de demander au gouvernement de bien vouloir faire pour le moment une déclaration en disant : « Voilà le problème tel qu'il se pose dans son entièreté, c'est-à-dire de fournir de l'énergie dite renouvelable aux compteurs des citoyens. ». Cela, c'est le problème. Comment allons-nous faire cela ? C'est à lui de l'expliquer. Quand il dit simplement : « Nous allons installer des éoliennes parce que nous vous disons sur papier, qu'elles sont substituables aux TGV », ce n'est pas suffisant. Le Gouvernement wallon n'est pas seul à agir de la sorte, car cela découle des directives européennes. ».

M. Crucke (MR). - Si vous étiez le gouvernement, à qui poseriez-vous la question ?

M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison. - C'est tellement important, je crois

que je demanderais à des universitaires... Je mettrais certainement la CWAPE dans le coup parce qu'ils ont l'expérience et puis aux gens qui sont en mesure de donner un avis, pas ceux qui ont envie d'en donner, ceux qui sont en mesure de donner un avis. Je pense que les distributeurs d'électricité sont en mesure de donner un avis. Ils sont les seuls à connaître les flux d'électricité qui circulent sur le réseau.

Sans même inventer un truc extraordinaire, je vérifierais aussi le système des certificats d'origine par lequel le problème dont nous parlons est propagé aux échanges intra européens d'électricité. Si je fabrique de l'électricité dite verte et que je suis installé dans le sud de l'Italie, Elia est parfaitement en droit d'acheter ces mégawatt/heure avec un certificat vert et de le faire entrer ici. Il le gère, il le met dans sa soupe à lui, il fait tourner ses centrales, tout ce que vous voulez. Il a acheté la chose, exactement comme peut le faire le distributeur local.

Prenez Ores. Ores n'a aucune responsabilité vis-à-vis de la vertitude du courant qu'il vend. Il n'en a pas. Tout ce qu'il peut dire, c'est qu'il a payé autant de certificats verts, il a acheté des certificats verts. Le certificat vert est une déclaration de vertitude, mais au niveau de la production, pas de la distribution. C'est là le défaut fondamental de la loi européenne.

Je suis désolé. Ce n'est pas de la prétention. Je crois qu'il y a beaucoup de gens qui commencent à se rendre compte. Il y a une erreur de base dans la conception de l'énergie verte. On confond la production et la mise à disposition et la distribution. Ce sont deux choses totalement différentes.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Je voulais vous demander, par rapport aux émissions de CO₂.

Vous n'avez pas de problème avec les émissions de CO₂ faites annuellement, faites par l'État belge, qui sont validées par la Commission européenne pour le calcul des quotas d'émission, pour les droits d'échange, et caetera.

M. d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison. - Non, c'est tellement microscopique que j'en discute pas.

Non, ce qui m'intéresserait, c'est que le secteur production d'énergie électrique ait la mesure de ce qu'il fait. Cela, il ne l'a pas du tout. C'est difficile, mais il faut le faire sinon on raconte n'importe quoi, y compris la publicité mensongère. Vous avez les entreprises, les vendeurs d'électricité qui sont des gens parfaitement corrects, on s'entend, qui, d'un côté, vous disent : « Moi, je suis 100 % vert dans mon électricité. ». Et au même moment, le même vendeur d'électricité au détail vient d'inaugurer deux centrales au gaz qui sont des centrales à gaz à cycle ouvert pour pouvoir faire de la réponse

ultrarapide aux variations de production éolienne. Il est honnête ce monsieur, il utilise la loi - c'est tout, rien de plus.

M. le Président. - Merci, Madame et Messieurs pour ces échanges de vues.

Je vous propose ceci, en accord, je pense et je l'en remercie, avec M. Al Bitar pour EDORA et avec M. Claessens pour APERE, de suspendre maintenant jusqu'à 14 heures parce qu'il faut quand même bien manger un petit sandwich.

Nous recommencerons à 14 heures précises avec EDORA, ensuite avec M. Claessens et ainsi de suite.

Merci encore pour votre présence et à tout à l'heure, 14 heures précises, si vous le voulez bien.

- La séance est suspendue à 12 heures 17 minutes.

- La séance est reprise à 14 heures 19 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. - La séance est reprise.

Auditions

(Suite)

M. le Président - Encore merci à celles et ceux qui ont accepté de postposer leur intervention de quelques dizaines de minutes tant le débat est important et dépasse ce que l'on pouvait penser en termes de temps, ce qui est révélateur de l'importance du dossier. Merci à M. Al Bitar, Conseiller éolien auprès de la Fédération des producteurs d'énergie renouvelable (EDORA). Il y a au moins un rapporteur dans la salle, donc il n'y a pas de souci. Je lui cède la parole, en le remerciant encore pour son fairplay.

Audition de M. Al Bitar, Conseiller éolien auprès de la Fédération des producteurs d'énergie renouvelable (EDORA)

M. le Président. - La parole est à M. Al Bitar.

M. Al Bitar, Conseiller éolien auprès de la Fédération des producteurs d'énergie renouvelable (EDORA). - Monsieur le Président, merci beaucoup. Mesdames, Messieurs les parlementaires, je souhaitais aussi vous remercier pour l'invitation au témoignage d'aujourd'hui, c'était certainement un signe intéressant et extrêmement constructif de la part du parlement.

Comme vous dites, beaucoup connaissent EDORA.

Excusez-moi, il y a un petit problème technique

avec les diapositives. À mon avis, j'ai été saboté ! Cela va se faire de manière plus artisanale que prévu.

Comme vous le disiez, Monsieur le Président, beaucoup connaissent EDORA. Juste un petit rappel, il s'agit de la fédération regroupant les entreprises actives dans le secteur des énergies renouvelables sur Bruxelles et la Wallonie. En fait, en gros, on regroupe à peu près 90 % du secteur de production d'électricité renouvelable. On est également actif dans d'autres vecteurs, comme par exemple le vecteur chaleur renouvelable.

Ce matin, on a déjà beaucoup parlé du statut de l'éolien. Vent de Raison avait parlé d'une sorte de kabbale au niveau de la Commission européenne. Si kabbale il y a, on constate effectivement que le développement de l'éolien au sein de l'Union européenne a été très soutenu ces derniers temps.

Sur ce graphique, ce n'est pas très évident, on voit l'installation de l'éolien *on shore* en bleu foncé et *off shore* en bleu clair, ceci entre 1990 et 2030. On voit très clairement qu'entre 2000 et nos jours, le développement a été extrêmement soutenu. On prévoit que le développement se poursuive suivant le même tempo, certainement en éolien *on shore* – donc sur terre – jusque fin des années 2020. Au cours des années 2020, on constatera probablement un tassement dans le développement *on shore*, le relais sera alors pris par un développement *off shore* plus important.

Certains disent : « Pourquoi ne pas tout faire en mer ? ». Ce serait une solution pour certains. Malheureusement, techniquement parlant, le développement en mer rencontre une série de problèmes. On voit que, même avec les prévisions les plus optimistes, en 2030, il y aura toujours plus de production éolienne sur terre que sur mer.

On voit, sur ce graphique-ci, l'installation annuelle *on shore* en bleu et *off shore* en rouge. L'installation *off shore* au niveau européen reste toujours assez marginale.

La consommation électrique éolienne en 2012, au niveau européen, était de quasi 7 %. La Commission européenne prévoit, en 2050, suivant ces scénarios qui sont annexés à l'énergie renouvelable de décembre 2011, de 30 à 50 % d'électricité de source éolienne. Cela veut dire que la moitié de notre électricité, selon la Commission européenne, en 2050, pourrait provenir d'énergie éolienne.

Outre ces enjeux typiquement énergétiques, climatiques, en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, l'éolien représente également des enjeux socio-économiques très importants. Une étude a été réalisée par Deloitte cette année, en mars, au niveau européen. Elle montre que la contribution du secteur au PIB européen s'élevait à 32 milliards d'euros en 2010 et

que les emplois générés étaient estimés à 240 000 en 2010, avec un taux de croissance annuelle de 30 %. Pendant ces mêmes années, le chômage a crû en Europe de 9 %.

À côté de cela, c'est un secteur qui est, au niveau européen, exportateur de biens et de services et qui permet aussi, avec ses avantages climatiques de remplacement des technologies fossiles, d'éviter l'utilisation de combustible fossile. Ceci a été chiffré, pour l'année 2010, à 5,7 milliards d'euros d'économies.

Vous avez vu les projections de ce secteur pour 2020 et 2030, elles sont extrêmement intéressantes. En termes d'emplois, Deloitte pense qu'en 2020, un demi-million de travailleurs européens seront dans le secteur éolien. Près de 800 000 personnes travailleront dans l'éolien en 2030.

Néanmoins, il faut reconnaître que dans cette dynamique européenne – on voit ici la proportion d'électricité éolienne dans les différents pays – la Belgique reste malheureusement à la traîne, assez derrière la moyenne européenne et derrière un certain nombre de pays, tout simplement parce que la Belgique n'a probablement pas cru en l'éolien au bon moment. Je pense par exemple au début des années 1990. Cela ne veut pas dire pour autant que tout est perdu, bien au contraire. Quand on voit le développement éolien en Wallonie ces dix dernières années, c'est quasi une croissance exponentielle. Cela nous permet de voir qu'à l'heure actuelle, c'est un peu plus de 50 % de l'installation éolienne belge qui se situe en Wallonie. Le reste se répartit entre la Flandre et l'*off shore*. C'est 550 mégawatts installés actuellement en Wallonie.

Les statistiques du facilitateur éolien nous montrent que c'est quasi 2 000 mégawatts qui sont dans le pipeline, soit en construction, en études d'incidences, de demande de permis, et cætera. Cela veut dire que non seulement il y a eu un bon développement ces dernières années, mais le potentiel de développement pour les années à venir est également extrêmement intéressant, pour autant que les politiques adéquates soient mises sur pied.

Malheureusement, comme on l'a déjà vu avec les contraintes militaires et l'exposé de la Défense ce matin, le secteur éolien doit composer avec une série de contraintes. Ici, c'est à titre indicatif. Il y a eu un travail d'identification cartographique de ces différentes contraintes : les contraintes militaires, les contraintes d'exclusion Belgocontrol, les contraintes environnementales, et cætera. On se rend compte que, pour finir, il n'y a plus que 1,7 % du territoire wallon, à l'heure actuelle, qui est prospectable pour l'éolien. On ne va pas installer sur 1,7 % du territoire mais on peut prospecter des projets sur 1,7 % du territoire.

La carte de gauche vous a déjà été montrée ce matin, c'est la carte des contraintes militaires. Pour vous

donner une idée de la carte des autres contraintes, puisqu'il y avait une question par rapport aux autres contraintes aéronautiques, on voit effectivement, sur la carte de droite, les contraintes liées non seulement aux aéroports civils, aux radars civils, mais également aux radars météorologiques. Il faut donc composer avec toutes ces contraintes.

À côté de cela, on a aussi beaucoup parlé, lors de l'audition précédente, de Vent de Raison, du nombre de plaintes. Je pense qu'il faut pouvoir relativiser, je n'ai pas dit qu'il fallait les balayer d'un revers de la main, il faut évidemment toutes les analyser en détail, mais il faut pouvoir recontextualiser. Une série de sondages sur l'acceptation de l'éolien ont été réalisés et montraient des chiffres assez impressionnants : 93 % des Wallons sont favorables à l'éolien, et cætera. Une critique qui était peut-être pertinente, c'est de se dire : « Bon, ces sondages ne font sans doute pas état du positionnement des riverains de parcs ». IPSOS a réalisé un sondage sur un échantillonnage spécifique de riverains ou futurs riverains de parcs éoliens. Ce sondage montre que 86 % des riverains sont favorables à la technologie éolienne pour seulement 4 % d'opposants. Il faut pouvoir se rendre compte que les plaintes émanent probablement de ces 4 % de riverains mécontents.

Un autre enseignement intéressant de ce sondage, c'était de se rendre compte qu'en fait, la question a été posée aux riverains quant à leur acceptation du projet au moment de la construction du parc. Un an après la construction, on se rend compte que l'opinion a évolué très favorablement : elle passe de 62 % de favorabilité à 86 %, tout simplement parce que ces riverains disent qu'ils éprouvaient une série de craintes, souvent véhiculées par les groupements de l'opposition. À l'expérience, ils se sont rendus compte que la grande majorité de ces craintes n'était absolument pas vérifiées - c'est ce pourquoi l'opinion de ces riverains a évolué de la sorte.

Après cette introduction, on se rend bien compte que, pour nous, en tant que fédération, les principaux enjeux de la politique éolienne sont une maximisation du productible d'une part, mais une minimisation des incidences environnementales et des incidences sur les riverains. C'est ce qui anime vraiment notre position de bout en bout. Et donc, les enjeux – je les répète parce qu'ils ne sont peut-être pas toujours clairs – ce sont les enjeux d'indépendance énergétique, socio-économiques, mais aussi climatiques et de durabilité.

Malgré ce qui a pu être entendu ce matin, il faut savoir qu'à l'heure actuelle, aucune étude ne semble étayer les dires devant une raison qui semble totalement à contre courant de la grande majorité de la communauté scientifique et politique au niveau mondial.

Nous estimons qu'une politique ambitieuse doit maintenant être menée en Wallonie et c'est une très

bonne chose d'avoir des objectifs à moyen et à court termes. Les 4 500 gigawattheures par an qui ont été adoptés par le gouvernement nous semblent tout à fait réalisables et ceci, si je compare les différentes études qui ont pu être réalisées de potentiels techniques en fonction des contraintes actuelles.

Ce qui est très important pour notre secteur, c'est que l'atteinte de ces 4 500 gigawattheures se fasse suivant une trajectoire linéaire, pour toujours garantir, en fait, ce fameux continuum de développement économique.

Par rapport à la cartographie, nous sommes conceptuellement pour car nous pensons que c'est bien en termes de prédictibilité et de garantie pour le secteur et pouvoir exactement savoir, en termes d'investissements, où aller dans l'avenir. Nous n'avons, malheureusement ou heureusement, pour la démocratie absolument pas accès à cette carte. Je ne l'ai jamais vue.

C'est très important pour nous que la politique ambitieuse, quand je parlais du continuum de développement, intègre aussi un régime transitoire. On l'a vu, 2 000 mégawatts sont actuellement en cours, ce sont des projets. Je n'ai pas dit qu'ils devaient tous aboutir mais il est très clair qu'on ne peut pas se permettre d'avoir un hiatus économique dans le développement pendant trois à quatre ans. Il faut qu'ils puissent se poursuivre suivant des conditions similaires à celles qu'ils connaissaient au début de leur développement. On ne parle pas uniquement des développeurs, on parle aussi de toute la filière socio-économique wallonne, je fais référence notamment à l'étude du Cluster TWEED qui a identifié une centaine de PME wallonnes directement impliquées par ce secteur.

Une politique ambitieuse, c'est aussi pouvoir continuer à garantir le même bon niveau d'acceptation sociale des projets éoliens. Pour cela, il n'y a pas de miracle. Pour être sûr de pouvoir le garantir, il faut libérer de nouvelles contraintes. On a entendu la Défense ce matin, on sent qu'ils sont quand même un peu sur la défensive, c'est le cas de le dire. Nous nous réjouissons que le Gouvernement wallon ait mandaté des négociations avec le Fédéral. C'est une excellente chose. Maintenant, il faudrait qu'on puisse voir les résultats, mais qu'on puisse également tenir compte dans ces négociations des avancées technologiques, avancées technologiques en termes de contraintes radars. Il existe des *softways* qui peuvent résoudre les problèmes que vous avez pu voir, à l'écran, ce matin et soumis par la Défense.

En termes environnemental, il y a également moyen d'arrêter les éoliennes à certains moments de la journée, dans les zones particulièrement sensibles pour les chauves-souris. Il faudrait pouvoir tenir compte de l'ensemble de ces éléments pour la nouvelle politique qui doit aussi reposer sur une sécurité juridique, c'est-à-dire des critères clairs. Pour l'instant, ils ne sont pas

suffisamment clairs, je vais y revenir dans un instant. Et aussi que cette politique évite toute distorsion en matière de libre concurrence.

Pour synthétiser, nous sommes favorables aux 4 500 gigawattheures, mais on estime que la cartographie positive devrait se baser sur plus que 4 500 gigawattheures, simplement parce qu'il y a peu de chance que l'ensemble des zones identifiées comme positives soient vraiment propices à l'éolien. L'étude d'incidences pourra révéler s'il y a un souci local.

Il est également pour nous très important, de manière à toujours maintenir cette bonne acceptation sociale des projets éoliens, de pouvoir se rapprocher des infrastructures, de pouvoir favoriser des projets le long de l'autoroute et de pouvoir installer dans les zones militaires actuellement interdites.

La Défense présentait ce matin aussi un protocole par rapport aux radars, en disant : « Vous pouvez éventuellement faire une étude de détail pour vous rapprocher des radars ». Le gros problème, c'est qu'il y a cette possibilité de faire l'étude de détail, mais il n'y a pas de canevas d'étude, il n'y a pas de protocole, d'analyse de cette étude. Pour finir, il a bien dit à demi-mot : « Oui, vous pouvez réaliser une étude de détail », mais on vous dit déjà : « Ce sera impossible d'installer une éolienne parce qu'il y aura un effet sur le radar ».

C'est donc important de pouvoir avoir cet esprit d'intégration des enjeux énergétiques belges, mais aussi des enjeux en matière de défense et de contrôle aérien.

En termes de participation, on l'a brièvement abordé ce matin, à EDORA, nous sommes évidemment tout à fait favorables aux participations citoyennes, aux participations publiques. Je pense que cela a vraiment un effet positif sur l'acceptation sociétale des projets mais, pour nous, justement, pour avoir un effet direct, il faut que ces participations, que cette ouverture demandée par le cadre de référence, soient limitées à du local, sinon cela n'a pas de sens. Cela ne veut pas dire que de l'extra-local ne puisse pas investir, mais cela reste de l'investissement normal, comme n'importe quelle entreprise peut investir dans le capital d'une autre.

On a aussi un souci par rapport à l'objectif avancé. On est actuellement à peu près à 7 % de participation proposée dans le cadre de référence 49 avec 98 %. Nous sommes tout à fait excessifs et nous souhaiterions que cette ouverture soit limitée à 24,99 %, sauf si, sur base volontaire, il y a un accord avec le développeur privé. Je vous rassure, il y a souvent des accords au-delà avec le développeur privé parce que, parfois, la situation est telle que le développeur est tout à fait prêt à ouvrir davantage son projet.

Néanmoins, par rapport à la participation publique, on en a parlé également ce matin avec l'Union des Villes

et Communes de Wallonie, il y a quand même un danger pour nous, un danger en termes de distorsion de la concurrence. Quand on autorise, par exemple, une intercommunale qui développe, par ailleurs, un projet concurrent de rentrer dans le capital privé du projet qui lui est directement concurrent, cela va poser des problèmes. Nous craignons tout simplement que cela conduise à une série de recours, à une recrudescence des recours et, pour finir, à un blocage du développement.

Nous souhaiterions plutôt que la rétribution communale soit – on l'a également évoquée ce matin – harmonisée. Une taxe communale éventuellement, mais alors une taxe communale harmonisée; mais certainement pas quelque chose qui viendrait en addition à l'obligation d'ouverture, au sponsoring actuellement pratiqués.

Un dernier point qui, pour nous, est vraiment fondamental – je l'ai déjà abordé un instant – c'est avoir des protocoles précis en matière des critères. Des critères de relevés environnementaux, dans le cadre de référence - la version a été publiée en décembre - restent extrêmement vagues. Quand on dit qu'on fait des relevés dans toute la plaine, à différentes hauteurs, et cætera, ces critères-là ne sont bons pour personne, ni pour le développeur en termes de sécurité – on ne sait pas très bien si son étude d'incidences est correcte ou pas – ni pour la personne qui devra juger de la qualité du permis. Il faut donc des critères clairs en matière de relevés, mais aussi en matière d'étude d'incidences. Cela manque encore. Une fois que l'étude d'incidences est réalisée, le développeur privé ne sait généralement pas exactement quelles mesures mettre en place.

Vu qu'il y a ce manquement à l'heure actuelle, le secteur a commandité, auprès du centre de recherches REA, une étude originale pour proposer au gouvernement un protocole de mise en place de ces mesures environnementales. Je n'ai malheureusement pas le temps de vous le présenter en détail. Si le parlement est intéressé, les auteurs de l'étude se feront certainement un plaisir de venir vous la présenter.

En deux mots, ce protocole a pour but de proposer toute une séquence de mesures environnementales suivant les conditions locales et l'évaluation de la richesse en biodiversité du site. Cela veut dire que le protocole propose une échelle de sensibilité pour chaque site, c'est-à-dire que chaque site serait évalué pour sa richesse en biodiversité. Suivant la place dans cette échelle qui est proposée dans l'étude, un certain nombre d'hectares de mesures de compensation seraient proposés - à l'heure actuelle, cela semble être deux hectares imposés par le DNF, quel que soit le projet - mais également en fonction des espèces retrouvées, le protocole propose un bouquet de mesures de compensation. Très concrètement, pour les oiseaux, pour chaque zone agro-écologique wallonne, vous avez différents niveaux sur cette échelle, de zéro à deux espèces retrouvées, il ne faut pas de mesure de

compensation.

Il est aussi intéressant de pouvoir se rendre compte que l'éolien est une technologie avant tout environnementale, une technologie durable. Il ne faut pas qu'à chaque fois, il y ait forcément une mesure de compensation. Après tout, c'est une technologie qui a pour but de promouvoir également l'environnement.

Par contre, quand vous montez de niveau, vous voyez que le développeur saura exactement quelle quantité de mesures de compensation mettre en œuvre et, en fonction des espèces retrouvées - comme je vous le disais, vous avez milan, chouette, cigogne – vous voyez exactement le bouquet de mesures de compensation que vous aurez à mettre en œuvre. Je n'ai malheureusement pas le temps de vous les présenter toutes, mais cela va loin parce que cela va également à un tel protocole lever des tabous. Pour l'instant, du côté du DNF, il y a un tabou, on n'installe pas en forêt. Or, il y a des installations en forêt dans d'autres pays, moyennant certaines mesures. Mais non, ce protocole-ci analyse également le milieu forestier en disant – évidemment, il ne faut pas installer partout en forêt, dans les forêts de feuillus, par exemple – dans certaines forêts de conifères, à pauvre valeur en biodiversité: « Pourquoi ne pas installer des éoliennes moyennant certaines mesures de compensation, certaines mesures d'atténuation, arrêt de la machine à certains moments de la journée, et cætera? ».

Pour nous, et j'en termine, un tel protocole devrait se trouver en annexe de la future politique éolienne, en annexe du cadre de référence ou de la politique en général parce qu'il apporte de l'objectivité et de la prévisibilité. Pour nous, c'est vraiment une approche standardisée, qui n'est plus au cas par cas, où le promoteur est dans l'attente de ce que va dire le DNF et surtout, c'est une approche qui lève une série de tabous. Avec cela, on pourrait installer, dans certains types de forêts ... il ne faut pas, à chaque fois, devoir mettre en œuvre des mesures de compensation.

À titre de conclusion de mon exposé, il est très important, pour nous, que la politique éolienne soit rapidement finalisée. C'est extrêmement utile – et je l'ai répété plusieurs fois – d'avoir un objectif, une trajectoire, mais pour respecter cette trajectoire, il faut installer 160 MW éolien en Wallonie par an. C'est ce qu'on a fait il y a deux ans. L'année passée, on était à 100 MW et au premier semestre de cette année, on est à 2-3 MW. C'est clairement lié à l'attente d'une nouvelle politique. On ne peut pas continuer sur cette voie, sinon, on devra faire beaucoup plus à l'avenir pour respecter cet objectif et ce n'est certainement pas une bonne chose. Pour avoir une dynamique économique continue, il faut pouvoir respecter cette linéarité et donc, rapidement finaliser cette politique tout en garantissant, comme je vous le disais, ce continuum de développement qui avait été un engagement du gouvernement en août 2011, si je me souviens bien, via

le respect d'un régime transitoire dans le futur décret éolien.

Cette clarification de critères, je me suis permis de vous présenter cette étude environnementale pour vous montrer à quel point nous y tenons. Là, je rejoins Vent de Raison qui disait : « Il nous faut des critères clairs ». Les critères ne sont pas aussi flous qu'il voudrait le montrer, mais il est très clair qu'en plus de clarté ne peut être que bénéfique à tout le monde et permettrait également d'apporter une plus grande sécurité juridique au projet et être sûr alors qu'on respectera la trajectoire proposée.

Enfin, dernière chose, vous l'avez compris du *speech* de la Défense ce matin et de ma présentation, nous faisons face à énormément de contraintes. Pour respecter l'acceptation sociale, il va falloir libérer certaines de ces contraintes. Je me réjouis vraiment des négociations qui ont été entamées avec le Fédéral, mais il n'y a pas que le Fédéral, il y a aussi des négociations qui vont probablement devoir être résolues au niveau wallono-wallon.

Dans les contraintes aéronautiques, je ne vous ai pas présenté, par exemple, les contraintes liées aux ULModromes qui sont ici relativement importantes. Des décisions devront clairement être prises au niveau wallon.

Échange de vues

M. le Président. - Merci Monsieur Al Bitar.

Y a-t-il l'une ou l'autre question ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, je tiens également à remercier l'orateur M. Al Bitar. Vous étiez présent ce matin quand Vent de Raison a situé la bonne question à poser. Si cette bonne question vous était posée, qu'y répondriez-vous ? Si vous ne pouvez pas y répondre, à qui la poseriez-vous ? Quels sont les experts qui pourraient, selon vous, y répondre ?

Deux, en tant que fédération de producteurs, quels sont les schémas dans lesquels EDORA évolue sur le plan de l'emploi, en termes de perspectives d'emploi ? Qu'est-ce que le secteur génère aujourd'hui comme emploi ? Quelles sont les ambitions du secteur dans les cinq à dix années à venir ?

En termes de concurrence, la Wallonie n'est pas le Pérou, mais c'est un territoire qui a un certain nombre de frontières. Ceci dit, ce territoire est entouré. Où se trouve la concurrence ? Se trouve-t-elle à nos portes ou est-ce que, même dans l'éolien, la concurrence est en Chine ? Déjà en Chine, peut-on imaginer que ce qui se fait aujourd'hui chez nous ou avec nous peut se faire un jour totalement sans nous ?

Trois, c'est par solidarité avec M. Eerdekens – puisqu'il a décidé de nous quitter manifestement cet après-midi – qui brûlait de vous poser une question. Il semblerait que vous soyez en possession de la cartographie positive, que vous ayez eu un vent porteur qui vous ait amené à cartographier le gouvernement. Vous avez plus de chance que les parlementaires, en tout cas ceux de l'opposition puisque, moi, j'essaie désespérément de l'obtenir par tous les moyens, même en soudoyant certains amis Ecolo, mais je n'y arrive pas. Mais peut-être l'avez-vous, comme le dit M. Eerdekens. Pouvez-vous répondre à cette question-là ?

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je tiens également à remercier l'orateur pour l'exposé qu'il a fait et je souhaiterais poser quelques questions.

La première concerne le calendrier. J'ai lu dans un cahier de revendications d'EDORA qu'on attendait l'arrivée du cadre de référence ainsi que la cartographie positive vers mi-2012. Nous avons dépassé mi-2012 et ce matin, la Défense nous signale qu'ils vont pouvoir terminer leurs analyses par rapport aux propositions de la région au plus tard en 2013. Cela veut dire qu'on aura manifestement un certain retard en la matière. Dans quelle mesure ce retard va-t-il handicaper le développement de l'éolien en Région wallonne ?

Ma deuxième question concerne la cartographie positive. Je pense connaître la réponse. Je ne me fais donc pas d'illusions. Si on dit qu'elle existe au niveau d'EDORA, c'est plutôt une rumeur qu'une réalité, mais cela, vous confirmez. Je tiens quand même à réitérer la question que j'ai également posée ce matin : seriez-vous favorable à ce qu'il y ait une articulation avec les plans de secteur, non pas dans le sens que la cartographie positive respecte les zones défavorables ou interdites en fonction du plan de secteur, mais qu'à l'inverse, on essaie de l'intégrer dans le plan de secteur permettant alors d'identifier, par une modification de celui-ci, les sites qui seraient favorables ? Les modifications présupposent évidemment qu'il y a eu, au préalable, concertation avec les communes et consultation de la population, ce qui va déjà enlever toute une série de difficultés par la suite, lorsque les promoteurs se présenteront, car toute la partie « consultations » a déjà pu être entamée avec l'ensemble des « pour et contres » qui peuvent se prononcer à ce moment-là.

Troisièmement, en ce qui concerne les retombées

socio-économiques, vous venez de dire qu'une bonne dizaine de PME wallonnes sont impliquées dans le développement de l'éolien et que des demandes pour à peu près un potentiel de 2 000 gigawattheures sont dans le pipe-line. Qu'est-ce que cela représente en termes d'emploi et en termes de chiffre d'affaires, ceci à la fois dans l'absolu, mais aussi de façon comparée par rapport aux autres filières du renouvelable ?

À mon avis, la technologie éolienne est essentiellement une technologie importée sur le plan de la production. Ce qui crée l'emploi chez nous, c'est la maintenance, l'entretien et tout ce qui a lieu de faire sur place.

En ce qui concerne « l'acceptance » par les riverains, vous disiez que 86 % des riverains seraient favorables par rapport à la technologie éolienne. Ce matin, on a entendu le contraire, disant qu'il y a des impacts sur le bien-être et la santé des riverains. Lorsqu'on est un peu attentif aux critères en fonction desquels les uns et les autres se positionnent - on entend toujours parler de biodiversité, d'oiseaux, de chauves-souris - on prend assez peu en considération les « nicheurs » que sont les êtres humains qui « nichent » également à proximité des installations éoliennes. La question qu'il faudra poser, c'est de savoir comment objectiver le débat et comment éviter qu'il devienne passionnel. Passionnel dans le sens qu'on est soit en faveur, soit en défaveur.

Existerait-il une volonté de la part du gouvernement, voire de notre commission, de visualiser les études scientifiques qui ont été faites sur la question de l'impact de la technologie éolienne sur la santé des riverains et, le cas échéant, de demander à ce qu'une synthèse de ces études soit réalisée. Ici, il y a un manque d'études et elles pourraient être confiées à nos entités universitaires pour tenter d'objectiver ce débat qui risque d'être assez passionnel.

J'ai vu une grande différence entre les textes en matière de décret éolien qui sont en préparation et votre proposition. Dans les textes de décret, on parle d'une ouverture de minimum 25 % en capital par la commune et votre version parle d'un maximum de 25 % en capital par la commune, sauf s'il y a une bonne volonté de part et d'autre.

C'est donc une grosse différence entre le minimum et le maximum des 25 %. Pour moi, il est important de savoir comment on doit se positionner par la suite, dans la mesure où, à titre personnel et pour mon groupe, je suis assez favorable à ce que l'investissement public ait une certaine place dans le paysage des investissements. Je n'exclus pas l'investissement privé, certainement pas, car il faut se rendre à l'évidence, les entités publiques n'auront pas les moyens de faire tout cela avec leurs fonds propres, mais il faut réserver une certaine place à l'investissement public.

Ma dernière question porte sur le rendement

écologique et financier. Pour le rendement écologique, on a parlé entre autres du bilan CO₂ qui serait négatif. On l'a entendu ce matin. Je souhaiterais que vous puissiez réagir par rapport à cela pour illustrer, selon votre point de vue, le bien-fondé écologique de ces technologies et nous donner des éléments en ce qui concerne le retour sur les investissements. C'est une donnée qui intéressera non seulement les promoteurs privés mais aussi les promoteurs publics, dans la mesure où il y en aura.

(Mme Saenen, Doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). - La cartographie positive, négative, moyenne, est en fait en possession de certains promoteurs.

Certains sont venus me voir pour me la montrer en me demandant de ne surtout pas la photocopier. Je ne vais pas me battre pour l'arracher de leurs mains, mais elle est en possession de certains promoteurs. Je l'ai vécu personnellement.

C'est en fait la carte Feltz améliorée en d'autres termes, ne nous voilons pas la face, améliorée certes.

J'imagine difficilement que cette carte ne soit pas encore « tombée du camion » pour être médiatisée, mais certains promoteurs l'ont. Je peux vous l'assurer.

Deuxièmement, vous ne l'avez visiblement pas. Je reconnais l'objectivité d'EDORA. Je l'ai vu aussi à des réunions citoyennes où EDORA était par exemple contre un projet spécifique. Ils n'étaient pas contre les éoliennes, mais contre ce projet X que je ne citerai pas parce qu'il ne remplissait pas certains critères que vous venez de citer. Je rebondis donc sur la notion d'éolienne citoyenne avec le maximum, le minimum, et cætera, dont la définition n'est finalement pas encore véritablement claire.

Lorsque j'ai posé des questions aux parlementaires, lorsque je me suis adressé à l'un ou à l'autre - et j'essaie de rester très objectif dans mes propos - finalement, l'éolienne citoyenne a été conçue il y a trois ou quatre ans. Comme type d'éolienne, c'était l'arbre du dernier né du coin qu'on plantait juste à côté, parce c'était citoyen, c'était gentil.

Puis, c'est finalement la participation en capital qui fait qu'une éolienne devient citoyenne, que ce soit par le biais d'une coopérative ou par le biais - on l'a dit ce matin, c'est une revendication de l'Union des Villes et Communes - de la régie communale autonome encore trop méconnue en Wallonie par rapport à la Flandre qui est bien plus avancée que nous. Elle déduit la TVA surtout, ce que nous ne faisons pas encore suffisamment en Wallonie, mais nous avons toujours un peu de retard en matière de création, d'imagination là-dedans.

Cette notion d'éolienne citoyenne est galvaudée. Il faudrait, une bonne fois pour toutes, lui apporter une vraie définition et que l'on sache à quoi s'en tenir car dans telle commune, on la défend sous un contexte X, dans telle autre, sous un contexte Y. Les gens des villages potentiellement encerclés d'éoliennes croient que c'est cette éolienne-là qui va faire en sorte que leur facture d'électricité va diminuer alors que nous savons très bien que l'électricité rentre dans le circuit. Vous allez me dire que cela peut se faire par voie indirecte, mais des gens peuvent le croire comme tel. Je pense donc que là, il y a un flou qui est entretenu - je ne dis pas par EDORA – ou qui n'est pas dissipé suffisamment. Je ne prends pas ici attitude pour ou contre les éoliennes. Si on veut aller vers la création d'éoliennes, je pense qu'il faut dissiper ce flou dans la notion d'éolienne citoyenne en disant aux gens que ce n'est pas parce qu'ils vont avoir une éolienne à 800 mètres de chez eux que leur facture va baisser, alors que les citoyens qui sont à deux kilomètres d'eux ne verront pas leur facture baisser.

Je crois qu'il vaut mieux jouer cartes sur table, comme je l'ai dit ce matin. Nous nous rejoignons, le sponsoring, que je trouve personnellement honteux, mais c'est à titre personnel que je m'exprime.

Voilà deux ou trois notions globales que je voulais avancer avec beaucoup d'objectivité, mais me faire croire que la cartographie ne circule pas, je ne suis pas né de la dernière pluie. L'éolienne citoyenne... La vraie définition...

Bref, je crois que ce flou, peut-être avec l'aide d'EDORA, peut-être en faisant collaborer EDORA et Vent de Raison, vous pouvez une fois aller au restaurant ensemble pour vous parler et trouver la médiane à tout cela aussi, parce qu'il y a certaines notions sur lesquelles vous pouvez vous recouper, et je crois que ce serait intéressant pour le citoyen qui croit tout, n'importe quoi et son contraire.

(M. Jamar, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - J'ai trois questions. La première, vous avez dit que la cartographie positive devrait pouvoir viser 6 500 gigawattheures de production plutôt que les 4 500. Dans votre esprit, est-ce parce que au-delà de 2020, il doit encore y avoir des développements éoliens ou le plein sera-t-il fait à ce moment-là ? Voyez-vous encore une progression de ce mode de production *on shore* sur le territoire de la Wallonie ?

La deuxième question, je pense que vous n'en avez pas parlé, est de savoir comment vous voyez le suivi de l'exploitation d'un champ éolien par rapport aux nuisances que les riverains peuvent subir. Je pense

particulièrement au bruit. Le bruit éolien, c'est le bruit du vent dans les pales, puis c'est le bruit mécanique. Les machines s'usent, on peut avoir une évolution du bruit mécanique au fil de l'exploitation. Trouveriez-vous intéressant que l'on puisse, soit à la demande, soit à intervalles réguliers, assurer un contrôle du niveau sonore émis par le champ éolien pour voir si les normes qui sont fixées dans le permis sont respectées ? Je crois qu'aujourd'hui, cela se fait un peu à la demande. Je voulais savoir ce que vous pensiez par rapport à cette question.

Les propositions que vous faites sur la compensation, avez-vous eu l'occasion d'en discuter ou de les présenter, par exemple, au Département de la Nature et des Forêts ou à d'autres services ? Si oui, quelle est la première réaction apportée aux propositions que vous avez faites ?

Voilà les trois points sur lesquels j'aurais voulu vous entendre.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Je voudrais rebondir sur la participation et les propos que vous avez tenus et ceux que mes collègues ont tenus, singulièrement M. Stoffels et M. Jamar.

Effectivement, vous dites : « 25 %, cela me semble trop ». M. Stoffels dit que ce n'est peut-être pas assez et qu'en tout cas, il faut laisser une capacité d'ouverture du capital importante, notamment aux autorités publiques. Vous avez dit, mais j'ai peut-être mal compris vos propos, c'est une précision que je souhaite : « Il faut surtout que cela reste local ». Donc, vous vous positionnez plutôt contre une participation supralocale.

Je m'explique, parce que j'ai eu l'occasion de poser la question en Commission de l'aménagement du territoire où on discute aussi beaucoup des éoliennes. Cela me semble un peu antagoniste, cela pourrait l'être en tout cas, avec une cartographie positive. À partir du moment où on a une cartographie positive, et donc des endroits qui sont bien prédéterminés, vous avez quelques communes qui sont concernées, les autres pas, et vous dites que, finalement, on ne pourra intervenir et participer que dans ce cadre-là. Et les autres, que font-ils ?

Je suis pour que tout le monde revendique de l'éolien partout, mais je ne dis pas qu'il faut avoir une péréquation sur tout nécessairement. À partir du moment où la cartographie positive est éditée par le monde politique, et donnée par le monde politique, c'est aussi un axe de solidarité qu'il faut réfléchir.

Pouvez-vous préciser vos propos par rapport à cela, et nous dire si pour vous, cela ne doit pas dépasser ce territoire-là ou pas.

J'ai une deuxième question, qui est peut-être un peu

hors champ, mais qui me taraude depuis le début. J'ai l'impression que les champs éoliens établis en Wallonie ne viennent pas nécessairement renforcer des lignes paysagères ou sont un peu lâches. Quand je parcours l'Europe, les champs éoliens sont plus serrés, plus structurés, plus intéressants de mon point de vue, par rapport au paysage. Je suis convaincue que cela fait aussi de l'acceptation de l'éolien, parce que, à la mesure du nombre de mâts qu'il faut installer sur la Wallonie, je pense qu'il n'est pas négligeable de ne pas bousiller nos paysages et nos territoires. Je voulais savoir ce qu'il en était des champs déjà installés. Estimez-vous qu'il y a un potentiel, un jour, de pouvoir les restructurer, les redessiner? À quelle échéance cela se passe-t-il? Ce qui est implanté aujourd'hui va-t-il rester comme cela et vivre sa vie jusque quand? Y a-t-il progressivement une tournante? J'aimerais vraiment pouvoir apprécier cette question. Je vous remercie pour votre présentation. J'aurais dû le faire au début.

M. le Président. - Très peu de questions.

M. Al Bitar, Conseiller éolien auprès de la Fédération des producteurs d'énergie renouvelable (EDORA). - Effectivement. Je vais essayer d'en regrouper certaines. N'hésitez pas, si je n'ai pas répondu à toutes les questions, de revenir vers moi.

Tout d'abord, par rapport à la cartographie, puisque je l'ai déjà dit dans mon exposé, je ne l'ai pas dans les mains. Je suis extrêmement étonné que des développeurs viennent vous la montrer. Oui, je suis extrêmement étonné! Il faudrait que le cabinet assure un suivi de cela à mon sens, parce que les développeurs me harcèlent très régulièrement pour avoir cette cartographie et, chaque fois, je dois leur dire que je ne l'ai pas.

J'ai des demandes extrêmement régulières. Ou alors on me joue un double jeu, on me fait croire qu'on ne l'a pas... mais cela m'étonnerait quand même!

Donc, je vous le dis, vous pouvez faire une saisie chez moi, je ne l'ai pas, malheureusement!

Par rapport aux emplois, il y a eu plusieurs questions sur l'emploi, notamment votre question par rapport à la Chine. Il faut savoir que les chiffres que j'ai montrés proviennent d'une étude faite au niveau européen et qui est en cours au niveau belge. Là, nous aurons en principe une objectivation de ces chiffres au niveau belge. Je ne peux donc pas encore vous répondre pour l'instant.

Il existe certains chiffres, notamment émis par Agoria, qui faisaient état, pour l'éolien en Belgique, de 6 500 emplois. À titre de comparaison, une étude sur le nucléaire PwC est sortie quasi en même temps, pour montrer qu'il y avait dix mille emplois pour un secteur qui couvre 55 % de la production électrique. Trois pour cent de la production électrique, 6 300 emplois. Ce n'est

pas le même genre d'étude, mais c'est la seule comparaison que je puisse faire.

Ce qu'il faut savoir, c'est que l'éolien, quand on voit l'échelle, - il y a des tables d'emplois qui existent par mégawatt installé - est une des technologies qui score le mieux à ce sujet. Il y a trois à quatre fois plus d'emplois par mégawatt installé dans l'éolien que dans le gaz.

Il faut aussi savoir qu'en termes d'emplois, nos éoliennes ne viennent pas de Belgique. Elles viennent du Danemark, d'Allemagne et d'ailleurs. Si, effectivement, la Chine prenait une part de marché de plus en plus importante dans la construction, cela n'impacterait pas l'emploi belge puisqu'en fait, l'emploi belge est surtout de l'emploi indirect, c'est-à-dire ce sont les PME. Monsieur Stoffels, ce n'est pas dix PME que le Cluster TWEED a identifiées, mais dans mon staff, ce sont des dizaines. C'est 88, si je me souviens bien. C'est une liste non exhaustive des PME wallonnes directement impliquées. Ce qui est très clair, c'est que toute cette filière socio-économique doit être une filière locale. Il s'agit de travaux d'aménagement, de connexions au réseau, de maintenance. Cela ne pourra jamais être exporté. C'est donc vraiment de l'emploi wallon et même si la Chine prenait une part de plus en plus importante dans la construction éolienne, l'emploi wallon ne continuera que de croître avec l'installation éolienne.

J'en profite, tant que j'y pense, pour revenir sur la question en termes paysagers, avec ses champs qui ne suivent pas spécialement des lignes paysagères, parce que cela me permet de dire qu'il y a un *repowering*. À un moment donné, le développeur peut décider d'installer de nouvelles éoliennes, mais surtout le permis est délivré pour vingt ans. Après vingt ans, une nouvelle demande de permis devra être introduite.

Je ne sais pas encore quelle sera la procédure à suivre exactement, puisque les premières éoliennes, il y a encore un certain temps, avant qu'elles aient vingt ans, mais dans les sept-huit ans à venir, c'est un problème qui va se poser. J'imagine que si un parc ne répond pas aux critères du nouveau cadre de référence en termes paysagers, on ne reconstruira pas au même endroit. Cela me semble une évidence.

En termes de participation, il y a eu plusieurs questions parce que notre positionnement n'était peut-être pas clair. On parle bien ici d'une distorsion de la concurrence, c'est-à-dire d'une obligation d'ouverture aux participatifs. On ne dit pas qu'il faut se limiter à 25 %. On dit simplement que s'il y a une distorsion, c'est important dans un libre marché, on ne peut l'accepter que pour améliorer l'acceptation locale des projets. Cela ne veut pas dire que si vous habitez au centre de Charleroi ou de Liège, vous ne puissiez pas investir dans un projet éolien. Pour l'instant, il y a une offre énorme. C'est la demande qui ne répond pas. C'est le gros problème. Quand on regarde les coopératives

citoyennes qui sont extrêmement sérieuses, on peut en citer certaines, elles disent qu'elles veulent bien participer mais qu'elles n'ont pas les fonds.

C'est pour cela que notre réaction est de dire qu'imposer une ouverture si importante qui arrive à 50 %, c'est aussi jeter de la poudre aux yeux et dire qu'on laisse croire aux gens qu'ils vont pouvoir investir de manière colossale et puis, on ne pourra pas répondre à cette espérance.

C'est clair que si demain on n'a pas 7 % de participation citoyenne, mais que si on se rend compte que les coopératives sont extrêmement bien organisées et font des projets de qualité et sont à 23 %, il est très probable que la position d'EDORA change.

Pour l'instant, on n'a pas l'impression que cela change.

Je vous le dis, des participations, notamment communales à hauteur de plus de 50 %, il y en a plusieurs et le développeur a trouvé un accord. Il ne s'agit pas d'une distorsion. Il ne s'agit pas d'une obligation. Ici, on parle vraiment, ma diapositive n'est peut-être pas très claire, de l'aspect distorsion de la concurrence, de l'aspect obligation d'ouverture.

C'est là-dessus que nous avons un problème. Ce n'est pas un problème de minimum et de maximum. C'est simplement un problème que le gouvernement propose 24-99 + 24-99 et nous proposons 24-99 en tout. C'est la seule différence. On n'est pas à un minimum. On dit simplement au maximum 24-99, au maximum imposé.

En ce qui concerne le CO₂, je peux anticiper, mais je présume que la réponse adéquate pourra être apportée plus tard cet après-midi, notamment. Je me retourne vers Elia puisque vous me posiez la question vers qui je me retournerais. Je me retourne également, comme Vent de Raison, vers le gestionnaire de réseau qui a, à mon sens, une bonne vue sur l'appel. Effectivement, sur la production de l'ensemble du parc, on peut facilement extrapoler les émissions globales de CO₂, donc l'effet de l'éolien.

Des études scientifiques ont également été réalisées en la matière. Là, je me retourne vers les scientifiques. C'est toujours important de pouvoir s'y référer et non pas avancer des éléments qui ne sont pas scientifiquement étayés derrière. J'ai eu l'occasion d'en discuter pendant la pause avec M. Claessens et je pense que, dans sa présentation, il fera justement état d'une étude scientifique en la matière. Je vous renverrai plutôt vers lui.

Tout simplement, oui, nous disons que l'éolien, comme la plupart de la communauté scientifique, est une technologie qui est une solution contre les changements climatiques. Qu'on me prouve le contraire ! La seule fois où j'ai demandé, quemandé à

Vent de Raison de me donner un justificatif chiffré, c'est M. Vanvelthoven qui l'a fait, par une analyse probabiliste des plus étonnantes. Je n'ai malheureusement pas l'occasion de vous l'exposer ici, mais cela ne tenait vraiment pas la route. C'est une analyse probabiliste où, pour faire très court, l'éolien était considéré comme fournissant un maximum de puissance pendant son taux de charge: ils prenaient 18 %, nous avons 25 %, peu importe le chiffre que l'on prend. On comprend tout à fait que si, dans cette analyse probabiliste, on considère une puissance maximum uniquement pendant le taux de charge, c'est un peu comme si vous aviez un barrage, vous le lâchez d'un coup, forcément, vous allez produire énormément d'électricité à ce moment-là, les 18 % de temps, où vous en avez trop, vous n'en avez effectivement pas besoin. Ce que démontre ma raison, c'est que pendant ces 18 % du temps, on produit de l'électricité, mais on n'en a pas besoin. Pendant le reste du temps, on n'a plus d'électricité éolienne. Une fois que le barrage est lâché, il n'y a plus d'eau dans le barrage, on a peut-être besoin d'électricité, on n'a plus d'électricité.

En fait, ce n'est pas cela qui se passe. L'éolien ne produit pas à puissance maximum, on ne lâche pas le barrage comme cela pendant 18 % du temps. Non, l'éolien produit cela, je pense qu'Elia aura probablement des chiffres pour le montrer, pendant 85 % à 90 % du temps à puissance intermédiaire.

C'est cela la grosse différence. C'est assez étonnant. J'ai montré à différents scientifiques ce calcul probabiliste.

C'est juste pour vous dire que, bien sûr, on peut soumettre toute étude à un comité d'experts, un comité de *reviewing*, mais il faudrait qu'on les ait.

J'attends l'avis des experts après moi. L'ensemble de la communauté scientifique semble regarder dans la même direction.

Je pense avoir répondu à la plupart des questions.

(Réaction d'un membre)

Par rapport au suivi du bruit, on est pour. Il n'y a aucun problème. Cela me semble évident.

Pour l'instant, je ne suis à nouveau pas dans la confiance, mais la Cellule Bruit est en train d'établir une nouvelle procédure en la matière, qui sera effectivement liée à 45 décibels. On attend de voir. Il me semble qu'un suivi s'impose dans tous les cas pour objectiver le débat.

Il y avait une question par rapport à la mesure de compensation et la réaction du DNF.

Il faut savoir que cette étude REA a été réalisée par ses experts et en consultation régulière avec le DNF, avec le DEMNA et a également été présentée de

manière intermédiaire à différents cabinets.

La réaction du DNF a été un peu embarrassée en soutenant la méthodologie et en disant : « Écoutez, c'est justement ce qu'on est en train de préparer ». Cela fait quand même plusieurs mois qu'ils nous le disent.

Moi, j'ai simplement envie de dire que si c'est effectivement dans cette direction-là qu'ils vont, tant mieux. Malheureusement, à l'heure actuelle, à ma connaissance, c'est le seul protocole qui existe et c'est ce pourquoi on demanderait qu'il soit en annexe de la politique éolienne.

Maintenant, ce n'est pas la bible non plus. S'il y a un protocole qui va dans la même direction avec éventuellement d'autres chiffres, ce n'est pas non plus une catastrophe, pour autant que cela reste raisonnable.

Par rapport à votre question sur l'après-2020, je pense qu'avoir une cartographie basée sur 6 500 gigawattheures permettrait aussi de pouvoir gérer l'après-2020. Maintenant, si on réalise les 4 500 gigawattheures en 2020, je ne m'attends pas à une progression gigantesque de la capacité installée après 2020.

Par contre, et cela est intéressant en termes d'emplois, c'est qu'à ce moment-là, les premières éoliennes seront arrivées au terme de leur permis. Donc, il faudra penser à reconstruire au-dessus.

Comme l'emploi wallon est essentiellement lié à tout l'aspect indirect, la filière est lancée. Ce n'est pas juste un one shot. Quand vous construisiez une grosse centrale, cela peut être un one shot. La centrale nucléaire a été construite dans les années 1970 et 1980 et puis c'est fini. Une fois qu'elle est construite, elle est construite. Ici, non, c'est une construction quasiment continue. C'est un avantage.

Je pense avoir abordé la plupart de vos remarques. Si j'ai quelque chose, dites-le moi.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je voudrais juste une précision sur le protocole. J'ai posé la question au Ministre Di Antonio, ce protocole est dans sa réponse. Il dit que ce n'est pas le rôle du DNF d'y répondre et de donner un avis. C'est un avis, c'est une position. Il vaut mieux en avoir une de la fédération. Elle vaut ce qu'elle vaut mais, en aucun cas, ce ne peut être la bible. C'est la réponse du ministre. Je pense aussi qu'il vaut mieux en avoir que de ne pas en avoir, mais toujours dans la même problématique : tant qu'on n'a pas de décret, tant qu'on n'a pas une force de loi à un document, on reste dans une forme de flou, donc dans une forme de contestation possible. C'est un peu ce que je regrette, il faut qu'on comprenne, à un moment donné, que c'est le parlement qui doit légiférer et ensuite le gouvernement exécuter ce que le parlement a décidé. Or, ici, on ne peut pas dire

qu'un effort d'harmonisation est fait par la fédération, c'est fait, c'est le protocole, mais on ne s'en sert pas sur le plan formel. Je le regrette mais c'est ainsi.

M. Al Bitar, Conseiller éolien auprès de la Fédération des producteurs d'énergie renouvelable (EDORA). - Dans le décret, ce serait l'idéal. Si, déjà, il y avait un protocole approuvé par le gouvernement, ce serait un signe pour l'administration, pour les fonctionnaires technique et délégué, pour juger de la pertinence de l'avis du DNF. Ici, on est dans une situation où, si j'étais fonctionnaire, je suivrais forcément l'avis du DNF, je ne suis pas spécialiste. La situation est malheureuse, le ministre va alors à l'encontre et se met en porte-à-faux face à son administration. C'est ce qui est problématique.

Il est clair que la voie du décret serait la voie royale, mais déjà un protocole approuvé par tous me semblerait une excellente chose.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je rappelle la question concernant le rendement écologique, d'une part, et le retour sur l'investissement d'autre part. La dernière question étant à poser dans le contexte d'un retour sur investissement réduit en fonction de la technique des certificats verts. Tout le monde sait que le marché des certificats verts est, à l'heure actuelle, totalement en déséquilibre.

On dit toujours que c'est essentiellement dû au secteur photovoltaïque qui contribue pour une partie, mais pas exclusivement et pas tout seul, au déséquilibre entre l'offre et la demande en matière de certificats verts. Si le gouvernement prenait l'option de modifier le régime des certificats verts, à partir de quel moment cela ferait-il tellement mal au secteur qu'on entendrait probablement votre écho ?

M. le Président. - La parole est à M. Al Bitar.

M. Al Bitar, Conseiller éolien auprès de la Fédération des producteurs d'énergie renouvelable (EDORA). - Honnêtement, je ne suis pas apte à répondre à cette question en l'état, parce qu'on est en pleine phase de discussion pour l'instant. Le gros problème, c'est qu'on est aussi confronté à des projets extrêmement différents. Vous avez entendu, dans le discours de la CWAPE ce matin, que les projets plus anciens sont nettement plus rentables que les projets plus récents. Il faut aussi tenir compte de cela.

Je pense que certains projets passent mais sont limite rentables financièrement, mais comme cela fait partie d'un bouquet d'investissements, cela peut quand même se concevoir.

Je suis désolé, mais cela devra peut-être faire l'objet d'une audition spécifique en la matière. Ici, c'est assez difficile d'y répondre ainsi, à brûle-pourpoint. Je n'ai pas

de chiffres à vous donner, sachant qu'il y a une diversité importante dans le projet éolien pour l'instant.

On suit, en tout cas, les débats actuels au gouvernement, en termes de révision du mécanisme de soutien. On apportera bientôt une position de la fédération en la matière.

M. le Président. - Nous pouvons remercier M. Al Bitar pour son exposé et ses explications.

J'avais un petit appel de Vent de Raison qui se trouve derrière. Il avait été convenu en interne, en commission, et confirmé par la Conférence des présidents, qu'il n'y avait pas de débat entre intervenants, sans quoi cela pouvait se prolonger jusque je ne sais quelle heure, et que les parlementaires étaient les seuls à même de pouvoir interroger les intervenants.

(Réaction de M. Stoffels)

J'imagine que les réactions par rapport aux réactions ... Il n'est pas interdit de le faire en intermède, mais je me tiens aux dispositions qui ont été prises.

Nous allons à présent entendre M. Claessens, qui est là depuis le matin, chargé de projet pour l'Association pour la promotion des énergies renouvelables (APERe). Je vais d'emblée apporter une petite précision, puisque M. Claessens m'a informé sous quel titre il intervenait, puisqu'il a deux casquettes. Autant préciser les choses, puisque nous sommes en totale transparence.

Audition de M. Claessens, chargé de projet à l'Association pour la promotion des énergies renouvelables (APERe)

M. le Président. - La parole est à M. Claessens.

M. Claessens, chargé de projet à l'Association pour la promotion des énergies renouvelables (APERe). - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, bonjour. Je voudrais m'entretenir aujourd'hui des potentialités de la technologie éolienne en Wallonie. Je tiens d'abord à remercier le président de la commission d'avoir invité l'APERe.

L'APERe est une Association Sans But Lucratif qui a fêté ses 20 ans d'existence et qui, en 20 ans, est devenue une association de référence en matière d'énergies renouvelables, dont elle fait la promotion dans un contexte d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'évolution soutenable des activités humaines.

Nos activités sont centrées autour de deux axes : essentiellement l'éducation et le conseil. L'éducation, au travers des activités de sensibilisation du grand public et des études d'intérêt collectif, à travers également une information diffusée sur Internet. Pour ce qui est du conseil, nous menons des missions de facilitateur à la

fois en hydro-énergie et en éolien. Nous prodiguons des formations, des conférences.

Comme l'expliquait M. le Président, je suis ici également en tant que facilitateur éolien, puisque l'APERe a acquis une compétence en matière éolienne et cela, depuis maintenant dix ans. Cela fait dix ans que l'APERe est facilitateur éolien pour la Région wallonne. C'est une mission qui vise essentiellement au développement harmonieux de la filière éolienne en Wallonie. Par « harmonieux », on entend qu'elle souhaite répondre aux attentes de tous les acteurs concernés, c'est-à-dire tant les communes que les citoyens, que les développeurs éoliens et que les environnementalistes.

Notre mission vise essentiellement à offrir un accompagnement, une guidance aux citoyens et aux communes qui souhaitent s'intégrer dans un projet éolien. Nous sommes donc en quelque sorte le trait d'union entre, d'un côté, la politique éolienne définie par le Gouvernement wallon et d'autre part, les coopératives citoyennes pour les aider à structurer un projet participatif.

Comme je l'ai dit, nous sensibilisons le grand public à travers des conférences, des formations. Nous sommes chargés des statistiques officielles de la filière éolienne en Wallonie. Nous établissons également un dialogue avec le cabinet afin d'identifier les problèmes que nous rencontrons sur le terrain pour tenter de définir ensemble des pistes de solution.

Voilà ce que je compte vous exposer aujourd'hui. Vous constaterez qu'un certain nombre de choses ont déjà été abordées ce matin et cet après-midi. Mes propos vont certainement compléter l'information que vous avez déjà reçue.

Dans la situation actuelle de l'éolien, nous sommes à 543 MW au 30 juin dernier, répartis en 52 parcs et 246 éoliennes. S'il y a une discordance entre le nombre de parcs que vous avez vus ce matin et le nombre de parcs que je cite ici, c'est parce que nous comptons les extensions de parcs comme étant un seul parc. Cet ensemble d'éoliennes permet de produire à l'heure actuelle 1 200 GWh par an.

La Région wallonne, vous le savez, entend poursuivre le développement éolien et atteindre, à l'horizon 2020, 4 500 gigawattheures par an, ce qui représentera 56 % de la production d'électricité renouvelable ou 15 à 16 % de la consommation finale d'électricité en 2020. C'est donc trois fois plus qu'aujourd'hui, c'est environ 600 à 700 éoliennes installées voire moins, en fonction de l'évolution de la technologie. Comme vous le savez, hier, on installait des turbines de 2 mégawatts, aujourd'hui, on est à 2,3 ; on commence à installer les 3 mégawatts. Nul ne peut prédire exactement l'avenir en matière d'évolution.

Ces objectifs ambitieux ne vont pas sans soulever de nombreux défis. Il y aura des défis à relever en matière d'aménagement du territoire ; il conviendra d'intégrer les nouvelles éoliennes le mieux possible dans le paysage, d'assurer une cohérence dans l'implantation des mâts au niveau régional et non plus de prendre des décisions strictement au niveau communal, comme c'est le cas actuellement. Il s'agira de définir une distance idéale par rapport aux habitations, aux infrastructures, de veiller au problème de visibilité et de veiller à ce que l'impact visuel soit le plus petit possible.

Pour ce qui est des impacts environnementaux, on pense bien sûr au problème en matière d'avifaune et de chiroptères, mais c'est toute la biodiversité qu'il convient de protéger. L'impact sonore, bien sûr, fait l'objet d'une grande attention puisqu'il est source de contestations.

Enfin, pour la filière éolienne, elle-même, puisqu'elle est appelée à se développer considérablement, il s'agira de prévoir en ressources humaines et donc d'assurer la formation de personnel adéquat.

Je dirai que ce développement futur, tel qu'il a été décrit, ne pourra se faire que de manière harmonieuse et que si l'acceptation sociale est acquise. Il sera nécessaire d'impliquer la communauté locale dans le processus.

S'il y a tant de défis, pourquoi tant d'éoliennes, me direz-vous ? Pourquoi mise-t-on tant sur l'éolien puisque la Région wallonne s'est fixée des objectifs ambitieux ? On constate que cette tendance s'observe dans toute l'Europe. Si vous voyez les chiffres ici, nous sommes actuellement à 100 gigawatts au niveau européen - le cap vient d'être franchi la semaine dernière - et on vise 230 gigawatts à l'horizon 2020 et 400 gigawatts à l'horizon 2030. C'est un constat que, pas seulement la Wallonie, mais tous les pays font - l'éolien semble être effectivement une technologie d'avenir.

Les avantages de l'éolien sont nombreux. Je n'en ai repris ici que les principaux. Je voudrais les passer en revue avec vous afin de bien clarifier certains points qui ont été soulevés ce matin.

En matière d'efficacité des éoliennes, il faut bien savoir que le taux de charge en Wallonie est de 25 % d'après ce que nous dit la CWAPE. En tant que facilitateur éolien, nous disposons des chiffres d'Elia pour les trois dernières années et ces chiffres font état d'une moyenne au niveau national de 23,2 %. Alors, pourquoi cet écart entre 23,2 % et 25 % ? Peut-être parce que l'année 2011 a été une année particulièrement mauvaise en matière de qualité de vent ; on a noté une chute de 25 % par rapport à la moyenne historique. Quoi qu'il en soit, nous partirons d'une hypothèse plutôt de 25 %, mais qui semble bien étayée.

Je me permets simplement de rappeler ici, pour que

les choses soient bien claires, ce qu'est le taux de charge. Il s'agit donc bien du rapport entre le nombre d'heures efficaces et le nombre d'heures total dans une année : 8 760 et les heures efficaces sont le nombre d'heures qu'il est nécessaire, pour une éolienne, pour produire son rendement annuel, ramené en un nombre d'heures pendant lesquelles elle tournerait, théoriquement, à sa vitesse maximale.

Si l'on ramène ce nombre d'heures efficaces sur le nombre total contenu dans une année, on obtient une idée de la qualité du gisement venteux. Ici, vous le voyez, en Wallonie, on a des vents qui représentent en moyenne 2 200 heures efficaces par an. Pour vous donner un ordre de grandeur, en *off shore*, on est plutôt à 3 300 heures efficaces, en photovoltaïque, on est à 1 000 heures efficaces, en petit éolien, on est à 800 heures efficaces.

Nous sommes dans une bonne moyenne européenne, puisque nous sommes juste au milieu de pays, comme l'Autriche, avec des vents très moyens et un taux de charge de 20 %, et le Royaume-Uni, avec un taux de charge maximal de 30 %. Tout cela fait que nous produisons actuellement 1 200 gigawattheures par an et c'est facile à calculer : vous prenez les 543 mégawatts que je vous ai cités tout à l'heure, multiplié par 2 200, on obtient donc bien les 1 200 gigawattheures par an.

Parler d'efficacité, c'est une chose, on doit aussi parler d'efficacité en termes de coût - la question a été soulevée tout à l'heure. Le coût de l'éolien doit bien sûr être mis en regard de la hausse du coût des carburants fossiles, et pour ne parler que du nucléaire, du prix élevé des nouvelles centrales : centrales de nouvelle génération, type EPR. Il va de soi que l'éolien va jouer un rôle stabilisateur sur le coût de l'énergie, à terme, d'autant plus que les certificats verts sont appelés à diminuer voire carrément disparaître, à terme.

Un deuxième avantage, c'est bien sûr que l'éolien contribue, dans une modeste mesure certes, mais il contribue quand même à réduire plutôt notre indépendance énergétique qui est fort élevée en Belgique : elle est de 97 % puisque nous importons toutes nos sources d'énergie primaires : le pétrole, le gaz, le charbon et l'uranium.

Néanmoins, à l'heure actuelle, l'éolien alimente 600 000 ménages en Belgique et 340 000 ménages en Wallonie.

Nous savons aussi, à l'horizon 2020, que les énergies renouvelables représenteront 13 % de la consommation finale en Belgique. La Wallonie, en tout cas, s'est fixée comme objectif de tendre vers les 20 %.

L'éolien réduit les émissions de CO₂. Toutes les études scientifiques le prouvent et j'en cite ici quelques-unes, en bas des diapositives qui ne sont peut-être pas très visibles - mais je suis à la disposition de tout qui

voudrait une bibliographie sur le sujet - toutes ces études, en fait, arrivent presque aux mêmes conclusions.

Lorsque l'appoint est fourni par le gaz, un mégawattheure éolien permet d'éviter plus ou moins 400 kilos de CO₂ - entre 350 et 450 - parce que cela varie d'une centrale à l'autre, en fonction du rendement, du type de centrale. Ce bénéfice est prouvé scientifiquement. Bien sûr, ne nions pas qu'il y a une variabilité du vent, que cette variabilité est compensée par une sollicitation plus grande des centrales TGV puisque, quand le vent ne souffle plus, il faut solliciter les TGV et quand il souffle, on peut diminuer leur régime. Mais, néanmoins, cette sollicitation accrue - qu'on appelle le *cycling* - apparemment, n'entraîne que entre 1 et 3 % de perte sur le rendement final. Le bilan global positif de l'éolien est de 400 moins 1 %, ce qui, vous conviendrez, reste quand même globalement positif. On peut parler en moyenne de 360 kilos de CO₂ évités par mégawattheure produit.

Nous avons calculé, en tant que facilitateur éolien, qu'actuellement, au sein d'actuel du parc en Wallonie, nous évitons tous les ans, 547 000 tonnes de CO₂.

Voici un graphique qui expliquera ce que je viens de vous dire. Nous avons ici quatre centrales TGV dont la courbe de rendement est représentée sur le graphe. Il faut savoir qu'une centrale TGV tourne en moyenne dans une plage comprise entre 53 et 58 % et que donc, lorsque le vent ne souffle pas, on va diminuer, non pas une centrale TGV pour la réduire à zéro, mais plusieurs centrales TGV de quelques pour cent seulement. Si vous observez bien la plage comprise entre 55 et 60 %, vous verrez que la différence de rendement est très minime. C'est ce qui se traduit sur l'ordonnée du graphique, certes dans la courbe bleue qui est la centrale de Saint-Ghislain, la différence de rendement est peut-être de 4 %, mais si vous regardez la courbe verte de Drogenbos, entre 55 et 60 %, il n'y a quasi aucune différence. C'est donc bien ce que nous prouvions, c'est que l'impact de la sollicitation accrue des centrales TGV dû à l'intermittence du vent - je préfère la variabilité, parce qu'il n'y a pas d'intermittence - est finalement minime sur le rendement des TGV.

Je regrette que ma diapositive ne s'affiche pas bien, parce qu'il y a une sorte d'incompatibilité entre mon PC et celui-ci. Je vais essayer de vous expliquer, bien que c'est assez difficile... Je représentais en fait deux graphiques tirés du site d'Elia : l'un qui montrait la variabilité du productible et du parc *off shore* à une certaine date donnée et la même variabilité, mais du parc *on shore*. Que constate-t-on ? C'est que sur le parc *off shore*, c'est-à-dire le graphe du dessus - je regrette qu'on ne puisse pas le lire mieux - on constate effectivement qu'on obtient des taux de charge très élevés qui plafonnent à 93 %, mais qui chutent parfois à près de 0 %. On a ici une très grande variabilité. Par contre, si on observe la même courbe pour le parc *on shore*, on constate que l'effet de foisonnement joue et

qu'on a un certain lissage du productible moyen du parc *on shore*.

Évidemment, c'est facile à comprendre. En *off shore*, nous sommes actuellement avec une soixantaine de turbines sur peut-être 100 km², alors qu'en *on shore*, nous sommes, au niveau de la Belgique, avec 450 turbines sur 30 000 km². L'effet de foisonnement est donc ici indéniable.

Je vous citais cela parce que, par rapport à l'argument qui est souvent cité de la vulnérabilité de l'éolien, à savoir l'intermittence du vent, il faut savoir que cette variabilité du vent, on peut y remédier en partie.

La première solution consiste à assurer la diversité du mix énergétique. Il suffit de combiner à l'éolien le solaire, la biomasse, l'hydro-énergie, la géothermie, pour avoir finalement un productible moyen en énergie renouvelable qui sera beaucoup plus lissé que si on ne prenait que l'éolien seul.

Il conviendra de renforcer le réseau - on en a parlé ce matin - mais il va de soi que lorsque le vent souffle fort et qu'on a une bonne production éolienne, il faut s'assurer que cette production puisse être acheminée aux centres de consommation.

L'interconnexion des réseaux, les projets super *grid*, et cætera, sont des pistes intéressantes pour permettre de compenser le manque éventuel dans une certaine région, par la production d'une autre région.

Les réseaux intelligents porteront également une solution à ce problème de variabilité à travers la gestion active de la demande, on l'a évoqué ce matin, à travers les raccordements flexibles qui permettent d'éteindre ou d'effacer éventuellement une production locale lorsqu'il y a congestion sur un réseau ou que la production est excédentaire.

Enfin, il y a actuellement, au niveau scientifique, des recherches intenses menées au niveau du stockage, à travers des solutions de pompage-turbinage comme c'est le cas à Coe actuellement, à travers le stockage d'hydrogène ou les volants d'inertie.

Je voudrais également vous parler de dettes énergétiques et d'empreintes CO₂. On en a déjà parlé dans les précédents exposés. Je voudrais également vous apporter, ici une lumière un peu différente et tout d'abord vous donner un mot d'explication.

Il faut bien cerner la dette énergétique et l'empreinte CO₂. Lorsqu'on parle de dette énergétique, on parle d'énergie, on parle donc de mégawattheures qui ont été nécessaires à mettre en œuvre pour non seulement la fabrication de l'éolienne, le montage de l'éolienne, le transport, le fonctionnement pendant 20 ans et le démontage après 20 ans. On s'exprime donc en mégawattheures.

Des études très poussées ont prouvé que cette dette énergétique était compensée en général en moins d'un an, c'est-à-dire que ce que produit l'éolienne compense déjà ce qu'elle a dû consommer pour sa propre production et son fonctionnement pendant 20 ans après moins d'un an. Ce qui veut dire en clair que, sur une durée de vie théorique de 20 ans, les 19 autres années produisent de l'électricité en faisant du bénéfice à l'environnement, en évitant du CO₂.

Lorsqu'on parle d'empreinte CO₂, on parle d'autre chose. On parle également d'énergie qui était nécessaire pour le fonctionnement de l'éolienne pendant 20 ans, mais on parle uniquement de l'empreinte CO₂. Il n'est donc pas difficile de comprendre qu'un mégawattheure nécessaire pour fabriquer l'acier aura un autre impact CO₂ selon qu'il est fabriqué en France avec du nucléaire ou selon qu'il est fabriqué en Chine avec du charbon.

On a donc mené la même étude, c'est ce qu'on appelle les LCA – *life cycle assessment* – et ces études concluent également qu'ici, dans l'hypothèse que j'ai prise avec 15 g de CO₂ qui est une hypothèse conservatrice parce que d'autres études suisses parlent même de 5 g de CO₂ par kilowattheure pour ce qui est de l'éolien, on arrive à une durée de 7,9 mois au terme de laquelle l'éolienne a compensé son empreinte CO₂. Je crois que c'est important à savoir au moment où j'entends beaucoup de questions sur l'empreinte CO₂ des panneaux photovoltaïques parce que là aussi, il y a toute une série de matériaux qui sont mis en oeuvre pour leur fabrication, il y a le transport, et cætera. Mais il faut savoir que, tant les panneaux photovoltaïques que les éoliennes produisent une quantité impressionnante de mégawattheures au terme des 20 ans.

Cette quantité soit de CO₂, soit de mégawattheures, ramenée sur 20 ans, on constate que ces empreintes énergétiques ou CO₂ sont très vite compensées.

Parlons d'emploi et de croissance, si vous le voulez bien. On l'a également évoqué, AGORIA a mené une étude qui établit que les emplois créés par l'éolien en Belgique s'élèvent à 3 476 emplois ETP directs dont 1 376 pour l'*off shore* et 6 040 ETP si on inclut les emplois indirects. Ce qui nous permet de dire que l'emploi éolien, en Wallonie, s'élève à environ 1 000 emplois, mais si on utilise une autre clé de calcul établie par EWEA en 2010 qui consiste à inclure les emplois indirects, on devrait utiliser 2,83 ETP par mégawatt, ce qui nous permet de dire qu'on serait peut-être vers 1 500 ETP en Wallonie.

Quoi qu'il en soit, nous avons 80 PME wallonnes qui, elles, sont bien actives dans la chaîne de valeur de l'éolien.

Je vous invite à voir le site internet www.windturbinewallonia.be qui a été réalisé par le Cluster TWEED et qui est très bien fait pour bien identifier chaque PME wallonne et sa spécialité dans la

fabrication de montage de l'éolienne.

On nous pose souvent la question : qu'en est-il de la possibilité d'installer une chaîne de montage en Wallonie ? C'est clair que la Wallonie n'a pas de chaîne de montage sur son territoire - il y a peut-être un train qui a été loupé à ce niveau-là - mais il faut quand même savoir qu'actuellement, il y a une grande surcapacité de production en matière éolienne. On parle d'une surcapacité de l'ordre de 25 %. Ce n'est pas pour rien que des constructeurs comme Vestas ont fermé des usines en Grande-Bretagne et ont licencié plus de 3 000 personnes.

Il faut se dire qu'à l'heure actuelle, nous avons 80 PME actives dans la chaîne de valeur, que ces 80 PME ont une forte valeur ajoutée et qu'elles procurent ensemble peut-être autant, si pas davantage d'emplois que si on avait une seule chaîne de montage en Wallonie.

Au niveau de la croissance, 30 % de croissance par an depuis dix ans au niveau européen, c'est un chiffre qui se passe de commentaire. Les perspectives EWEA sont des chiffres qui ont déjà été cités, mais elles sont bonnes à rappeler : au niveau européen, 520 000 emplois à l'horizon 2020, 794 000 emplois à l'horizon 2030.

Enfin, je voudrais conclure en disant que, pour nous, l'éolien n'est pas la solution, l'éolien est une des solutions. Une des solutions qui contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la préservation des ressources naturelles, qui réduit la pollution et les risques en termes de sécurité, qui aura un effet stabilisateur sur le prix de l'énergie, qui garantit notre autonomie, ou du moins partiellement, notre autonomie énergétique et qui met en place des circuits économiques courts entre consommateurs et producteurs. Enfin, elle crée des emplois durables et non délocalisables et elle permet à la communauté locale de s'approprier à la fois la ressource du vent et les moyens de production locaux.

M. le Président. - Merci beaucoup Monsieur Claessens.

Échange de vues

M. le Président. - Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. Claessens pour son exposé. Vous avez commencé par parler de développement harmonieux puisque c'est l'objet social de votre association. Dois-je comprendre qu'à cette fameuse bonne question qui doit être posée, vous répondez par votre exposé sur la dette énergétique et

l'empreinte CO₂ ? Est-ce la réponse que vous donnez ou bien considérez-vous qu'à cette bonne question, il y a encore une autre réponse que vous ne détiendriez pas ? Qui pourrait également y répondre ?

Vous avez également évoqué une bibliographie dont vous étiez en possession. Je pense que ce serait intéressant que vous communiquiez cette bibliographie au président de la commission de manière à ce qu'on puisse en tout cas la joindre au rapport. Ce sont des données qui sont toujours intéressantes à consulter. Je ne vous promets pas que j'irai tout lire - malheureusement, on se divise toujours en beaucoup de commissions - mais je suis certain qu'il y a là une masse de renseignements qui peuvent nous être utiles.

Je ne vous ai pas entendu parler du recyclage. J'imagine qu'un peu à la fois, les éoliennes arrivent en fin de vie, il y a alors le cautionnement qui est prévu, mais où en est-on aujourd'hui en termes de recyclage ? Y a-t-il là aussi des filières qui sont régionales, locales, qui existent aujourd'hui ou bien fait-on appel à l'extérieur ?

J'ai envie de vous poser une question sur l'éolienne moyenne. Je me suis laissé dire qu'il y avait une production d'éoliennes moyennes, qu'il y avait une entreprise en Belgique, malheureusement pas en Wallonie, qui produisait des éoliennes moyennes. Dans ces éoliennes moyennes, n'est-on pas dans un schéma qui permettrait de compenser ce qu'on appelle parfois une pollution plus visuelle ? Cela ne permettrait-il pas d'être plus accepté, et donc acceptable, à certains endroits qui, sinon, seraient exclus d'une production éolienne ? Pourquoi un tel silence, finalement, sur ces éoliennes moyennes ? Je trouve qu'on n'en parle pas beaucoup.

Dernière question, c'est vraiment ma curiosité qui m'incite à vous la poser. Vous êtes passé très vite sur le stockage mais vous avez parlé d'un stockage qui permettrait, si j'ai bien compris, de bénéficier d'hydrogène. On transformerait l'électricité en hydrogène, ce qui serait merveilleux, si on peut arriver à cela. Je suis vraiment curieux. Où cette expérience existe-t-elle, pour autant qu'elle existe ? Y a-t-il un endroit où cela existe ? On pourrait peut-être aller le visiter. Je ne demande pas à partir en mission, mais si en plus, c'est en Wallonie, ce n'est pas inintéressant de passer un peu de temps en dehors pour découvrir cela.

Si cela existe, de grâce, donnez-nous l'endroit, l'adresse et les coordonnées.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je remercie l'auteur pour l'exposé qu'il a fait. Je souhaite développer quelques questions.

La première concerne le caractère intermittent de l'énergie produite sur base de l'éolienne. Vous dites qu'il est possible de compenser certainement le trop peu de

vent. Quand il y a un manque d'électricité dans le réseau, on peut toujours en ajouter en activant un peu les turbines de gaz vapeur, mais quand il y en a trop, c'est évidemment plus difficile à moins que l'on parvienne à déplacer la demande vers ces moments-là. En déplaçant la demande, je pense, par exemple, à une introduction beaucoup plus massive du véhicule électrique qui, à mes yeux, peut être une des formes de stockage de l'électricité. Imaginons que nous ayons, en Région wallonne, une centaine de milliers de véhicules électriques qui fonctionnent avec des batteries, c'est évidemment une façon très précieuse de stocker l'électricité à un moment où il y a abondance sur le réseau.

Ceci étant dit, le problème de stockage reste toujours celui de la transformation d'un vecteur énergétique vers un autre pour être retransformé vers un troisième au moment où le consommateur final en a besoin. À chaque transformation, on est confronté à des pertes assez considérables, sauf à éviter au moins une des transformations, à savoir en transformant l'électricité directement en électricité stockée dans les batteries de voitures, par exemple.

Que faut-il faire pour gérer au mieux la demande ? En déplaçant les moments de demande vers des moments où l'offre est abondante ou en ajoutant la demande par l'introduction, par exemple, plus massive du véhicule électrique ?

Enfin, a-t-on eu « vent » de ce qu'en Allemagne, on appelle ce fameux « *Schwarm Strom* ». Cela veut dire qu'il y a une possibilité de mettre sur le réseau, par voie télécommandée, une dizaine de milliers d'unités de micros cogénérations qui existent dans les domiciles, chez les résidentiels, pour couvrir tout d'abord un certain besoin de base, mais ensuite pour pouvoir réagir également lorsqu'on a trop peu d'électricité pour répondre aux pics de demandes.

Les 10 000 unités de micros cogénérations, cela correspondrait, suivant les rapports que j'ai pu consulter en la matière, à plus ou moins une centrale nucléaire. Cette technologie pourrait être introduite, de façon systématique, en visant essentiellement des rapports commerciaux entre le client résidentiel, d'une part, qui deviendrait producteur et le gestionnaire ou le fournisseur d'électricité voire le gestionnaire d'électricité qui devrait assurer la disponibilité d'électricité en permanence.

En Région wallonne, avez-vous connaissance de cette technologie ? Vous semble-t-il possible de l'introduire en Région wallonne ?

Je me suis laissé dire – dernière petite remarque – que la transformation d'électricité ou le stockage d'électricité sous forme d'hydrogène serait une forme particulièrement inefficace en ce qui concerne les pertes d'énergie qu'on aurait, au moment de la transformation

d'un vecteur vers un autre vecteur.

Bien entendu, il s'agit d'une technologie particulièrement développée dans certains pays scandinaves. Par exemple, en Islande avec les geysers, vous avez de l'énergie en abondance.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Les réflexions de M. Stoffels prolongent un peu le débat qu'on a eu hier autour du compteur intelligent versus réseau intelligent et appareil intelligent. Je pense qu'on va se diriger vers des réseaux sur lesquels on devra avoir des appareils intelligents qui fonctionnent et dont la consommation peut être appelée par le gestionnaire de réseau, à un moment donné ou dont la production peut être appelée par le gestionnaire de réseau. Cela poursuit les éléments sur le réseau de distribution intelligent et les expériences REDI. Je trouve cela particulièrement intéressant.

J'avais trois questions.

Pouvez-vous expliquer la grande différence de taux de charge entre l'éolien grande taille et le petit éolien ? Les chiffres que vous me donniez tout à l'heure affichaient une différence vraiment importante. Dans l'esprit des gens, pourquoi ne mettrions-nous pas du petit éolien à côté du grand ? En termes de démarche citoyenne, pourquoi chacun n'aurait-il pas sa propre éolienne chez lui ?

Tant qu'on est sur les projets citoyens, la part de projets citoyens ou portés par des citoyens ou dans lesquels ils investissent en Wallonie est-elle aujourd'hui importante ? Vous aviez évoqué le fait que vous pouviez apporter de l'aide au montage de projets citoyens. Pourriez-vous me dire où on en est par rapport à cela ?

Enfin, vous avez dit que les certificats verts seraient un dispositif qui disparaîtrait petit à petit, dont on pourrait se passer à un moment donné. Avez-vous une perspective du moment où ils pourraient disparaître ou être diminués ? C'est effectivement une possibilité. Le mécanisme a été prévu comme tel, mais je voulais avoir votre avis sur le moment où on peut s'attendre à une diminution progressive des certificats verts qui seraient accordés pour l'éolien.

M. Claessens, chargé de projet à l'Association pour la promotion des énergies renouvelables (APERe). - Pas de problème pour fournir une bibliographie complète sur les études scientifiques valables que nous avons recensées. Je signale qu'elles ne couvrent pas uniquement les aspects CO₂ et dette énergétique, mais elles couvrent également tous les aspects touchant à la santé. Il est important de savoir qu'il y a de nombreuses études qui ont été faites sur l'impact du bruit, l'impact des infrasons, l'impact de l'effet stroboscopique. Puisqu'on en a discuté ce matin, je me tiens à votre disposition pour fournir ces études scientifiques.

On m'a posé la question du recyclage des éoliennes. Il faut savoir qu'une éolienne est recyclable à 98 %, les 2 % restants constituant la fibre de verre et qui, eux, sont difficilement recyclable, mais d'après mes connaissances, une filière est en train de se mettre en place pour recycler la fibre de verre dans d'autres produits.

En matière d'éoliennes moyennes, il est clair que l'on parle de temps en temps de l'un ou l'autre fabricant belge qui se lance dans la fabrication d'éoliennes moyennes, que c'est une alternative là où on ne peut pas installer d'éolienne de puissance, notamment en terme d'impact visuel. Néanmoins, il faut être prudent car, là aussi, les études le prouvent, l'éolien moyen offre des rendements nettement moins importants. Si le coût est alors moins important au départ aussi, on a malgré tout une proportion qui est défavorable à l'éolien moyen tout simplement, car on se trouve avec des mâts nettement moins élevés.

Or, vous savez comme moi que le productible est directement proportionnel au vent. Il est même lié au cube de la vitesse du vent. Il va donc sans dire qu'une différence de quelques mètres au niveau de la hauteur du mât a tout de suite un impact important sur le productible.

Je citais 800 heures efficaces pour le petit éolien et 2 200 heures efficaces pour l'éolien de puissance *on shore*. C'est sans préciser qu'avec 800 heures efficaces, je me trouve avec des petites turbines domestiques, à la limite dans le jardin ou accrochées sur un toit.

Si on parle de moyenne puissance qui s'adresse essentiellement à des agriculteurs ou des PME, on va avoir des mâts qui vont culminer entre 36 et 49 mètres. On en est quand même à la moitié de la hauteur des éoliennes industrielles qui culminent à 100 mètres et ces 50 mètres font toute la différence. On a donc une très forte différence de productible.

Au niveau du stockage, je remercie la question sur l'hydrogène. N'étant pas chimiste, je vais essayer d'y répondre. Il y a d'abord une initiative réussie qui a été réalisée au Danemark et je sais que l'excédent d'électricité – lorsqu'il existe – permet justement d'être utilisé pour séparer l'oxygène de l'hydrogène et présente donc le grand avantage de pouvoir stocker à ce moment-là l'hydrogène.

Je n'en sais pas davantage en matière d'efficacité de la technologie. Il est fort possible qu'elle soit nettement moins efficace mais, à mon sens, elle présente toujours l'avantage d'être stockable, ce qui est quand même le principal talon d'Achille de l'électricité.

Au niveau de l'intermittence, vous avez raison, Monsieur Stoffels, la clé, c'est en fait de déplacer la demande et de gérer cette demande à distance. Je pense qu'il y a encore énormément de progrès qui doivent être

faits à ce niveau, mais il va de soi que pour gérer la variabilité du vent, une des solutions est bien sûr de changer ses habitudes de consommation, de ne plus considérer que l'énergie sera toujours disponible à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, ce qui est déjà antinomique par rapport au cycle naturel, le soleil et le vent, mais qu'il faudra apprendre peut-être à pouvoir utiliser l'électricité lorsqu'elle existe, lorsque la nature la fournit. Il faudra peut-être accepter, à un moment donné, de voir son lave-vaisselle ou son lave-linge se déclencher à une heure différente de celle qui était souhaitée.

La question des véhicules électriques est également régulièrement posée et donc, l'avenir nous le dira. Il est trop tôt pour se prononcer actuellement, mais il est possible qu'une multitude de véhicules électriques puissent constituer ensemble un stock d'énergie qui pourrait être utilisé à d'autres fins pendant la journée.

J'ai parlé du taux de charge, je pense, pour le petit éolien.

En ce qui concerne la part citoyenne, actuellement, si l'on considère la capacité installée qui est aux mains des citoyens, celle-ci est encore modeste à l'heure actuelle en Wallonie. On parle de cinq pour cent dans les mains des citoyens, mais il est clair que cette tendance évolue de manière dynamique à l'heure actuelle, puisque maintenant il n'y a plus un projet de parc qui se fasse sans qu'il y ait un dialogue avec les citoyens, et il va de soi que si le cadre de référence est adopté prochainement, le projet d'ouvrir les parcs à 24,99 pour les citoyens et autant pour les communes a des chances d'augmenter la participation citoyenne dans les projets éoliens.

En ce qui concerne la question des certificats verts, je rejoins un peu ce qui a été dit ce matin, à savoir que le soutien aux énergies vertes est directement proportionnel aux coûts de la technologie par rapport aux technologies classiques. Nous sommes ici directement liés à l'évolution du coût du Mgh. Si ce Mgh n'augmente pas autant que prévu, il est possible que ce soutien doive être maintenu davantage. Il est impossible de vous donner une réponse, mais il est évident que le souhait est d'arrêter le soutien par le système des certificats verts, ce qui n'entraînerait plus de coût pour les citoyens, même si ce coût, soulignons-le, est quand même relativement modeste, mais nous sommes liés directement à l'évolution du prix du Mgw, et donc, à la demande, personne ne peut se prononcer en la matière.

M. le Président. - Merci beaucoup, Monsieur Claessens.

Je pense que vous avez répondu à toutes les questions.

Audition de M. Woitrin, Directeur du fonctionnement technique du marché de l'électricité et du marché du gaz de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG)

M. le Président. - J'invite maintenant M. Woitrin à bien vouloir nous rejoindre. Excusez le retard pris. C'est dire tout l'intérêt que nous portons évidemment au dossier.

La parole est à M. Woitrin, Directeur du fonctionnement technique du marché de l'électricité et du marché du gaz de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz, la CREG.

M. Woitrin, Directeur du fonctionnement technique du marché de l'électricité et du marché du gaz de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG). - Non, je n'ai pas de diapositive, sachant qu'il y avait de temps en temps des petits problèmes, je suis déjà venu une fois au parlement, avec Guido Camps, et donc, je n'ai pas préparé de diaporama.

(Rires)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, bonjour et bon après-midi.

Le régulateur fédéral, c'est donc la régulation du fonctionnement et des prix des activités régulées, tout d'abord, essentiellement les réseaux, qui est un monopole géographique régulé, et bien entendu, deuxième aspect, le fonctionnement des marchés et la protection des consommateurs.

De façon très générale, on m'a demandé de parler de l'éolien. Je ne savais pas trop dans quel domaine intervenir, mais je sais que la Wallonie a été un peu bousculée il n'y a pas une semaine avec une annonce d'augmentation de surcharges pour les certificats verts achetés par Elia et je voudrais peut-être recadrer directement ce point-là avant de parler d'autres points, et notamment de l'éolien *off shore* qui n'intéresse pas directement la Wallonie, mais auquel la Wallonie participe et investit également en mer du Nord.

Tout d'abord, répartition des compétences en Belgique. Clairement, la base de la loi spéciale de 1980 montre que les aspects régionaux de l'énergie, tout ce qui est utilisation nationale de l'énergie, nouvelles sources d'énergie, distribution et transport local de l'électricité, est de compétence régionale et non plus fédérale. Cela date de 1980, bien avant la libéralisation du marché.

Les installations de production de sources d'énergie renouvelable sont principalement une compétence régionale.

Notre autorité fédérale, par contre, l'autorité fédérale en tant que telle - le régulateur, l'administration de l'énergie, le ministre - est compétente pour les matières

dont, je cite, « l'indivisibilité technique et économique requiert une mise en oeuvre homogène sur le plan national, essentiellement les réseaux maillés, les réseaux de transports Elia, en l'occurrence ».

La sécurité d'approvisionnement reste encore actuellement entre les mains de l'autorité fédérale et on en parle beaucoup pour le moment. Je sors d'ailleurs d'une réunion européenne à ce sujet. Cycles de combustibles nucléaires, grandes infrastructures de stockage, transport, production, et les tarifs. Les tarifs sont encore aujourd'hui, une compétence de la CREG jusque y compris les tarifs de distribution dans vos maisons. L'accord du gouvernement Di Rupo, vous le savez, envisage un transfert, dit-on aux régions, mais moi, je préfère toujours dire aux régulateurs régionaux, de la compétence tarifaire pour la distribution. Cela devrait se faire d'ici deux ans.

Pour l'anecdote, et vous le savez, je crois que Guido Camps en a parlé il y a deux mois à cette commission, la CREG a marqué accord sur une prolongation des tarifs de la période tarifaire précédente 2008-2012, pendant encore deux ans, le temps de permettre ce transfert aux régulateurs régionaux. Donc, actuellement, vous bénéficiez, si j'ose dire, des tarifs qui ont été établis en concordance avec l'arrêté ministériel de septembre 2008, qui, entre parenthèses, a été annulé par le Conseil d'État, et donc actuellement, juridiquement, il y a un petit problème, mais enfin, on est en Belgique, on continue.

Dans le domaine de la production d'électricité sur base des sources d'énergie renouvelable, la CREG a uniquement une compétence pour la production *offshore*. La zone économique exclusive en Mer du Nord n'appartient à aucune région et est donc fédérale. Vous savez probablement qu'il y a un certain nombre de souhaits de nos collègues du nord du pays de créer non pas une Mer du Nord belge, mais la *Vlaamse Zee*. Il y a donc encore des choses qui vont peut-être changer dans le futur.

Les bases légales de notre action reposent sur les lois de 1999 et la transposition de la troisième directive qui a été faite dans la loi du 8 janvier 2012, récemment, loi que la CREG conteste dans son ensemble puisque nous sommes à la Cour constitutionnelle pour la faire annuler.

En conclusion, la CREG n'a aucune compétence légale sur le développement technique des sources d'énergie renouvelable en Wallonie. La seule chose qui reste encore provisoirement, encore pendant un an ou deux, c'est la capacité tarifaire. Et j'arrive à ce qui s'est passé il y a deux semaines.

Par une décision de la CREG qui date du 27 septembre, ce n'est même pas deux semaines, c'est un peu plus d'une semaine, où effectivement la surcharge de certificats verts Elia - et je vais expliquer ce qu'elle

représente - passe de 1,5 euro à près de six euros par Mgw. Que s'est-il passé ?

Dans la loi wallonne, dans les décrets wallons d'électricité, Elia, comme réseau de transport local, doit récupérer les certificats verts qui ne sont pas présentés au marché au prix de 65 euros par Mgw produit vert, qui est fait par la CWAPE. Ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu un tel développement de l'énergie verte en Wallonie – Solwatt, tout ce qu'on a vu sur l'éolien – que les capacités du marché du certificat vert qui obligent les fournisseurs en Wallonie de fournir certains quotas de certificats verts chaque année aux Mgw fournis aux consommateurs résidentiels, ont été dépassées et il y a six mois - un an, une autorité régionale a dit « Oui, mais, il y a trois millions de certificats verts qui sont dans la nature en Belgique. Moi, je conseille à tout le monde d'aller les présenter à Elia ». Cette personne avait oublié que si on les présentait à Elia, ce n'était pas pour tous les Belges, c'était uniquement pour les Wallons. Il y a donc une petite différence. D'où cette nouvelle surcharge d'OSP wallonnes uniquement pour la Wallonie, qui représentent tout de même - pour cette année-ci, c'est encore assez limité - 28 millions d'euros estimés en décembre. Le dernier chiffre que nous avons reçu d'Elia faisait état d'à peu près 8 millions d'euros jusqu'au mois de juin je crois, et puis les prévisions en concordance avec la CWAPE montraient que nous devrions arriver à peu près à 28 millions d'euros au 31 décembre de cette année.

La CWAPE nous dit qu'en vue des projets existants et des estimations faites, on devrait arriver à 200 millions d'euros par an. Faites un rapport, on arriverait à 50 euros au lieu de 5 euros par mégawattheure. Pour un ménage wallon, cela ferait 150 euros par an.

Voilà ce qui s'est passé la semaine dernière.

Il y a une autre décision qui est passée un peu inaperçue, plus en Wallonie qu'en Flandre, c'est une décision que nous avons prise, une proposition que nous avons faite au Secrétaire d'État M. Wathelet de suppression du soutien fédéral pour toutes les énergies renouvelables régionales. C'était inscrit dans des lois qui datent des années 2002-2003. Depuis plus de quatre ans, nous avons dit aux différents ministres de l'énergie, M. Verwilghen, M. Maignette puis M. Wathelet, qu'il y avait un petit problème de compétences. Il n'y avait aucune raison, nous semblait-il, et c'était confirmé par les lois de compétences régionales, qu'un soutien fédéral soit accordé à des politiques régionales. Nous avons déjà suggéré depuis près de quatre ans au Ministre Verwilghen de supprimer cet article, cette obligation de rachat par Elia à 150 euros.

Ce que nous avons en vue il y a trois ou quatre ans, c'était que, en Flandre, pour un mégawattheure de photovoltaïque, le producteur recevait 450 euros. C'est descendu à 90 euros et l'an prochain, ce sera 50 euros. C'est largement en dessous du soutien fédéral qui était le

minimum.

Le Gouvernement flamand a décidé de changer totalement sa politique de soutien aux énergies vertes au mois de juin, avec ou sans concertation. Cela, ce n'est pas notre rayon. D'urgence, le Ministre Wathelet nous a à nouveau demandé de refaire une proposition, ce n'était que la quatrième fois, mais cette fois-ci notre proposition d'arrêté ministériel est entrée en vigueur. Je crois qu'elle est parue au Moniteur ces jours-ci, avec effets rétroactifs au 1er août. C'était pour éviter tout simplement quelques centaines de millions supplémentaires dans les comptes d'Elia, et donc dans les tarifs.

Voilà pour les deux problèmes tarifaires.

Je ne vais pas m'étendre plus avant sur la partie régionale wallonne. La seule chose que je voudrais souligner, c'est que l'exposé de mon prédécesseur me paraissait extrêmement bien documenté et totalement correct du point de vue technique.

Deux petites précisions pour ceux qui le souhaitent : un projet de stockage d'hydrogène existe et fonctionne en Allemagne, je vais en parler tout à l'heure, il y a énormément d'éoliennes. On a essayé de décréter des points de production.

On produit de l'hydrogène. Cet hydrogène est injecté dans le réseau de gaz naturel, sans augmenter trop le pouvoir calorifique, car l'hydrogène a un pouvoir calorifique de un et demi.

C'est le seul moyen de faire du stockage.

Cela sert aux TGV, aux turbines à gaz.

La chaîne de conversion est très mauvaise.

C'est un projet qui est financé par la communauté européenne et qui fonctionne. Il y a d'autres projets également d'injection d'air comprimé dans des cavernes de sel. Je passe tous les détails.

Enfin, pour le véhicule électrique, je voudrais souligner que la CREG a fait une étude il y a quatre ans à ce sujet. Je vous conseille d'aller voir notre site internet. Effectivement, les batteries étaient considérées comme un *buffer* potentiel, tant pour la charge que pour la décharge au moment des points. L'idée, au départ, des gens qui fabriquaient des véhicules électriques - du moins les gens du réseau - était de dire que quand tout le monde en rentrant chez soi va mettre sa prise de courant dès dix heures du soir, le courant de nuit constitue une charge énorme sur les réseaux de distribution. Il faut dire une chose, c'est qu'un chargeur de batterie, ce sont trois lave-vaisselle à la fois qui démarrent en même temps. C'est tout de même un à-coup assez sérieux. Il y a des solutions, notamment avec les réseaux intelligents et le couplage avec la charge et la décharge des batteries. Nous avons fait une étude il y a quatre ans qui

a d'ailleurs été reprise à plusieurs occasions.

D'un point de vue technique, parlons un peu de l'*off shore* belge, c'est un énorme projet. C'est probablement le plus grand noyau d'investissement actuel. On est occupé à injecter presque 15 milliards en Mer du Nord. C'est énorme. Les projets ont été soutenus dès le départ notamment par la SOCOFE, que vous connaissez bien, et d'autres Wallons qui sont vraiment tout près, Colruyt et autres. Actuellement, fin de l'année, nous aurons 380 mégawatts installés en Mer du Nord. Il y a un parc qui est occupé à se compléter. Nous avons, hier matin, en comité de direction, accepté 160 mégawatts de nouvelles éoliennes, qualifiées vertes, candidates potentielles aux certificats verts.

Quand Elia parviendra à faire arriver le réseau de très haute tension à la côte, je suppose qu'ils vont en parler un peu, on devrait arriver à 2 300 mégawatts dans les années 2016-2017. En puissance installée, c'est évidemment presque deux centrales nucléaires et demie ou huit TGV. C'est énorme ! Effectivement, le taux de disponibilité, on l'a dit, n'est pas du tout celui d'une centrale classique ou d'une centrale nucléaire qui est au-delà de 90 %. Ici, les premières éoliennes, tant qu'elles ne sont pas dans un parc, ont un taux d'utilisation aux environs de 45 %, ce qui n'est pas si mal. Quand elles sont dans un parc en mer, c'est de l'ordre de 40 %. Vous avez entendu les chiffres éoliens, sur terre, entre 20-25%, c'est très différent.

Il y a deux raisons à cela.

La première est que, en Mer du Nord, vous le savez, il n'y a pas d'obstacle, la mer est plate. De plus, on y installe de très grandes éoliennes. Les dernières qui vont être mises en service cette année-ci font 6 mégawatts.

Je dois tout de même signaler à ce sujet-là qu'il faut être fier qu'en Wallonie nous ayons eu un projet qui était une première mondiale, à Estinnes, avec des éoliennes qui font plus de 7 mégawatts.

Comment fonctionne le système de certificats verts pour l'*off shore* ? Actuellement, cela représente de l'ordre de 50 à 100 millions d'euros par an, que tous les Belges paient par une surcharge que nous déterminons sur proposition d'Elia en fin d'année, pour savoir combien sont installés. On estime la production et il y a un bonus-malus qui se fait d'une année sur l'autre. Ce n'est pas très compliqué. Vers 2017, quand les 2 500 mégawatts seront là, on arrivera à peu près à 800 millions par an pendant vingt ans. C'est un montant énorme ! C'est ce qui est actuellement dans les traités royaux de subsidiation de l'énergie éolienne *off shore*. On s'est rendu compte que ce subside assez royal, disons-le, 107 euros par mégawatt-heure produit, devrait diminuer pour deux raisons : la première, c'est que le coût d'investissement des éoliennes en mer chute drastiquement, car des installations et des bateaux de soutien, de pause de câbles, de pause d'éoliennes sont

occupés à se développer. Ils sont de véritables monstres marins, si on peut dire, qui permettent, par exemple, de monter en trois jours de temps une éolienne de 6 mégawatts en Mer du Nord à 150 mètres de haut. Il y a quelques années, il fallait presque quinze jours.

On a diminué terriblement le temps de montage en mer, ce qui reste tout de même quelque chose d'aléatoire à cause des conditions atmosphériques et qui fait que le montage en mer est quelque chose d'assez lourd.

La production des mêmes éoliennes a fortement diminué. Vous avez entendu dire qu'un certain nombre de sites de production fermaient parce qu'il y a trop de production en Europe et dans le monde en général. On va probablement avoir les premières éoliennes chinoises qui vont débarquer en Europe bientôt, pour des questions simplement de coût de main-d'œuvre dans les usines.

Voilà où on en est.

Qu'avons-nous mis en œuvre à la CREG pour protéger les consommateurs ? Nous avons fait un certain nombre d'études depuis 2009-2010, je dirais un peu après le démarrage des énergies renouvelables. Nous avons rendu un certain nombre d'avis qui affirmaient que le système des certificats verts fixe tel qu'il est prévu, que ce soit en Flandre, en Wallonie, à Bruxelles ou en *off shore* fédéral, nous semblait inapproprié. Il était bien à un moment donné, en 2002-2003, quand on les a établis, mais la technologie évoluant tellement vite, les coûts allant fatalement en diminution, c'est la courbe d'apprentissage, c'est assez simple, il fallait trouver un mécanisme beaucoup plus souple.

Je crois qu'en Wallonie, vous êtes en passe de le réaliser. La Flandre l'a appliqué de façon assez drastique parce que les coûts pour les consommateurs flamands ont explosé. Pour donner un simple exemple, en 2011, l'équivalent d'ORES en Flandre, qui s'appelle Eandis, couvre 80 % de la consommation résidentielle et des PME en Flandre, a demandé 500 millions d'euros supplémentaires de tarif – cela faisait 50 euros par famille flamande – pour couvrir simplement les certificats verts. Cela a été généreusement octroyé par la Flandre à l'époque.

Au mois de juin, la Flandre, sous l'impulsion de Mme Freya Van den Bossche, a drastiquement réduit son système de certificats verts et, surtout, l'a rendu flexible. C'est un bon signal, c'est quelque chose qui devrait arriver en Wallonie. Je crois que tous les développeurs éoliens sont d'accord de dire qu'il n'y a pas de raison de garder des subsides qui vous font des rentes de situation – j'oserais dire – pire que la rente nucléaire. On ne va pas recommencer, alors qu'on était au début d'une technologie et qu'on s'engage pour 10, 15 ou 20 ans ; c'est le problème.

Voilà où on en est actuellement. On est arrivé à un

certain nombre de prix, à l'époque, sur la base de prix de 2009. C'est une ancienne étude datant de 2010, mais sur les valeurs de 2009. On arrivait à ce que 228 euros nous paraissent corrects, mais pas 450 euros pour le photovoltaïque ; l'éolien sur terre : 72 euros, pas 100 euros ; la biomasse : 60 euros ; la co-combustion biomasse : 46 euros, comme aux Awirs actuellement. Ce sont des calculs que nous avions faits pour montrer ce qui était raisonnable, à l'époque.

On a dit tout à l'heure que les certificats verts pour l'éolien *on shore* sont amenés à disparaître ; je le crois sincèrement. Le délai ne devrait pas excéder quatre à cinq ans, parce que la technologie évolue encore assez fortement ; elle se standardise. Les procédures de montage et d'entretien commencent à être vraiment des habitudes. C'est le but de tout le monde, de faire en sorte qu'une énergie renouvelable devienne une énergie comme une autre sur le marché.

Voilà ce que j'avais à dire sur les problèmes de compétences et de tarifs.

Je voudrais simplement introduire - mais peut-être qu'Elia le fera un peu plus dans ce domaine-là - le problème de l'équilibre de l'éolien. Tout à l'heure, mon collègue vous a montré deux graphiques tirés du site internet d'Elia, que je vous engage à aller voir. On voit effectivement la production éolienne sur une semaine ; on voit ce qu'il en est. Chez Elia, il y a également d'autres graphiques qui montrent la production sur un mois. Par exemple, sur la production éolienne qu'Elia met en monitoring, qui est à peu près de 900 MW, parfois on a moins de 50 MW pendant trois semaines ; il n'y a pas de vent. Donc, l'énergie éolienne, c'est de l'énergie, utilisons-la quand elle est là, mais il faut avoir, à d'autres moments, quelque chose qui fasse en sorte qu'on ait toujours de la lumière.

Là, on en arrive à un réel paradoxe. On a actuellement en Europe, particulièrement en Allemagne, énormément d'énergie éolienne et photovoltaïque sur le marché. Ce qui fait que le système de subsidiation en Allemagne – je parle d'un marché qui est 15 fois plus important que celui de la Wallonie – c'est le *feed in tariff*, qui fait qu'on a un prix de rachat de l'énergie verte x qui est également modulé, année après année, par le gouvernement. Ce sont les TSO – les gestionnaires de réseau de transport – qui sont obligés de racheter cette énergie, à ce prix, et qui ont comme autre obligation de revendre cette énergie au marché, aux bourses. Les 5/6 du chiffre d'affaires du TSO, filiale d'Elia en Allemagne, représentent l'achat et de la vente d'énergie. C'est assez curieux, mais c'est une obligation de service public dans ce pays.

En 2011, la différence entre les deux, qui s'appelle le soutien « EWG » - terme allemand qui veut dire soutien aux énergies renouvelables - représente 15 milliards d'euros par an, qui est indiqué tel quel sur la facture de tous les Allemands. Cela ne pose aucun problème. La

population allemande est d'accord et sait que, sur sa facture, il y a 100, 150, 250 euros de soutien aux énergies renouvelables ; c'est ainsi.

Sincèrement, je crois qu'en Belgique - en Wallonie, si on pouvait le faire, ce serait très bien – il faut dire la vérité aux gens. Il faut dire : « Les poubelles, cela coûte autant. Le soutien aux énergies renouvelables, cela coûte autant ». Pourquoi cacher sous le tapis, le prix de l'énergie ? Cela n'a pas de sens. Ayons la vérité des prix mais soyons positifs, disons que cela va dans le bon sens pour éviter le CO₂ et le réchauffement de la planète.

Ce qui s'est également passé et qui a eu un effet totalement positif – c'est bien de le dire et le répéter – c'est le fait qu'en Allemagne – mais cela représente une production de l'ordre de 30 à 40 térawattheures, si mes souvenirs sont bons, c'est énorme, pratiquement la moitié de la production de la Belgique – cela a fait baisser les prix de l'énergie sur le marché allemand. Depuis 2010, tous les marchés d'Allemagne, de France, de Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et une partie des pays nordiques sont couplés par les prix. Le prix de l'énergie sur le marché de gros en Belgique a baissé d'une façon telle que nous avons estimé que, pour 2011, si on n'avait pas eu ce couplage de marché datant de novembre 2010, si on avait continué à fonctionner avec un couplage France-Belgique-Pays-Bas, comme nous avons eu pendant quatre ans, qui a déjà donné de grands bénéfices par rapport à cette période avant couplage qu'on appelle « CWE » - centre-ouest-Europe – le marché de gros belge aurait coûté 300 millions d'euros de plus.

L'apport des énergies renouvelables, quoi qu'en disent certains, a un effet totalement positif sur le prix du marché ; c'est le prix des fournisseurs. Ce n'est pas pour cela que les consommateurs en ont profité, mais c'est autre chose, c'est la chaîne des valeurs qui reste là derrière, avec tous les fournisseurs ; on a eu assez de débats à ce sujet. En regard, il faut montrer qu'il y a des mécanismes de soutien. Aujourd'hui, ce bénéfice centre-ouest, ce sont les consommateurs allemands qui le paient entièrement pour nous – 15 milliards d'euros par an. Nous avons, nous, notre petite quantité de 3 000-4 000 MW d'énergie renouvelable en Belgique. Nous payons aussi quelque chose mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est mis sous le tapis, c'est mis dans le prix de l'énergie. Cela ne me paraît pas correct, il faudrait arriver à une transparence là également.

Cela a un effet tout à fait positif. Je vais vous donner les chiffres belges. Peut-être qu'Elia les donnera de façon plus précise. La pointe de consommation en Belgique, c'est 14 000 MW. La puissance installée en centrales classiques - charbon, nucléaire - est de l'ordre de 16 000 MW. Nous avons déjà en Belgique, fin 2011, pratiquement 4 000 MW d'énergie renouvelable, en photovoltaïque et en éolien essentiellement, un peu en biomasse également.

Cela pose un certain nombre de problèmes. Les problèmes d'intermittence sont des problèmes pour lesquels les gestionnaires de réseau ont entamé des études il y a plusieurs années déjà, pour essayer de trouver le meilleur moyen de le faire. Un des meilleurs moyens est l'Europe, le couplage des marchés, de façon à faire en sorte que, quand il y a du vent à la Mer du Nord, il n'y en a pas encore dans le sud de l'Allemagne. Au fur et à mesure, la vague de vent se déplace et permet, par un foisonnement, de ne pas avoir l'injection de l'énergie renouvelable en même temps dans toute l'Europe.

Malgré tout, cela ne suffit pas. Comme on l'a dit ici – en Belgique, c'est le cas – nous n'avons malheureusement pas beaucoup d'hydraulique, à part la centrale de Coe, mais avec une quantité d'énergie extrêmement faible, moins de six heures de fonctionnement. On est obligé d'utiliser des turbines gaz-vapeur, qui est le moyen de production d'énergie classique le moins polluant actuellement - 400 g/kWh produit - le plus souple, mais pas très souple. Une turbine gaz-vapeur ressemble à un réacteur d'avion. Il faut savoir que le minimum technique pour lequel elle peut fonctionner sans produire trop d'oxyde d'azote et de polluants qu'on souhaite ne pas avoir, est de l'ordre de 50 à 60 % de sa puissance nominale. Ces machines, c'est ce qu'on a appelé sur le diagramme des « *must run* », « on doit tourner », pour garantir la possibilité de faire plus, ou de faire moins. Ces machines tournent de l'ordre de 240-250 MW. À chacune de ces machines – il y en a cinq ou six en Belgique, on en a cité certaines – on leur demande de pouvoir, à tout moment, dans la minute, faire +30 MW, -30 MW, automatiquement sur ordre du dispatching d'Elia, pour maintenir l'équilibre et maintenir la fréquence à 50 Hertz et éviter des problèmes de stabilité de réseau. Je me limite à ces deux points-là.

Donc, problème et intérêt du renouvelable, y compris pour faire diminuer les prix du marché, à condition de bien indiquer où se trouvent les certificats verts et le soutien. Aujourd'hui, les Allemands paient énormément. En Belgique, nous n'avons pas d'estimation très fiable, c'est une étude qui pourrait être faite, mais elle doit se monter à au moins 600 millions d'euros par an actuellement.

Voilà ce que j'avais à dire, je suis prêt à répondre à vos questions.

(Mme Saenen, Doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Échange de vues

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Madame la Présidente, je remercie M. Woitrin pour son propos et l'information

confirmée sur le stockage en Allemagne. Je pense que la commission devrait un jour se renseigner sur ce système, pas pour le plaisir de visiter, mais cela m'intéresse. Je reste persuadé qu'une des solutions c'est le stockage précité. Ce qui est plus coûteux aujourd'hui peut l'être moins demain. À un moment donné, autant se renseigner.

J'ai deux questions. Vous avez évoqué, avec le franc-parler que l'on vous connaît, ce qui est bien ainsi, l'accord qui est intervenu entre M. le Ministre Wathélet et la CREG fin 2011, début 2012 - si mes souvenirs sont bons - sur la tarification pour la période 2013-2014. C'est une chose. Mais n'est-ce pas une épée de Damoclès qui repose sur la tête de la Wallonie, donc sur les Wallons que nous sommes ?

Par rapport à cela, j'ai deux remarques. Quid de l'affectation des soldes régulateurs qui vont s'accumuler et lorsqu'on pourra prendre la décision - et quand je dis « on », ce sera le régulateur, je me fais pas d'illusion, c'est même le politique qui supportera le contrecoup - on va nous taxer de cinglés, parce qu'il y aura une augmentation des prix inévitable. Puisque vous invitez à parler vrai, j'aimerais vous entendre sur le sujet également.

Toujours par rapport à cela, ne pensez-vous pas qu'il y a une obligation pour le monde politique? Je ne suis pas ici pour faire un débat majorité-opposition, mais je veux votre point de vue d'obligation de transfert, si pas direct de la compétence, en tout cas, d'inscrire à l'agenda politique ce transfert de compétences sous peine d'avoir cette surprise qui nous vient comme un boomerang en pleine figure. Cela pour que la transition soit harmonieuse et pour éviter que certains après regrettent et disent : « Vous voyez, cela fonctionne moins bien quand les régions ont la compétence que quand elles ne l'ont pas ». Vous connaissez mon point de vue régionaliste, je préfère prévenir que guérir en la matière.

Deuxièmement, en vous entendant, l'avenir n'est-il pas à un régulateur européen ? On parle de réseaux européens, vous avez magnifiquement expliqué le système avec le vent qui se déplace, pour arriver en Allemagne, il passe par la Wallonie, c'est très juste. Mais en la matière, ne peut-on pas un jour se dire aussi, plutôt que d'avoir des régulateurs de partout, qu'il y en ait un « là » qui soit mis sur le plan européen ? N'est-ce pas réellement là que ce débat doit un jour être tranché ? Est-il débattu aujourd'hui ? Y a-t-il un débat à cet égard sur le plan européen ? Y a-t-il une évolution en la matière ? De manière optimiste, peut-on considérer qu'un jour ce sera le cas ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Merci pour toutes ces informations, ces pistes et ces parallèles. Concernant le parallèle de coût-vérité refacturé à chaque

citoyen, avez-vous, en Allemagne, une idée de qui gère cela ? Est-ce le Bundesland ou est-ce dans les différents Länders ? La tarification répercutée ainsi est-elle progressive par rapport à la consommation ? Considèrent-ils une consommation moyenne, estimée, et toute consommation superflue ou au-delà, elle est facturée autrement ? Que fait-on avec les PME et d'autres indépendants concernant cette facturation ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - J'ai deux questions. La première concerne la quote-part sur la facture du ménage moyen en Allemagne, dont vous dites que, apparemment, cela ne pose pas de problème. Je suis assez près pour observer ce qui se passe au niveau de l'Allemagne, c'est un peu comme partout, cela pose des problèmes à une série de ménages disposant d'un faible revenu, tandis que cela ne pose pas de problème aux ménages disposant d'un revenu aisé, moyen. C'est la même discussion telle qu'elle se présente un peu dans tous les pays européens.

Je ne souscris donc pas la thèse selon laquelle la facturation du surplus serait de nature à ne pas poser problème du tout ! Ce n'est pas vrai. Elle pose des problèmes pour les petits revenus et même pour des revenus modestes.

Je suis assez bien situé, assez bien en contact avec une série de milieux, côté allemand, pour traduire un ensemble d'échos que j'entends régulièrement de ce côté-là. Première chose.

Deuxième chose. Nous sommes dans une période de transition en ce qui concerne l'approvisionnement énergétique, électrique plutôt. Nous sommes en train de fermer les centrales nucléaires suite aux événements qu'on a connus malheureusement. En même temps, nous sommes dans une période de gel des prix qui ne reste probablement pas sans impact, ni sur les producteurs, ni sur les transporteurs, voire les distributeurs d'électricité. Nous devons, très probablement, préparer un scénario de transit qui nous permettra de remplacer le nucléaire progressivement par du renouvelable, en passant par un scénario de transit, et tout le monde s'accorde, plus ou moins, pour dire que celui-ci serait plutôt basé sur le gaz. En termes de tarification qui découlera automatiquement des politiques que l'on devra mettre en place, par rapport à l'ensemble des facteurs que je viens d'esquisser, quel sera l'impact sur le tarif du mégawattheure facturé aux clients résidentiels, d'une part, facturé aux clients professionnels d'autre part ?

Mme la Présidente. - Plus personne ne demande la parole.

La parole est à M. Woitrin.

M. Woitrin, Directeur du fonctionnement technique du marché de l'électricité et du marché du gaz de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz

(CREG). - Je vais commencer par la question de M. Crucke.

Je voudrais rectifier, ce n'est pas un accord entre M. Wathelet et la CREG puisque, comme le savez, le régulateur est absolument indépendant du pouvoir politique. C'est en fait une demande expresse des trois régulateurs régionaux et des 27 distributeurs belges. Il y en a un qui a pris du temps et c'est comme cela que nous n'avons pas répondu tout de suite parce que nous voulions avoir une unanimité dans la demande implorante, pour la période de transition - comme on sait que les tarifs, tout le monde dit régionalisés, mais je préfère dire : « qui vont aller sur les régulateurs régionaux », de prolonger les tarifs existants.

Je voudrais simplement faire une remarque concernant les tarifs existants. Ils sont basés sur un arrêté royal de septembre 2008 où, dans les attendus de l'arrêté - c'est assez extraordinaire - il est indiqué que c'est la CREG qui l'a proposé. C'est faux. Nous avons proposé un arrêté tarifaire en juin au Ministre Magnette et un certain nombre d'interventions fait que les lignes directrices que nous avons indiquées ont été fortement modifiées. Je voudrais simplement signaler que cela a coûté 500 millions d'euros par an aux Belges. Sans commentaire ! Pour arriver à la suite des tarifs à prolongation de deux ans des tarifs existants de la distribution - on ne parle pas du tarif Elia, c'est un autre rayon et c'est une tout autre période - nous venons de les approuver en décembre 2011 pour quatre ans ; c'est encore autre chose.

Concernant l'affectation des soldes, effectivement, dans la demande des trois régulateurs régionaux, ils ont dit : « Les soldes, on ne souhaite pas que la CREG s'en occupe ». Ce sera aux régulateurs régionaux à discuter avec les différents GRD de la façon dont on va le faire.

La dernière fois que j'étais en séance de cette commission, Mme Offergeld et M. Hugé vous ont parlé de leurs soucis à ce sujet. Vous étiez présent et vous aviez tout à fait raison de remarquer que, pour toute la Wallonie - je ne me rappelle plus du chiffre exact - cela approchait probablement les 200 millions d'euros ; il va falloir traiter cela.

Dans les réglementations européennes, ce qui est indiqué des soldes régulatoires, c'est que le régulateur se met d'accord avec les GRT pour savoir quel est le solde positif et négatif. Quand nous avions des tarifs annuels, c'était facile, c'était des soldes régulatoires de quelques millions et on les reportait, bon an mal an, sur les tarifs de l'année suivante. Maintenant, on va avoir six ans de soldes régulatoires, cela va être assez important. Je crois que les seuls en Belgique qui n'ont pas de souci à se faire, ce sont les Bruxellois, parce que si Belga a fait en sorte qu'il n'y ait pas trop de soldes dans un sens ou dans un autre, en Flandre et en Wallonie, cela va poser d'énormes problèmes en 2014.

C'est quelque chose à regarder avec les régulateurs régionaux, puisqu'ils vont avoir à traiter cette affectation des soldes, puisqu'en même temps on nous a demandé, par dérogation - et c'est mis dans la loi de transposition du *turn package*, il y a eu un article particulier à ce sujet-là qui nous le permet - de prolonger les tarifs. Mais c'était vraiment par dérogation et à l'unanimité de la demande des intervenants.

Je m'arrête là parce que je n'aurai plus rien à dire sur ce sujet-là.

Concernant le transfert de compétences, on va voir, je ne sais pas où cela en est. M. Camps en a déjà touché un mot ici, je crois. C'est à l'agenda du gouvernement. C'est vrai qu'il faudrait peut-être songer à amortir cela, même si la prochaine période régulatoire qui devrait démarrer en 2014, serait aussi de quatre ans. On pourrait donc amortir cela sur quatre ans, mais n'empêche, cela va faire des montants assez importants.

Concernant le régulateur européen, je n'ai aucun souci à vous répondre. Je ne vais pas dire qu'il existe, mais depuis le début de la libéralisation en 2000, les régulateurs nationaux se sont constitués en associations libres, en ASBL, avec des réunions extrêmement fréquentes. Pour notre chance à nous, c'est à Bruxelles que cela se passe aussi et dans le *turn package* européen, il a été créé officiellement une agence de coopération de régulateurs en énergie européens - ACERE. Pour des questions de siège, cette agence - en Europe, vous savez que c'est très délicat - est située en Slovénie à Ljubljana. Cela ne simplifie pas les réunions. Chaque fois que nous y allons, cela coûte à peu près 2 000 euros, mais bon, c'est comme ça. Cette agence commence réellement à fonctionner correctement. Il y a un an et demi qu'elle est en place mais indépendamment de l'agence de coopération qui n'a aucune fonction de régulation, qui a comme seule fonction de la coordination et éventuellement de la résolution de conflits entre régulateurs nationaux ; c'est le cadre général.

Par contre, l'agence a un pouvoir normatif. Siègent d'ailleurs au conseil de l'agence tous les régulateurs nationaux. C'est donc assez facile : il n'y a pas d'hiatus entre les deux. Mais elle va avoir un aspect normatif sur les nouveaux codes de réseau. On parle d'abord des réseaux de transport de gaz et électricité qui sont élaborés par des groupes de travail où se trouvent les gestionnaires de réseau de transport de gaz et électricité et les régulateurs nationaux, du moins ceux qui ont les compétences de le faire, qui ont fait des *guide lines* - lignes de conduite - transmises aux deux grands organismes créés également dans le *turn package* qui est ENTSO-E ensemble des gestionnaires de réseau européens - il y en a 42, si mes souvenirs sont bons - et ETSO-G pour le gaz. Par parenthèse, le premier président fondateur est le patron d'Elia, M. Dobbeni. Donc, les Belges sont extrêmement actifs dans les cercles européens, même si on n'est que 10 millions sur

500 millions d'habitants, nous sommes extrêmement actifs partout.

ACERE a déjà décidé des premiers codes réseau qui remplaceront progressivement toute une série de règlements techniques existant dans les internationaux. Les règlements techniques belges, cela représente 200 pages. J'estime que, dans cinq ans, il en faudra peut-être une vingtaine pour régler les quelques petits problèmes.

Cela veut dire que le réseau européen - et la façon de le gérer - est occupé de se mettre en place. Mais on n'a pas attendu cela. En électricité en tout cas, l'interconnexion des réseaux, c'est une invention belge. C'est un ingénieur belge, Fernand Courtois qui a inventé cela en 1920 dans le bassin de Liège ; c'est fait vraiment au niveau européen. Il n'y a que l'Angleterre qui est mal connectée avec des liaisons encore en continu. Cela ne fait pas vraiment partie du réseau, ce n'est donc pas synchrone. On va quasi jusqu'aux frontières de la Russie, depuis le Portugal jusqu'au nord de la Finlande.

Je fais le lien avec la dernière question de M. Stoffels concernant la sécurité de l'alimentation. On travaille donc en réseau. Ce matin, nous étions encore en réunion convoquée par la Commission européenne, les 27 États membres avec le ministre, ou son représentant, et le régulateur national, cela représente 54 participants pour parler des problèmes éventuels du réseau européen pour cet hiver. Ce sont des réunions que nous avons trois ou quatre fois par an. Il y a un certain nombre d'exposés dont un légèrement central fait par ENTSO-E, justement, avec les analyses des différents pays qui sont consolidés au niveau européen. Ce matin, le message - je vais être clair et franc - était que tout tournait autour de la Belgique. Le fait que nous ayons deux réacteurs provisoirement à l'arrêt inquiète toute l'Europe. La Belgique est un pays assez central au niveau des échanges de l'électricité. Il y a eu deux présentations : une de la directrice générale de l'énergie qui a dit : « Il n'y a pas de black-out en Belgique ». L'assemblée a rigolé. Mais elle a tout de même dit : « On prépare activement des possibilités de coupures partielles dans un certain nombre de cas, pendant quelques minutes, voire quelques heures ». À titre d'exemple - et cela a également fait rire l'assemblée - le directeur général de l'énergie qui était là a dit : « Oui, nous avons eu un petit black-out à la DG énergie il y a huit jours ». Vous savez que la moitié de Bruxelles a été coupée d'électricité. Il a fallu dix heures pour remettre en route les escalators du métro et la DG énergie était sans « énergie » ; elle en a un petit peu rigolé.

Nous avons présenté l'exercice analysant la vague de froid de début février en Belgique, tant au niveau gaz qu'électricité ; cela s'est bien passé. Il n'y a pas eu de problème, mais on était très juste. Nous avons fait un certain nombre d'hypothèses sur la dépendance de la consommation en électricité par rapport au froid. On a remarqué qu'on arrivait à peu près à 80 MGW par degré en dessous de cinq degrés. Chaque fois qu'il y avait un

degré en moins, c'était 80 MGW en plus. On a eu de la chance, si je peux dire, car en février 2012, la crise économique était là et que la consommation, par rapport à une situation normale d'avant la crise économique, aurait dû être de 500 MGW supplémentaires. On a eu de la chance également, car de très vieilles unités qu'Electrabel voulait arrêter en avril de cette année-ci, après l'hiver, de 900 Mgw, étaient encore là. Elles ont tourné pendant la vague de froid. À cette époque-là, on produisait un peu plus que notre consommation, on importait des Pays-Bas, mais on envoyait tout en France parce que le grand trou électrique se situe en France à cause du chauffage électrique.

On a exposé de façon absolument objective le fonctionnement de la vague de froid pour la Belgique qui est un pays clé. J'ai répondu en partie à la question de M. Stoffels en même temps.

Régulateur européen, oui, mais ce ne sera pas encore un vrai régulateur au niveau des prix. Vous avez effectivement la régionalisation des tarifs à un sens, puisque cela se rapproche des politiques régionales de l'énergie et de distribution. Il n'y a pas beaucoup de sens en Flandre, par exemple. Il y a eu une décision du Gouvernement flamand qui était de dire que 95 % des maisons du territoire flamand devaient être raccordables au réseau de gaz naturel. C'est une dépense de quatre milliards d'euros qui m'a paru un peu idiote lorsqu'elle a été prise, d'autant que maintenant, dans les maisons passives ou quasi, il suffit de mettre une pompe à chaleur et de l'électricité et c'est terminé, on n'a plus besoin de gaz. Bon, je passe sur ce sujet.

Cela a un sens d'avoir une régionalisation des tarifs de distribution.

Avoir un tarif unique pour toute l'Europe, ce n'est presque pas possible, car les situations géographiques sont extrêmement différentes. Je vous donnerai un simple exemple, en Belgique, on parle de la nouvelle liaison vers la côte. Il y a un certain nombre d'exigences locales d'environnement qui font que cette liaison est très importante ; cela fait presque 5 000 Mgw. On doit enterrer une quinzaine de kilomètres de câbles, c'est un surcoût de plusieurs centaines de millions d'euros qui seront supportés par l'ensemble des Belges ; c'est une infrastructure nationale. C'est un des grands débats que nous avons en Europe, lié au renouvelable localisé dans le nord de l'Allemagne et en Espagne et autres, pour le vent et le soleil ; c'est qu'il faut de grandes infrastructures transnationales. Et qui paie ?

Aujourd'hui, chacun paie l'infrastructure qui est sur son territoire. Mais de plus en plus, vu les transferts d'énergie qui se passent - je parle ici d'électricité mais cela vaut pour le gaz mutatis mutandis - parfois, le bénéficiaire de cette infrastructure n'est pas celui chez qui on met la ligne. Un simple exemple, en Allemagne, l'énergie éolienne est produite dans le nord, 25 000 MGW, et la consommation est dans le sud. Au milieu, je

ne vais pas dire qu'il y a un no man's land économique, mais presque ; ce sont des magnifiques paysages, de grandes forêts. Personne ne veut faire passer de lignes dans cette région-là. Or, il faut absolument faire transiter des milliers de mégawatts du nord au sud de l'Allemagne. Pour l'instant, les Allemands n'ont pas investi là-dedans. Depuis 20 ans, en Allemagne, il n'y a pas eu d'investissements suffisants. Et l'Allemagne, que fait-elle ? Elle envoie ses électrons vers le Benelux et vers la Pologne et cela pose des problèmes énormes.

En Belgique, on a eu la chance d'avoir des gens qui ont décidé de mettre des transformateurs à phase variable qui font qu'on est un peu protégés contre ces flux parasites. Mais des Polonais – ce matin, c'était un des grands thèmes – se plaignent énormément et ils envisagent même carrément de couper les lignes parce qu'ils disent : « Nous, on ne sait plus gérer et nous allons avoir de gros problèmes cet hiver si nous continuons à avoir trop d'énergie éolienne intermittente non prévisible qui dérange notre réseau dont nous ne profitons pas puisque cela ne fait que passer sur le réseau tchèque ou le réseau hongrois pour aller vers le sud de l'Allemagne ». C'est donc un problème européen qu'on ne peut régler qu'au niveau européen.

Mme Dethier me posait une question sur la gérance des surcharges. Aujourd'hui, c'est assez clair, au niveau des surcharges, ce sont tous les Allemands. Il y a quatre TSO en Allemagne, il y a quatre TSO qui ont des quantités d'énergie en *feeding tariff* très variables. Celui de l'est en a le plus par rapport à sa population, mais ce n'est pas eux qui paient, ce sont tous les Allemands. C'est donc complètement socialisé. Mais c'est 15 milliards d'euros par an.

À ma connaissance, il n'y a pas de tarif progressif, que M. Stoffels le sache. En Allemagne, tout le monde paie – PME, résidentiels – de la même façon, en fonction de la consommation, sauf 230 grandes entreprises exportatrices pour ne pas grever leur coût de production.

M. Stoffels avait posé une question sur la quote-part au niveau des ménages. C'est vrai que, d'après ce qu'on nous dit, en Allemagne, c'est socialement bien accepté, mais ça représente une augmentation de coût non négligeable, de l'ordre de 200 à 300 euros par an et par ménage. Cela pose un réel problème. Je ne connais pas la solution en Allemagne. Ont-ils, comme chez nous, un système où il y a un tarif social ? Je l'ignore.

Le tarif social, tel que constitué en Belgique, est le plus bas du gestionnaire de réseau de distribution et le plus bas de production. Les surcharges restent les mêmes et sont transparentes. Ainsi, les surcharges prélevées par les GRD ou par le GRT Elia, tout cela est transparent. Il n'y a pas de diminution. C'est la même chose pour tout le monde.

Voilà ce que j'avais à vous répondre.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Je peux alors vous remercier pour votre intervention.

Audition de M. de Schaetzen, Administrateur délégué d'Eneco Wind Belgium

Mme la Présidente. - La parole est à M. de Schaetzen de Eneco Wind Belgium, qui nous est mandaté par la FEBEC que nous avons invitée.

M. de Schaetzen, Administrateur délégué d'Eneco Wind Belgium - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les parlementaires, au nom de la FEBEC, je vous remercie de nous permettre de donner notre point de vue sur le développement éolien en Région wallonne.

Je me présente, je m'appelle Miguel de Schaetzen et je suis Administrateur délégué d'Eneco Wind Belgium, la division éolienne de la société Eneco, nouvel entrant en Belgique sur le marché de l'électricité renouvelable étant présent tant sur le marché des particuliers que sur le marché des entreprises.

La FEBEG – Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières – représente une très large partie des acteurs dans le secteur. Je vais vous résumer quelques-uns des principaux acteurs sur le marché.

Aujourd'hui, mon objectif, au-delà de la présentation d'EDORA, c'est de donner un autre éclairage des réalités rencontrées par les développeurs dans leur métier d'installations d'éoliennes en Wallonie.

Concernant la nécessité d'un cadre général favorable à l'investissement et à l'exploitation des éoliennes - je pense que tout le monde sera d'accord, au terme de cette journée - il y a urgence. Nous nous réjouissons des objectifs ambitieux que la Région wallonne a fixés : 4,5 térawattheures. C'est un objectif très ambitieux, mais néanmoins, nous sommes vraiment conscients qu'il requiert un cadre d'investissement favorable, stable, juridiquement sûr et cohérent tant sur le plan économique, légal que réglementaire et, bien entendu, nous plaidons pour une rentabilité équitable.

Ce cadre général doit, au minimum, favoriser et non entraver le développement de l'électricité verte, notamment l'électricité éolienne. Il doit aussi assurer que les permis nécessaires à la construction de nos éoliennes soient octroyés dans des délais et des coûts raisonnables. À ce sujet, je me permets d'insister sur la problématique des recours. Vous savez sans doute qu'aujourd'hui, l'ensemble des permis, ou la quasi-totalité des permis délivrés fait l'objet de recours quasi systématiques au niveau du Conseil d'Etat. Ce n'est pas sans effet sur les résultats que M. Al Bitar a annoncés dans son exposé, à savoir un quasi-arrêt des investissements en Wallonie actuellement en termes de

nouvelles capacités installées.

Le cadre doit également permettre l'installation de tous les vecteurs, aussi bien l'énergie éolienne que des autres énergies renouvelables ; cela nous semble évident. On a parlé énormément d'énergies mixtes et la FEBEG s'inscrit, bien entendu, dans ce cadre-là.

Je vous ai parlé d'une rentabilité nécessaire ; il s'agit d'une activité à but économique. Le mécanisme doit offrir cette rentabilité correcte aux producteurs en donnant des taux de rentabilité ou en tenant compte des taux de rentabilité compatibles avec les exigences du secteur et du marché. Ces taux de rentabilité doivent notamment tenir compte des risques grandissants aux niveaux technique, économique et commercial, mais également des risques réglementaires.

À ce titre, je voudrais vous citer un exemple vécu par notre société, à savoir les changements de règles d'exploitation pour les éoliennes que nous avons construites sur certains sites industriels et, à peine une année après leur mise en service, une décision locale nous a contraints à réduire fortement la capacité de production de celles-ci.

Ces décisions, a posteriori, ont un impact excessivement négatif sur les investisseurs, car cela crée un cadre incertain terriblement dangereux. Je voudrais plaider pour une extrême vigilance par rapport à ce type de décision qui pourrait réellement mettre en péril la filière et la crédibilité de celle-ci auprès de ses investisseurs.

Je vous ai parlé de rentabilité. On a entendu, dans les différentes discussions et les différents forums, de rentabilité proposée de l'ordre de 7 %. La FEBEG s'inscrit contre cet objectif-là qui est clairement beaucoup trop faible pour permettre un développement harmonieux et rentable pour le secteur éolien en Wallonie. Nous plaidons pour un rendement minimum de 10 %. Il ne faut pas oublier que, comme je l'ai dit précédemment notamment en termes de permis, les risques et les difficultés d'obtenir les permis augmentent très fort les coûts de développement. Il faut tenir compte de cela dans les différents calculs.

Nous en appelons aussi à la responsabilité des administrations et des autorités publiques pour qu'elles prennent leurs responsabilités. Dans une grande mesure, elles le font aujourd'hui pour nous aider dans les procédures d'obtention de permis. Elles ont – cela me semble évident – un rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs qui ont été fixés.

Un point qui, jusqu'à présent, a été peu abordé, concerne les conditions de raccordement et d'accès au réseau.

Il nous semble indispensable qu'une obligation de raccordement, dans des délais fixés, avec des accès fermes, soit accessible pour les développeurs. Savez-

vous qu'aujourd'hui, lorsqu'un développeur démarre la construction d'un parc éolien, il doit payer intégralement et à l'avance l'ensemble de la connexion au GRD, bien avant même parfois de commander les éoliennes ? Et qu'en contrepartie de ce paiement anticipé, nous n'avons aucune garantie quant aux dates et aux délais de raccordement. Il y a des délais de raccordement inscrits dans le contrat, mais il n'y a aucune obligation contractuelle et aucune possibilité de recours.

À l'heure où je vous parle, nous sommes victimes d'un retard de raccordement qui peut avoir des conséquences financières réellement très importantes puisque, lorsque nous démarrons la construction d'un parc, nous prenons un certain nombre d'engagements de fourniture d'électricité avec des dates contraignantes. Là, si nous ne pouvons pas rencontrer ces dates, nous avons des pénalités pouvant se reporter sur plusieurs années, durant l'exploitation du parc. C'est réellement un point d'attention très important.

Au niveau des raccordements flexibles, nous sommes bien conscients qu'il y aura une différence de vitesse entre l'évolution des réseaux et l'installation des éoliennes qui sont, par définition, installées dans des régions où les réseaux ne sont pas nécessairement fort développés. En ce qui concerne les raccordements flexibles, oui, mais uniquement dans le cadre d'un renforcement prévu du réseau et avec une compensation financière adéquate pour le producteur afin de pérenniser son investissement et permettre le financement auprès des banques.

En termes d'accès au réseau, les tarifs d'injection appliqués, que ce soit par le GRD ou le GRT, sont aujourd'hui discriminatoires. Ils entraînent une distorsion de concurrence et favorisent l'importation d'électricité. De même, en cas de congestion, l'injection d'installations de production, notamment éolienne, ne peut être limitée que moyennant des compensations financières.

La redevance du certificat vert mise en place aujourd'hui équivaut à 0,54 euro/MWh et est, pour nous, discriminatoire car elle va à l'encontre du cadre général favorable au développement éolien.

À titre d'exemple, je ne crois pas me tromper en disant que l'enveloppe pour 2012 est de l'ordre de 900 000 euros pour la CWAPE. Rien que notre société, va participer à plus de 7 % de ces 900 000 euros ; ce qui me semble réellement discriminatoire si on sait que la CWAPE a plusieurs milliers de clients.

Le cadre de référence - le fameux cadre dont tout le monde parle - est une priorité, on l'a suffisamment dit aujourd'hui. Il devrait permettre - on l'espère - de régler en partie la problématique des recours. Je vous rappelle que cette problématique des recours se situe tant sur le fond, à savoir des recours par rapport aux qualités intrinsèques du projet, que sur la forme. Et sur la forme,

on parle de dérogations au plan de secteur, d'attaques sur les motivations de la notion d'utilité publique.

Je peux vous assurer qu'aujourd'hui, nos sociétés sont réellement aux prises avec une jungle administrative, à tel point que je me demande s'il ne serait pas bon de mettre, dans les statistiques d'emploi, les très nombreux juristes et cabinets qui en ont fait leur spécialité.

Je ne vous parle pas non plus de la congestion au niveau du Conseil d'État qui est bien connue de vous tous.

Concernant la stratégie proposée pour développer une stratégie cohérente et dépasser les problèmes actuellement rencontrés, la FEBEG plaide pour une fixation de critères clairs et réalistes au niveau des distances et des impacts sonores. Ces critères doivent être transparents, mesurables ; ils doivent être disponibles pour le citoyen, opposables à celui-ci. Ils doivent être - et j'en ai déjà parlé, c'est fondamental - stables, rigides, tout en tenant compte de l'évolution des normes.

J'ajouterai un mot concernant la participation locale. La FEBEG n'a pas d'objection à une participation locale dans des projets éoliens à condition que celle-ci soit locale. On a déjà parlé de notre expérience. Il est fondamental qu'une initiative locale puisse accompagner nos projets. Au sein d'Eneco, c'est quelque chose que nous allons promouvoir activement, mais qui fait cruellement défaut.

Aujourd'hui, nous avons des projets pour lesquels nous faisons appel à des coopératives en demandant : « Lancez quelque chose ». Nous ne voulons pas nous-mêmes lancer une coopérative sous peine d'être taxés d'avoir un conflit d'intérêts. Il nous semble tout à fait malsain que les promoteurs se mettent à lancer leur propre coopérative, parce qu'il y aura inévitablement un conflit d'intérêts. Mais aujourd'hui, nous sommes face à un déficit d'initiatives locales en termes de coopérative.

Nous avons des possibilités sur un parc à Ciney, par exemple, qui n'a pas pu être réalisé et nous le déplorons.

Toujours au sujet de la participation locale, contrairement à d'autres, nous plaidons pour une participation non obligatoire, même si c'est la position de la FEBEG. En tant qu'Eneco, nous plaidons réellement pour aller vers ces participations, mais laisser le choix des décisions aux acteurs en fonction de leurs propres agendas.

On a beaucoup parlé de maximum, de minimum, de 25 %, de 49 %. Afin de permettre un développement rapide de l'éolien, nous estimons qu'il faut une certaine flexibilité. On a des objectifs en Wallonie excessivement ambitieux. Il est quasiment inévitable que la combinaison d'acteurs industriels et d'acteurs locaux puisse engendrer un ralentissement des processus

décisionnels. C'est pour cela que nous plaidons pour un maximum de 20 %, pour laisser à l'industriel la possibilité d'avancer à son rythme.

Inversement, nous demandons que les coopératives locales se structurent. On a suffisamment dit que les systèmes et les procédures décisionnelles pour obtenir les permis sont longues. Nous déplorons aujourd'hui qu'il n'y ait pas plus de coopératives locales qui se soient préparées à faire une offre au promoteur pour participer activement dans la construction financière des projets.

Au niveau des appels d'offres publics, je ne pense pas qu'on en ait beaucoup parlé. Le cadre de référence prévoit une possibilité de faire des appels d'offres publics à concession. La FEBEG n'a pas d'objection à ce type d'appel d'offres. Néanmoins, la condition est que ceux-ci ne concernent pas de terrain privé. Il est fondamental que ces appels d'offres publics concernent uniquement des domaines publics.

Pourquoi sommes-nous contre des appels d'offres au niveau des terrains privés ? La première raison est qu'il s'agira d'une étape administrative supplémentaire qui nécessitera une gestion des conflits et un niveau de recours au Conseil d'État supplémentaire. Au risque de me répéter, aujourd'hui, le recours au Conseil d'État est le frein numéro un au développement, en Région wallonne, de la filière éolienne.

Concernant les terrains privés, il existe énormément d'accords entre propriétaires terriens et producteurs qui ont nécessité des investissements très importants de notre part au cours des dernières années. Il serait quasiment ingérable que tous ces accords soient « annulés ».

Dernièrement, nous pensions que la réponse à des appels d'offres publics est beaucoup plus technique et demande plus d'organisation que le développement que l'on connaît actuellement. Le risque sous-jacent à l'appel d'offres sur des terrains privés serait que quelques acteurs, très rompus aux techniques d'appel d'offres, spécialisés et ayant des ressources suffisantes pour répondre à ces appels d'offres, aient un avantage compétitif sur une petite coopérative qui essaierait avec quelques citoyens, de répondre à cet appel d'offres.

Un dernier effet ou une dernière information, ce sont les effets indirects de la production éolienne sur la production classique. D'une manière unanime, les membres de FEBEG confirment la volonté de contribuer à la réalisation des objectifs éoliens, mais néanmoins, ils souhaitent attirer l'attention sur le fait que cela nécessitera un renforcement des réseaux, que la variabilité de la production engendrera des changements et des capacités de *back up* avec toute la difficulté de mettre en place des centrales TGV et le fait que la production variable a également un impact sur le prix de l'électricité. On vient d'en parler. On peut se réjouir que

le prix de l'électricité baisse, mais cela peut mettre en péril la rentabilité de certaines installations plus classiques.

À ce titre, j'aimerais simplement plaider pour que la politique menée au niveau régional se fasse aussi en concertation avec les autres niveaux de pouvoir afin de permettre un développement harmonieux pour l'ensemble des filières, qu'elles soient classiques ou plus conventionnelles.

Je vous remercie pour votre attention.

Échange de vues

Mme la Présidente. - Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Madame la Présidente, chers collègues, chers invités, je remercie vraiment l'orateur pour son propos.

J'ai deux ou trois questions.

Vous avez évoqué à un moment donné, une expérience locale où l'autorité vous a obligé à réduire la production.

Peu importe le nom de la localité, quoi que ce n'est pas inintéressant de la connaître, ne fût-ce que pour bien comprendre. Je voudrais comprendre exactement ce qui s'est passé. Quels ont été les acteurs qui avaient été convenus ? Pourquoi ont-ils été remis en cause, pour autant qu'ils aient été signés ? Y a-t-il eu de votre part un recours sur ce genre dossier ? Ou bien, n'y a-t-il aucun recours possible ? Si pas, pourquoi n'y a-t-il pas de recours possible ?

Deuxièmement, j'aimerais en savoir davantage sur les tarifs d'accès au réseau que vous avez qualifiés de discriminatoires qui favorisaient l'importation d'électricité. Quelle est, à votre avis, la solution ? Imaginez-vous un accès totalement gratuit au réseau ? En avez-vous déjà parlé avec ceux qui sont les principaux concernés, à savoir les gestionnaires de réseau ?

Troisièmement, je suis assez - pour ne pas dire tout à fait d'accord - avec votre propos sur le fait qu'il n'y ait pas d'appel d'offres sur les terrains privés. Cela me semble monstrueux comme possibilité en termes de droit et de respect de la propriété privée. Je voudrais aussi que les producteurs - quand vous me dites qu'ils ont déjà investi dans pas mal de terrains, en tout cas sur des terrains entre propriétaires de ces terrains et producteurs - ne le fassent pas dans le dos des autorités publiques et des communes.

En effet, le vrai problème est souvent là. En tant qu'autorité communale, on se voit confronté à des propriétaires de terrains qui viennent nous garantir, nous dire, ou nous prétendent parfois qu'ils disposent d'un pont d'or pour pouvoir mettre des éoliennes - c'est vrai aussi pour les GSM - et que la commune serait finalement l'empêcheur de tourner en rond. La commune a un rôle de respect de l'intérêt général.

Je pense que quand on « *by pass* » l'autorité communale en la matière, on prend le risque d'être confronté à des problèmes qui sont des problèmes qui ne sont alors plus ceux que l'on gère en amont, mais bien en aval.

Je trouve qu'il devrait y avoir de la part des producteurs une sorte d'engagement, de fairplay, de le faire en transparence vis-à-vis des autorités publiques également.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Madame la Présidente, chers collègues, chers invités, j'ai quelques petites questions.

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai entendu le message qui disait que le cadre réglementaire en matière de permis et de procédure de permis pose un problème pour les promoteurs et que le principal frein au dynamisme serait la possibilité d'introduire des recours devant le Conseil d'État. C'est en tout cas en résumé ce que j'ai acté.

En faisant un petit clin d'œil à nos amis Ecolo, je me pose la question de savoir si on ne devrait pas réglementer cette matière par le DAR. C'était vraiment un cadeau aux Ecolo.

(Rires)

Deuxième question, le tarif d'injection, c'est évidemment un tarif qui est de nature à provoquer une distorsion de la concurrence.

À un certain moment, j'avais posé la question, en termes de tarif d'injection pour un mégawattheure produit sur base du renouvelable comparé au tarif d'injection qui est à payer par exemple à Elia, pour un mégawattheure produit sur base du nucléaire.

Je pense que là, nous avons une énorme distorsion de la concurrence entre les deux types de mégawatts qui sont soit produits sur une base du renouvelable, soit sur base du nucléaire. Le nucléaire comparé au renouvelable, c'est insignifiant, ce qu'il doit payer comme tarif d'injection.

Rétablir une certaine forme de justice en la matière permettrait très probablement de trouver assez vite une

série de fonds dont les gestionnaires de réseau auraient besoin. Deuxièmement, cela permettrait de rééquilibrer la concurrence entre les producteurs du renouvelable et les producteurs nucléaires.

Je sais que je touche là, un domaine extrêmement sensible. En disant ceci, je ne me fais pas que des amis.

Troisième ...

(Réaction de Mme la Présidente)

Pas que des ennemis non plus, mais on a l'habitude.

(Réaction de Mme la Présidente)

Parfois, les avis changent, vous avez raison.

Troisième question, est-ce que je traduis bien vos propos en disant que vous n'êtes pas favorables à ouvrir le capital à hauteur de 25 % pour des acteurs publics ou les acteurs coopératifs car il y aurait un manque de dynamisme de la part des autorités publiques, notamment des autorités communales ?

Si c'est vrai, il va falloir très probablement que l'UVC, avec la Région wallonne, s'investisse un peu plus pour améliorer ce dynamisme local.

Dernière question : on a parlé de la problématique foncière, de la problématique d'investir sur du terrain public, sur du terrain privé. Je sais en tout cas qu'une série de promoteurs d'électricité qui vont à l'avenir investir dans une série d'unités de production sont en train, et j'utilise « leur vocabulaire », de sécuriser les sites. Le terme « sécuriser les sites » traduit deux options. Tout d'abord, se réserver à soi-même les sites probablement les plus rentables en termes de récolte de vent, mais aussi éviter que le concurrent ait accès à ce site. Il y a donc cette double stratégie que l'on trouve dans la notion « sécuriser les sites ».

Par rapport à cela, il me semble qu'en tant qu'autorité, nous devons également réagir sinon nous verrons que les sociétés les mieux capitalisées se réserveront très vite la grande part juteuse du gâteau, tandis que les autres auront de la peine pour trouver des sites d'investissement.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

La parole est à M. de Schaetzen.

M. de Schaetzen, Administrateur délégué d'Eneco Wind Belgique - Je vous remercie pour vos questions.

Je n'ai peut-être pas été clair, Monsieur Crucke, par rapport au changement des règles d'exploitation dont nous avons été victimes. Il s'agissait bien d'un site situé en Flandre où l'autorité communale, dans une période relativement proche d'autres périodes électorales

notamment a décidé, sous la contrainte de certains riverains, de modifier les conditions d'exploitation de notre permis d'exploiter.

Inutile de vous dire que nous sommes allés en recours contre cette décision. Inutile de vous dire qu'on a gagné, en tout cas pour la plus grande partie et inutile de vous dire que les plus grands gagnants sont, une fois de plus, les avocats qui nous ont coûté très cher.

M. Crucke (MR). - Ce n'est pas indiscret, c'est par curiosité intellectuelle et juridique : le jugement ou l'arrêt, s'il y a eu un recours en degré d'appel, m'intéresse sauf si c'est confidentiel ...

M. de Schaetzen, Administrateur délégué d'Eneco Wind Belgium - Non, c'est un recours qui a été fait au niveau de la Province d'Anvers, dans la commission des recours. Le système est un peu différent du nôtre, mais je peux tout à fait vous le faire parvenir. J'en prends bonne note.

Au niveau des tarifs d'injection et des réseaux, je vais vous faire un aveu et je pense que M. Al Bitar ne me contredira pas. C'est un des points sur lesquels, malheureusement, on n'a pas été très proactifs jusqu'à présent. On a un peu pris cela dans la figure, comme toute une série d'autres mesures. Je n'ai effectivement pas de solution, mais le fait est que ces tarifs sont discriminatoires et qu'il faudra trouver une solution.

Je ne suis pas suffisamment qualifié, notamment dans la problématique des réseaux, pour savoir si votre proposition est une sortie ou une solution potentielle. On se bat sur tellement de fronts que c'est un des points sur lesquels on a encore beaucoup de travail.

En ce qui concerne les appels d'offres privés et le travail dans le dos des autorités communales - je vais parler en termes d'Eneco - nous sommes excessivement attentifs à conserver et à obtenir des relations harmonieuses avec une commune pour deux raisons : Eneco appartient à des communes en Hollande. Il nous semblerait logique de respecter ses pairs et deuxièmement, on n'installe pas un parc éolien qui va avoir un impact dans la commune pendant 20 ans, sans assurer une bonne relation avec la commune.

En ce qui nous concerne, c'est un point primordial, mais il est vrai que certains développeurs, notamment dans un souci de sécuriser les sites ont peut-être un peu malmené certaines autorités communales. Néanmoins, il est vrai que jusqu'à présent, la pratique, c'est quand même de contacter quelques propriétaires terriens, de vérifier s'il y a une possibilité de faire un parc éolien, ensuite, de contacter la commune et s'il y a des remarques au niveau de la commune, de modifier le projet en fonction de celles-ci parce que l'avis de la commune est important. Mais je dirais que c'est plutôt une pratique qui n'est pas la généralité. J'ai l'impression que d'une manière générale, les promoteurs essaient de

travailler conjointement avec les communes.

Pour la remarque par rapport au cadre de référence et le fait que les recours au Conseil d'État sont – en tout cas en ce qui concerne un grand nombre de développeurs – les freins au développement, j'espère que vous ne m'avez pas mal compris et que je ne plaidais pas pour l'abolition du Conseil d'État. Ce n'est pas du tout mon propos.

(Réaction de M. Stoffels)

Je pense que c'est un état de fait. Nous sommes victimes de recours qui ont quasiment un caractère abusif. Cela ne concerne pas que le domaine éolien, on parle de cette problématique dans le domaine industriel avec l'établissement de nouveaux zonings, la construction de routes, la construction de biens immobiliers et j'en passe.

En ce qui concerne votre remarque sur la participation publique, Monsieur Stoffels, je pense que nous déplorons le manque de dynamisme des communes. Cela ne veut pas dire que toutes les communes ne sont pas dynamiques, certaines le sont.

Je voudrais simplement donner un exemple qui justifie ou qui expliquera peut-être un peu plus précisément pourquoi on garde les coopérateurs à un seuil de participation pas trop élevé et en tout cas en-dessous de 25 %. C'est parce qu'il peut arriver dans la vie, que ce soit au niveau de la construction ou au niveau de l'exploitation d'un parc éolien, qu'une réactivité très importante soit nécessaire.

Quand je dis « une réactivité », c'est par exemple réinjecter de l'argent parce qu'une boîte de vitesse est cassée. Vous allez me dire : « Mais vous avez des assurances, vous avez toute une série de garanties de la part du constructeur ».

La vie n'est pas aussi simple que cela. Effectivement, on a des assurances et des garanties. Dans le cas d'une panne de ce type-là, on va d'abord nous dire : « Mettons-nous autour de la table, qui est responsable ? ». Quand il y a de l'argent – et beaucoup d'argent – à sortir, cela prend toujours beaucoup de temps.

L'expérience, c'est que nous devons d'abord déposer un gros chèque – je parle de centaines de milliers d'euros – pour faire redémarrer le plus vite possible notre parc éolien. Ensuite on discute, ensuite on est indemnisés. Je me vois mal, dans un parc, avec une participation citoyenne, communale, intercommunale et autre, dégager 200 000 euros en 15 jours en ayant en plus, un système de gouvernance au niveau des coopératives qui n'est pas basé sur une majorité.

Là, pour moi, il y a un réel risque et un réel danger pour la pérennité des parcs, de donner trop de poids dans la gouvernance ou dans le conseil d'administration

d'une société exploitante d'un parc éolien.

Concernant la sécurisation des sites, je le confirme, c'est effectivement une terminologie qu'on utilise, il est pour nous important de pouvoir, avant d'engager des frais de développement et des frais d'études qui sont toujours plus importants... Je ne sais pas si on a abordé ce point-là aujourd'hui, mais les études d'incidence qui duraient historiquement, trois à quatre mois sont passées progressivement à six mois.

Aujourd'hui, on n'envisage plus de faire une étude d'incidence de moins de 12 mois. On parle d'une multiplication certainement par trois ou quatre des coûts de développement. Si je me réfère à l'exemple de nos amis de Flandre, les coûts sont encore trois ou quatre fois plus élevés. Cette tendance va donc augmenter. Il est indispensable pour un développeur de pouvoir avoir une sécurité sur les terrains avant de pouvoir engager des frais de développement.

Concernant votre dernière remarque, qui était la crainte de voir de par cette stratégie de sécurisation des sites, des plus gros acteurs passer avant les plus petits, je peux comprendre votre crainte mais, sur le terrain, ce n'est pas ce qui se passe. On se rend compte qu'aujourd'hui, ce sont souvent les plus petits acteurs les mieux implantés dans une région qui ont le plus d'accès aux agriculteurs. Allez demander à une société qui travaille avec ses employés de 9 heures à 17 heures, de contacter et de prendre rendez-vous avec un agriculteur qui travaille jour et nuit et qui vous recevra peut-être le dimanche soir autour d'un péket, après avoir beaucoup travaillé....

Je ne dois pas vous faire un grand dessin pour vous dire qu'il y a des acteurs puissants sur le marché qui n'ont pas obtenu de parts de marchés très importantes alors que d'autres acteurs, plus petits, ont justement eu la flexibilité de pouvoir négocier ces accords avec les agriculteurs.

(Réaction de M. Stoffels)

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Monsieur de Schaetzen, je vous remercie beaucoup de votre exposé et je vais donc donner la parole à Mme Warnant, chargée de mission Energie à la Fédération Inter-environnement Wallonie.

Audition de Mme Warnant, chargée de mission Energie à la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Warnant.

Mme Warnant, chargée de mission Energie à la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW). -

Merci Madame la Présidente. Je voudrais tout d'abord remercier les membres de la Commission de l'énergie d'offrir l'opportunité à Inter-Environnement Wallonie de s'exprimer sur la question éolienne.

Cette question rencontre en fait un vif intérêt au niveau de la fédération car au-delà des aspects énergétiques qui ont été abordés largement ce matin et cet après-midi, la question éolienne touche à différents enjeux, que ce soit au niveau de l'aménagement du territoire, de la biodiversité, des paysages ou encore, des liens santé-environnement et ce sont en fait tous des enjeux qui rejoignent les thématiques que portent nos 150 associations-membres, actives en Wallonie.

Avant de commencer sur la question du cadre éolien notamment, il semblait intéressant peut-être de prendre un peu de recul et de replacer la question « l'énergie éolienne » dans un contexte et une vision un peu plus globale et de rappeler que si on parle beaucoup de crise économique aujourd'hui, on est aussi au milieu d'une crise environnementale. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais le principal défi aujourd'hui, c'est de réduire de 80 à 95 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, que l'on est aussi face à une crise énergétique. Les fossiles et le nucléaire ont montré leurs limites. Au niveau des fossiles, si aujourd'hui certains gisements sont économiquement ou techniquement exploitables, - je pense notamment au gaz de schiste, sable bitumineux - ceux-ci ont en tout cas un impact considérable sur l'environnement. On a peut-être tendance à oublier que derrière ce type d'énergie, il y a parfois un coût-vérité qui est payé par la collectivité. J'entends par là, la pollution de l'air, la pollution de l'eau, l'impact sur la biodiversité dont le coût réel n'est parfois pas pris en compte.

Pour ces différentes raisons, la fédération considère que les énergies renouvelables font partie de la solution, mais bien sûr, à condition d'être exploitées durablement.

On a aussi parlé beaucoup de coût et en effet - on ne va pas le nier - la transition bas carbone et le *switch* vers les renouvelables, cela a un coût. Cela coûte cher en effet, mais beaucoup d'études montrent que le coût de l'inaction pèse déjà actuellement et va coûter d'autant plus cher. Il y a une étude qui vient de sortir, qui montre que déjà, actuellement, le changement climatique coûte à l'économie mondiale 1,6 % du PIB et que si on ne fait rien dans les années à venir, cela ne fera qu'augmenter.

Aussi, pour revenir plutôt au niveau wallon, l'année passée, l'étude Wallonie bas carbone 2050 qui a été réalisée par Climact pour le compte du ministre de l'Environnement a justement montré toute une série de trajectoires réalisables pour des carbonés d'économie wallonne et il montrait que le coût de ce scénario décarboné était proche, voire même inférieur au scénario de référence non-décarboné.

Ceci nous amène finalement à la position défendue

par la fédération pour un avenir énergétique à l'échelle de la Wallonie, à un horizon 2050 et cette position repose sur le scénario NégaWatt que vous connaissez sûrement. Il s'axe principalement en priorité sur la réduction des consommations par des changements de comportements, mais aussi une efficacité énergétique et en troisième axe, le développement des renouvelables.

C'est sur ces trois piliers que s'axe la transition énergétique et pour nous, pour la fédération, la transition énergétique ce n'est pas seulement changer de source d'énergie, c'est aussi changer notre rapport à l'énergie.

J'en viens maintenant à la question éolienne. Je l'ai dit, le sujet éolien rencontre en fait un vif intérêt au niveau des associations. On a aussi pas mal de préoccupations qui nous reviennent et même si on salue le développement assez important de l'éolien en Wallonie ces dernières années, il y a quand même une série de dysfonctionnements. On en a déjà parlé amplement cette journée. Voilà une politique de premier arrivé, premier servi, une pléthore de projets parfois dans une même zone au mépris de l'exploitation optimale du gisement éolien. Qui dit « multiplicité des projets » dit aussi « risque accru de covisibilité » ou « d'encerclement » comme on l'a mentionné ce matin.

Aussi, quelque chose qui est perçu, je ne dis pas que c'est avéré, c'est notamment au niveau des compensations, que ce soit au niveau du foncier ou des compensations pour la biodiversité qui sont parfois jugées comme ayant deux poids deux mesures. Des endroits où les impacts seraient faibles auraient des compensations plus importantes, c'est ce qu'on nous rapporte à la fédération.

Il y a également une inquiétude - je vais y revenir un peu plus tard - notamment par rapport au phénomène acoustique qui ne soit pas pris en compte.

Et enfin, quelque part, les bénéfiques sont dans les mains des développeurs privés et il y a peu de retours, peu de bénéfiques pour les communautés riveraines. Tout cela fait qu'il y a une nécessité d'encadrer le développement éolien par une véritable stratégie.

Vous le savez, il y a dans les cartons du ministre de l'Énergie et de l'Environnement, une stratégie basée sur les trois outils qui sont : la cartographie positive, le cadre de référence actualisé et le décret.

Pour la fédération, il est important que ces trois outils soient articulés - comme je l'ai dit - sur une stratégie énergétique globale qu'on attend au niveau wallon avec une vision à long terme basée sur la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique en priorité.

Et enfin, que ces trois outils anticipent l'avenir. Ici, les objectifs sont fixés pour 2020 et comme la fédération est dans cette vision « long terme », voire un

avenir énergétique, a franchi les fossiles et du nucléaire, après 2020 si on continue cette progression vers l'air renouvelable, il faut jouer carte sur table et dire aux citoyens qu'après 2020, ils risquent d'avoir aussi plus d'éoliennes et leur expliquer les implications potentielles pour le territoire.

Troisièmement, que ces trois outils sortent de façon concomitante, notamment que l'application du décret avec les mécanismes d'appel d'offre soit notamment proche de la sortie de la carte pour éviter les phénomènes de spéculation foncière.

Et enfin, il y a toute une réflexion qui se fait actuellement au niveau des outils d'aménagement du territoire, que ce soit le CWATUPE ou la révision du SDER. Dans ces réflexions sur ces outils, il faut que ces outils d'aménagement du territoire rendent possible et opérationnalisent cette stratégie éolienne et qu'il n'y ait pas des conflits ou des incohérences.

Ce que la fédération souhaite aussi, c'est par rapport à l'objectif des 4 500 GWh, il est ambitieux, c'est bien. Mais en même temps, au regard de certaines craintes qu'il peut y avoir, la fédération souhaiterait que cet objectif soit objectivé au regard de la cartographie positive, au regard des zones qui ont déjà été définies comme des zones d'exclusion et que cet objectif soit faisable en respectant les critères du cadre, mais aussi faisable en fonction des recommandations de la fédération que je vais expliciter maintenant.

Elle en appelle à une mise en oeuvre rapide et sans équivoque. Je pense notamment à une clarification sur la phase transitoire. Il y a énormément de projets dans les cartons qui sont à différents stades de développement et il faut donc que ce soit clair. À partir de quel stade les projets vont-ils basculer dans le nouveau régime ?

Enfin, il faut une information de la population. Il est nécessaire de dialoguer, d'informer et d'être transparent vis-à-vis du citoyen et expliquer clairement ce que cette stratégie éolienne implique pour le citoyen.

La fédération s'est penchée sur le seul outil qu'elle avait à sa disposition et qui est le cadre de référence actualisé.

C'est bien le projet de cadre qui a été soumis au Gouvernement wallon le 22 décembre 2011. Je dois préciser que la fédération n'a pas été consultée officiellement sur ce projet de cadre, mais que les associations ont montré un grand intérêt à rendre un avis et que cette position a été élaborée à ce qu'on appelle chez nous, les conseils associatifs. Ce sont des réunions qui rassemblent les associations pour se positionner sur une question ou une autre et ce conseil associatif éolien a rassemblé de nombreuses associations qui étaient justement très diverses dans leurs thématiques, que ce soit au niveau de la biodiversité, ou d'autres actives sur

les paysages, d'autres actives sur l'énergie.

Je vais peut-être expliquer certains focus et certains points sur lesquels la fédération voudrait insister.

Par rapport aux zones d'exclusion, on est bien favorables à ce qu'il y ait d'emblée des zones exclues. Par contre, pour la possibilité qu'est laissée d'entrer en zone forestière - c'est-à-dire les zones mises à blanc et des zones dites pauvres en biodiversité - la fédération y est opposée à l'heure actuelle. Pourquoi ? Car dans les zones mises à blanc, ce sont des milieux ouverts qui sont généralement attractifs pour certaines espèces et aussi notamment des chauves-souris et d'autre part, dans l'optique d'un éventuel reboisement, des zones mises à blanc peuvent avoir un potentiel de régénération naturelle intéressante qu'il ne faudrait pas hypothéquer par l'implantation d'éoliennes.

Par ailleurs, quant à la possibilité d'implanter sur des zones pauvres en biodiversité qui sont contiguës ou adjacentes à des parcs hors zone, la fédération souhaiterait que le terme « pauvre en biodiversité » soit plutôt remplacé par « dépourvu d'espèces sensibles à l'éolien », car vous pouvez aller en fait dans n'importe quelle zone forestière, vous trouverez toujours finalement un intérêt ou un autre pour la biodiversité.

D'autre part, attention au cliché « une pessière, il n'y a rien dedans, ce n'est pas intéressant au niveau de la biodiversité, par contre, le feuillu, c'est plus intéressant ». Il y a des espèces intéressantes dans les peuplements résineux et il y a également un effet des pessières qui sont tout à fait hors station. Certaines dans le plateau des Fagnes ont justement connu des reconversions assez intéressantes qui sont aujourd'hui, réserves forestières. Cela ne nous semble donc pas intéressant non plus d'hypothéquer ce potentiel d'amélioration.

Par contre, comme on est dans une vision long terme, on se dit, mais pourquoi pas, si pour l'objectif 2030-2050, il faut aller chercher du gisement éolien qui est en zone forestière, donnons-nous les moyens de voir comment cela se passe. Pourquoi ne pas expérimenter une zone test en zone forestière, mais avec des observations, un suivi scientifique rigoureux, préimplantation, post-implantation et voir réellement les impacts sur le milieu forestier.

Autre point d'attention, c'est bien sûr la qualité de vie des riverains. On entend un peu « à boire et à manger » sur de potentiels impacts sur la santé. Il nous semblerait donc intéressant qu'il y ait une étude menée de façon indépendante au niveau wallon avec des données recueillies auprès de riverains qui vivent aux abords des parcs éoliens.

Ce qui semble aussi intéressant d'investiguer, c'est tout ce qui est phénomènes inaudibles comme les infrasons, les basses fréquences. Je prends un peu la

parallèle par rapport aux pollutions électromagnétiques. Il y a des personnes en effet qui ont une électrosensibilité et même si c'est peu de personnes, en effet, cela existe et donc, peut-être serait-il intéressant de voir si en effet, certaines personnes ne seraient pas sensibles à ces phénomènes.

D'autre part, il est demandé qu'à travers les études d'incidence sur l'environnement il y ait vraiment une modélisation réaliste de la distribution des effets acoustiques, car les ondes sonores ne se propagent pas de façon homogène et concentrique, cela dépend de la vitesse du vent, de la température, de la topographie et que les études d'incidence montrent réellement comment les ondes pourraient se propager.

Enfin, la fédération souhaiterait que soit créée une cellule ou un interface qui pourrait écouter et recueillir les plaintes et qu'il y ait un suivi pour voir si ces plaintes sont fondées et si les nuisances sont démontrées. Le développeur doit alors s'engager à des mesures d'atténuation. Je pense notamment à l'isolation acoustique des bâtiments.

Par rapport à la norme de bruit, la fédération préférerait qu'il y ait une distinction entre le seuil maximal jour et que pour la nuit, ce soit plus faible, qu'on tienne compte du phénomène d'émergence dans le cadre des rases campagnes où il fait très calme et où le bruit ambiant est inférieur à 45 décibels, que ce seuil soit revu à la baisse. Et comme je l'ai dit, que les études d'incidence considèrent le spectre total et pas seulement audible.

Par rapport au paysage, aussi sujet d'intérêt pour la fédération, on est bien sûr favorable au principe de regroupement dans un objectif d'utilisation rationnelle du territoire. Il y a dans le projet de cadre, l'introduction du concept de ligne de force pour analyser et intégrer le parc dans le paysage. On trouve assez intéressant d'introduire ce concept et donc, le parc doit bien renforcer les lignes de force, mais pas les concurrencer.

D'autre part, cela ne doit pas être le seul outil. Il ne faut pas tout baser non plus sur l'analyse des lignes de force. Il est intéressant de prendre en considération d'autres outils - les travaux de la CPDT, de l'ADESA, notamment sur les points de vue remarquables et les périmètres d'intérêt paysager - et enfin, que ce concept ne justifie pas toute implantation. Dans le projet de cadre, en fait, on dit que s'il y a une ligne de force principale, le parc doit la renforcer. S'il y en a plusieurs, le parc doit leur faire écho et s'il n'y en a pas, le parc peut éventuellement structurer le paysage.

On a un peu l'impression que, quel que soit le cas de figure, tout parc est possible. Il nous semble en tout cas qu'il y a des paysages typiques de grande région agro-écologique par exemple qu'il nous semble intéressant de préserver de toute implantation.

Il y a bien sûr lieu de tenir compte d'aspects historiques et patrimoniaux. On salue l'introduction de règles qui permettent d'éviter le phénomène de co-visibilité.

Au niveau des études d'incidence, on demande aussi que les simulations qui sont montrées aux riverains soient les plus réalistes possibles et voir vraiment comment le parc en mouvement peut s'intégrer dans le paysage.

Enfin, par rapport aux flash lumineux - c'est dommage que la Défense ou Belgocontrol ne soit pas avec nous - il existe des alternatives. En Allemagne, il y a différentes techniques et on peut notamment régler l'intensité du balisage en fonction de la visibilité ou en fonction de la hauteur du visé par rapport à l'avion. Il y a aussi des techniques qui sont testées, des balisages dits intelligents qui permettent de n'actionner que le flash lorsqu'il y a une approche.

Sur les aspects de biodiversité, il est essentiel de suivre et d'évaluer l'impact sur les espèces et notamment de voir quelles sont les espèces qui sont sensibles à l'éolien dans l'environnement et que soit constituée une liste actualisable.

On souhaiterait que toutes ces données et observations soient centralisées au niveau de l'administration wallonne.

Dans le cas de zones réputées d'importance pour des espèces sensibles, elles devraient faire partie des zones d'exclusion et dans le cas d'impacts qui ne seraient pas évitables, pas atténuables et pas compensables par des mesures proportionnées, la possibilité de refus d'implanter doit être ouverte pour des raisons de biodiversité.

On encourage également vivement le recours à des technologies qui permettent d'évaluer mais surtout de réduire la mortalité des oiseaux et des chauves-souris. Il y a différentes techniques de radars. Je pense notamment à l'AVISCAM qui permet de mesurer l'intensité migratoire et donc l'approche des oiseaux et l'identification des oiseaux.

Il y a notamment une nouvelle technologie intéressante qui est la technologie Chirotech qui elle, utilise tous les paramètres qui sont propices aux sorties des chauves-souris et notamment en fonction de la température, de l'hydrométrie, de la vitesse du vent.

Lorsque ces circonstances sont réunies, il y a un arrêt automatique des éoliennes. En fait, cette technique permet une réduction de la mortalité de 54 à 75 % pour des pertes de productible inférieures à 3 %.

Autre sujet d'intérêt, c'est la participation citoyenne et la fédération salue l'obligation d'ouvrir le capital aux communes et aux coopératives citoyennes, mais d'autre part pour consolider justement la capacité financière et

quelque part, pour mettre le pied à l'étrier. Il nous semblerait intéressant que la région investigue des pistes qui permettraient de consolider cette capacité financière. Je pense à des structures qui permettraient le portage financier ou l'apport de fonds de garantie.

Un point important dont M. Jamar parlait, c'est qu'il n'y avait pas de définition de ce qu'est la participation citoyenne. Pour nous, elle ne doit pas être restreinte à l'apport en capital. Ce n'est pas juste le citoyen qui casse sa tirelire, mais elle doit être étendue à la gestion des projets, à la recherche de solutions s'il y a des nuisances et surtout aussi, dans la communication.

Je pense qu'il y a des choses qui se passent bien. Les *success stories* ou des bonnes pratiques sont réalisées par les coopératives. Je dois justement essaimer et communiquer à d'autres groupes de citoyens.

Enfin, par rapport au processus décisionnel, on voit en fait que souvent, la formation est donnée en réunion d'information préalable et puis, lors de l'enquête publique. Or, parfois, il y a une grande différence entre le projet qui est présenté en réunion d'information préalable et puis, celui qui est soumis à l'enquête publique.

Pour nous, il serait intéressant qu'il y ait vraiment ce dialogue ou en tout cas, un interface qui permette ce dialogue pour montrer les évolutions des projets et aussi, plus de transparence quant aux avis qui seront rendus.

On préconise des réunions supplémentaires après la réunion d'information préalable.

Un outil qui nous semblerait intéressant, c'est la création d'un site portail qui centralise des données non-confidentielles sur les évolutions des projets, les études d'incidence, les avis rendus par les instances consultatives et également, des informations accessibles sur la production des parcs et montrer justement à quel point l'éolien peut contribuer à la production d'énergie, à l'approvisionnement énergétique wallon et aussi, peut contribuer à la réduction de gaz à effet de serre.

Pour conclure, la fédération soutient le développement éolien en Wallonie et il doit faire partie du mix énergétique renouvelable.

Il ne faut pas perdre de vue les enjeux globaux et on souhaite donc qu'il y ait vraiment une réflexion intégrée au niveau d'une stratégie énergétique globale basée sur la réduction des consommations.

Il convient aussi de légitimer les préoccupations des riverains. Cela passe donc par plus de transparence, de dialogue et aussi en expliquant bien via notamment les études d'incidence sur l'environnement, comment le parc va impacter sur leur environnement local.

Il faut rendre possible la réappropriation de l'énergie

et cette notion élargit la participation citoyenne et enfin, minimiser les impacts sur la biodiversité.

Pour nous, ces recommandations seront donc gage d'une meilleure acceptabilité de l'éolien.

Pour finir, un petit clin d'œil : si certaines préoccupations semblent subjectives, je pense qu'elles n'en sont pas moins, parfois, légitimes.

Je vous remercie de votre attention.

Échange de vues

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie Mme Warnant pour son propos. Vous avez, dans votre exposé, évoqué le triple socle sur lequel doit reposer la politique wallonne et celle du gouvernement à savoir, la cartographie positive, le CdR actualisé et le décret.

En terme de transparence démocratique, ne pensez-vous pas que c'est l'ensemble qui doit faire l'objet d'un décret ?

En d'autres termes, cette cartographie positive vous semble-t-elle démocratiquement acceptable si elle n'a pas été approuvée par un parlement ou simplement, si le gouvernement ayant pris un certain nombre d'avis ou pas, en décide sans qu'une instance n'ait pu le voter ?

Je sais bien qu'une cartographie, ça peut changer, mais un décret aussi. Je pense que c'est une garantie supplémentaire d'avoir ce type de vote qui intervient dans un parlement, mais j'aimerais avoir l'avis associatif à cet égard et la manière dont vous voyez les choses, quel que soit le gouvernement, entendons-nous. Le but n'est pas de dire : « On flingue un ministre ou un autre ».

Deuxièmement, je n'y avais pas pensé, mais je trouve votre remarque intéressante sur les infrasons. On parle souvent des sons. Evidemment, les infrasons, c'est autre chose et c'est sans doute autrement perceptible. À votre connaissance, dans la littérature actuelle, existe-t-il des documents sur ces infrasons et sur la problématique des éoliennes par rapport aux infrasons ? Peut-être, pouvez-vous nous renseigner ?

On a parlé en début d'après-midi, avec EDORA, du protocole qui avait été établi par eux. Inter-Environnement Wallonie a-t-il pris connaissance de ce protocole? Avez-vous eu l'occasion de le discuter, de l'analyser et si c'est le cas, quel est votre point de vue ? Je n'ai pas envie de dire : « Peu importe ce qu'on en pense, mais on met un protocole sur la table ». Pour l'instant, je n'ai pas vu l'administration wallonne se prononcer sur le protocole. J'ai entendu un ministre dire que pour l'instant, ce n'était pas un document public.

Chez vous, cela a-t-il fait l'objet d'un débat ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - J'ai bien entendu votre envie de rencontrer le citoyen, de lui donner, d'un côté, plus d'informations, mais aussi de le faire participer, que ce soit plus que financièrement - et encore, il y a là, plusieurs montages possibles - mais aussi au niveau de l'accompagnement.

Il existe déjà aujourd'hui ces fameux comités d'accompagnement, que ce soit pour l'occupation d'une zone d'activité économique ou d'autres projets d'ampleur dans une commune.

Ma question envers Inter-Environnement Wallonie, c'est de savoir si cet outil vous semble adéquat. Quel est le rôle que vous donnez à la commune, comme interface dans ce jeu de communication puisqu'à part l'UVC, on a peu mis sur la table son rôle à jouer le communicateur, le garant d'un permis, celle qui est toute proche du projet et qui doit être proche du citoyen et de l'occupation de son territoire.

Concernant les zones à exclure, par rapport à une certaine biodiversité, qu'en est-il des zones où on sait fatalement bien - je pense là au milan royal, qui est en Communauté germanophone exclusivement - qu'on a déjà des parcs ?

C'est là qu'il faut amener des solutions car ils existent pour l'instant. Et en plus, c'est plutôt la question de savoir si on est capable de se regrouper en tant que communes pour avoir accès, à plusieurs, aux retombées d'un parc ou chaque commune va-t-elle faire elle-même ce parc ?

C'est plutôt cette question qui se pose que de se dire qu'il y a une zone à exclure. C'est plutôt la synergie entre les communes, quel que soit le montage financier.

Troisièmement, par rapport à la cartographie, mais c'est un échange que j'aimerais bien avoir aussi entre parlementaires, parce qu'on ne doit pas que s'adresser à l'intervenant, je suppose. Monsieur Crucke, quand on vote des zones d'activités économiques comme on a pu les voter - les états prioritaires, et cætera - aussi en participation avec le MR, je ne pense pas que ces cartes soient passées au parlement. Mais c'est une question : quelle serait la différence ? Merci.

Mme la Présidente. - M. Crucke veut-il répondre tout de suite ?

M. Crucke (MR). - Je n'ai aucun problème à répondre ni à débattre aujourd'hui. J'ai cru comprendre que la Conférence des présidents nous demandait de nous limiter à interpellier les personnes qui étaient devant nous aujourd'hui, parce que si on part dans un débat, je peux passer la nuit quant à moi, cela ne me

dérange pas du tout. Mais la différence est extrêmement sensible entre les deux. Ici, on parle de quelque chose qui n'existe quasiment pas. Dans le cas précédent, on l'avait. C'est une petite différence, minime, mais on parle d'incidences au développement durable qui n'est pas négligeable dans un cadre. Dans l'autre, c'est totalement bouleversant.

Je suis prêt à considérer que toutes les cartographies peuvent être vues par les gouvernements à partir du moment où c'est une zone d'exécution. La question qu'il faut se poser est : « Est-ce vraiment une mesure d'exécution ou est-ce qu'on ne fait pas du droit au sein de l'exécutif ? ». Si on fait du droit dans le pouvoir exécutif, ce n'est pas le pouvoir exécutif, c'est le législatif.

J'ai donc de grandes craintes que dans des zones de développement économique on ait mis des règles. Effectivement, c'est le rôle du gouvernement d'appliquer les règles. Si ce n'est pas le cas, on revient ici et on en débat. Mais dans ce cas, les règles n'existent pas. Et donc, comme les règles cartographiques n'existaient pas, la cartographie doit être adoptée au parlement. Sinon, je pense que le gouvernement s'arroge un droit qui n'est pas le sien. Mais je fais partie encore de ces gaillards qui pensent que tout doit se décider au parlement. Et ce n'est peut-être pas le sens de la nouvelle démocratie.

Mme la Présidente. - Sur cette bonne parole, je laisse la parole à Mme Warnant pour répondre aux questions.

Mme Warnant, chargée de mission Energie à la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW). - Merci, Madame la Présidente.

Par rapport à la cartographie qui devrait faire l'objet d'un contrôle démocratique, oui, nous pensons que, comme elle fait partie d'une stratégie régionale, la cartographie devrait faire l'objet d'un examen par le parlement et d'un contrôle démocratique.

Par rapport aux infrasons, aux basses fréquences, j'ai juste eu l'occasion de voir une étude canadienne qui rapportait en effet, en tout cas chez certaines personnes, la perception de ces phénomènes, mais je n'ai vu que cette étude. C'est pour cela aussi que l'on demande d'investiguer davantage. Ce sont peut-être des choses qu'il est très difficile de définir ou de mesurer, et il serait donc intéressant de creuser la question. Par rapport à l'étude canadienne, je peux vous la transférer.

En ce qui concerne le protocole que EDORA a présenté et qui a été réalisé avec le Bureau d'études Rhéa, on en a pris connaissance, mais la fédération ne s'est pas positionnée en tant que telle. On saluait la démarche, de toute façon, pour une clarification des règles.

Par contre, Natagora, qui est une association membre de la fédération, elle, a répondu à certains

points en tout cas, de cette étude. Je peux aussi vous transférer l'avis de Natagora.

Mais par rapport à un projet-cadre qu'on a pu examiner, il y avait en effet une ébauche de protocole qui devait être validée par le DNF, et c'est vrai que là-dessus, on demandait aussi une clarification et une levée des imprécisions parce qu'il y avait des choses qui étaient assez floues au niveau du nombre de relevés, des distances et que des ambiguïtés ne sont bonnes pour personne, et c'est parfois propice à des recours.

Je crois donc que tout le monde est sur la même longueur d'onde pour que les choses soient clarifiées au niveau des protocoles d'évaluation d'études d'incidences.

Au niveau de la participation citoyenne, Mme Dethier évoquait la mise en place de comités d'accompagnement. Cela nous semblerait en tout cas une bonne idée qu'au niveau d'un projet, il y ait un comité d'accompagnement ou une plate-forme qui réunisse les partenaires, qu'ils soient privés, publics ou coopérateurs, mais aussi des riverains qui peuvent aussi apporter une expertise en tant notamment que naturaliste parce qu'ils ont peut-être une meilleure connaissance du terrain.

Oui, bien sûr, la commune a aussi un grand rôle à jouer, mais ce qu'on demande aussi, c'est qu'elle joue cartes sur table parce que parfois, il y a des tractations entre la commune et le promoteur privé, et qui finalement laissent un peu pour compte les démarches citoyennes qui pourraient se faire. On demande cette transparence à tout niveau, que ce soit au niveau du développeur privé ou de la commune.

D'autre part, au niveau des zones d'exclusion, ce qu'on souhaite tout d'abord, c'est qu'il y ait vraiment des études et des évaluations pour voir réellement comment se comportent les espèces en présence de parcs éoliens, de plus en plus nombreux. Peut-être verra-t-on que certaines espèces s'adaptent à ce nouveau milieu créé, mais sans cela, il nous semble plus prudent d'exclure des zones où il y a vraiment des espèces sensibles.

D'autre part, on se rend compte qu'on ne peut pas tout exclure et il y a eu une initiative assez intéressante et qu'on salue. C'est une initiative qui a été développée par la Coopérative Lucéole, en Province du Luxembourg, où ils ont un projet à Habay, où il y a une forte présence de l'espèce milan royal, et ils ont organisé une table ronde avec des naturalistes, des coopérateurs. Ils ont invité des ornithologues allemands, spécialistes du milan royal et ils se sont mis autour de la table en se demandant tous ensemble ce qu'il y avait lieu de faire.

Pour nous, cela nous semble des démarches intéressantes et à encourager pour que vraiment, il y ait une recherche de solutions et peut-être une régression du NIMBY.

Y avait-il d'autres questions ?

Mme la Présidente. - Non, je crois que c'est tout. Merci beaucoup.

Mme Warnant, chargée de mission Energie à la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW). - Merci à tous.

Mme la Présidente. - Nous allons passer aux derniers intervenants de la journée, qui malheureusement voient les rangs très éclaircis. Voilà ce qui arrive quand on passe les derniers.

Audition de Mme Vandendorre et de M. Dunon, Chief Corporate Officer et Head of Grid Development à Elia.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandendorre et de M. Dunon, Chief Corporate Officer et Head of Grid Development à Elia.

M. Dunon, Head of Grid Development à Elia. - Merci, Madame la Présidente. Merci, Mesdames et Messieurs les parlementaires, de nous donner aujourd'hui l'occasion d'exposer le point de vue des gestionnaires de réseaux de transport.

Mme la Présidente. - Il nous faudra attendre deux minutes pour un problème technique.

- La séance est suspendue à 17 heures 51 minutes.

- La séance est reprise à 17 heures 55 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

Audition de Mme Vandendorre et de M. Dunon, Chief Corporate Officer et Head of Grid Development à Elia.

(Suite)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dunon.

M. Dunon, Head of Grid Development à Elia. - Je vous propose de présenter aujourd'hui l'intégration des productions décentralisées intermittentes avec deux enjeux principaux que sont la gestion du système et la gestion du développement du réseau.

Je viendrai d'abord sur les grands principes d'adaptation du réseau de transport local. Mme Vandendorre viendra par la suite sur la gestion du système.

Avec cette diapositive-ci, qui a apparemment un petit problème technique, j'essaie simplement d'illustrer les deux enjeux pour la gestion du réseau. Il y a tout d'abord la gestion du système. Cela veut dire avoir à tout moment un équilibre entre, d'une part, ce qu'on

consomme et ce qu'on exporte vers d'autres pays et, d'autre part, ce qu'on produit et ce qu'on importe des autres pays. C'est un équilibre permanent entre ces deux éléments. C'est ce qu'on appelle la gestion du système. Là, on a une zone de réglage belge qui doit être en équilibre.

Deuxième sujet important au niveau de l'intégration du renouvelable, c'est le développement du réseau. On parle des lignes, des câbles et des transformateurs. Typiquement, dans cette partie-là, il y a trois points d'attention à cause des remontées de puissance qu'on peut avoir s'il y a une puissance installée, éolienne ou, de manière plus générale, décentralisée, qui dépasse de loin la consommation locale. On a des remontées de puissance dans les transformateurs et dans les lignes qui historiquement n'ont pas été développées pour cela.

Tout d'abord, au premier niveau, ce sont les lignes qu'il faut renforcer, voire développer. Deuxième niveau, les transformateurs, c'est l'annexe locale dans un poste, renforcer la transformation de la haute tension vers la moyenne tension chez les gestionnaires de réseaux de distribution. Et encore un problème plus local, c'est tout ce qui est tenue du matériel par rapport à la puissance du court-circuit, c'est ce qu'injectent finalement les producteurs en plus, en cas de défaut, ce qui peut provoquer un problème au niveau du matériel moyenne tension.

Les grands principes, au niveau du développement du réseau, de par le décret électricité, Elia a pour responsabilité de développer et entretenir le réseau de transport.

Que veut-on dire par « le développement » ? C'est améliorer, renouveler, étendre le réseau pour rencontrer les besoins. C'est l'article 11 du décret « électricité ». Il est aussi mentionné dans le règlement technique que tout ce qui est parcs éoliens doit être raccordé en priorité au niveau du réseau de transport local.

Voici les grands principes, en termes de développement de réseau.

Tout d'abord, le réseau est historiquement développé avec une redondance. Cela veut dire qu'à tout moment on peut perdre un élément du réseau sans pour autant perdre de la consommation. C'est ce qu'on appelle le principe N-1 dans le jargon.

Deuxième grand principe, c'est le développement technico-économique. On cherche toujours l'optimum technico-économique dans les solutions qu'on implémente. Que veut dire « technico-économique » ? Évidemment, il y a l'aspect coût qui, un jour, se traduit dans un tarif au niveau du transport local, mais il y a aussi un aspect environnemental. Il y a aussi un aspect gestion des différentes incertitudes et donc développement d'un fil rouge qui peut répondre au mieux aux besoins à relativement long terme.

Troisième élément, maximalisation de l'utilisation des assiettes existantes. Qu'est-ce que cela veut dire ? Aujourd'hui, on a des corridors avec des lignes aériennes. L'idée, pour renforcer ces réseaux locaux, c'est d'utiliser les mêmes corridors, ne pas créer des corridors supplémentaires, pour renforcer le réseau. C'est un élément. Le deuxième élément, c'est ce qu'on appelle monitoring temps réel, aller plus loin au niveau de ce qu'on peut accepter en temps réel au niveau du transport.

Quatrième élément, c'est la robustesse des renforcements mis en œuvre. Qu'appelle-t-on « robustesse » ? On a aujourd'hui beaucoup d'incertitudes, typiquement avec l'éolien mais aussi avec d'autres éléments. On doit aussi savoir que l'infrastructure qu'on développe, on la développe pour 20, 40, 50, 60 ans. On doit essayer de prendre le mieux possible en compte ces différents éléments pour développer un réseau de manière robuste, c'est-à-dire qui soit à même de répondre aux besoins dans les différents scénarios.

Quelques grands chiffres.

Tout d'abord, au niveau de la production éolienne, mais on l'a déjà mentionné aujourd'hui, les chiffres sont un petit peu différents, sans doute en fonction des différentes banques de données et du moment où on prend les photos.

Fin 2012, on avait, dans le répertoire d'Elia, 523 mégawatts installés en Wallonie qui ont produit de l'ordre de 1 térawattheure.

Au niveau des objectifs wallons, comme on l'a mentionné aussi aujourd'hui, on va vers 4,5 térawattheures, ce qui veut dire un triplement de la production à base d'énergie éolienne. Cela veut dire qu'on va devoir installer trois fois la capacité qu'on a aujourd'hui sur le réseau. Cela veut dire sans doute de nombreux projets, mais aussi de nombreuses localisations qui vont devoir être mises en œuvre, utilisées pour pouvoir installer ces différents parcs éoliens.

On a fait une étude. Je vous rassure, ce n'est pas la cartographie officielle dont on a discuté aujourd'hui. Ce n'est pas un scoop.

On a fait une étude comparable en 2009 avec le support de l'ISSeP, qui avait exactement les mêmes objectifs que la cartographie positive dont on a parlé aujourd'hui, pour nous permettre d'orienter le développement de réseau et voir où il y avait un potentiel important en termes de renouvelable; deuxième élément, où par rapport à ce potentiel il y avait du réseau disponible, de la capacité d'accueil au niveau du réseau de transport local afin d'éviter de devoir le renforcer de manière trop importante.

Les conclusions de cette étude montraient qu'il y

avait un potentiel d'accueil, en adéquation avec le potentiel éolien relativement important sur le réseau existant.

Deuxième élément, ce qu'on appelle l'accès flexible. Il faut bien savoir que les objectifs wallons aujourd'hui sont des objectifs en termes d'énergie produite, pas de production installée. Or, ce qu'on constate, c'est que la durée pendant laquelle la production éolienne produit à sa pleine puissance est relativement limitée. La question qui se pose est de savoir s'il est raisonnable, s'il est techniquement optimum de développer le réseau avec une redondance parfaite qu'on appelle N-1, dont j'ai parlé tantôt, pour la consommation, en sachant qu'on ne va aller capter qu'une toute petite partie de l'énergie produite par les productions éoliennes.

La conséquence, si on fait ce choix, c'est un ratio en termes de millions d'euros sur mégawattheure renouvelable relativement élevé. Cela se traduit évidemment dans les tarifs de transport. Cela, c'est un élément.

Le deuxième élément, qui n'est pas à négliger non plus, cela veut dire une plus grande redondance au niveau du réseau. Le réseau, c'est quoi ? Ce sont des lignes, des câbles. Cela veut dire tirer des nouvelles lignes, des nouveaux corridors ou tirer des nouveaux câbles, ce qui, en termes de permis, en termes d'impact environnemental n'est pas à négliger. On ne le voit pas sur la diapositive, mais c'est un élément que j'avais mis en dessous. On supporte fortement les conclusions du groupe REDI, tirées par la CWAPE qui propose de généraliser la flexibilité au niveau des productions décentralisées, flexibilité voulant dire qu'on peut réduire la production dans des cas bien spécifiques pour assurer la sécurité du réseau de transport.

Dernier élément en termes de développement de réseau, évidemment la cartographie positive est un élément clé pour Elia aussi.

Cela se traduit avec quelques chiffres en termes de durée de réalisation des projets. Un projet éolien, aujourd'hui, s'il n'y a pas de problème au niveau des autorisations, dure deux ans. Renforcer le réseau de transport dans des sites géographiques limités, c'est-à-dire dans un seul poste, dure de deux à trois ans. Il n'y a pas de gros problème d'autorisation pour renforcer la transformation au niveau d'un poste.

Par contre, si on doit tirer une nouvelle ligne ou poser un nouveau câble, on parle d'au moins cinq ans, pour autant qu'il n'y ait pas une opposition majeure, donc pour autant qu'il n'y ait pas de grosse difficulté au niveau de l'obtention des autorisations.

Il est ici très important de coordonner le développement, d'une part, des parcs éoliens et, d'autre part, le développement de réseau. M. Al Bitar a également mentionné qu'il voulait avoir une évolution

relativement constante au niveau des nouveaux parcs installés au niveau wallon. Cela veut dire qu'on va rentrer dans une logique où on utilise d'abord la capacité disponible du réseau de transport, donc on oriente les parcs dans ce genre de localisation.

Dans un deuxième temps, on utilise la flexibilité. Pour maximaliser ce qu'on peut raccorder, on met en œuvre le mécanisme de flexibilité qui permet de réduire la production dans des cas bien spécifiques et relativement limités.

Troisièmement, sur base d'une coordination au niveau des projets éoliens et le développement du réseau, on développe quelques zones. Cela va durer cinq à six ans mais, au moins, au moment où on les développera, il y aura, via par exemple des processus de tendering, un appel à candidats au niveau de la production. C'est ce que j'appelle la coordination entre ces différents types de projets.

Si on respecte ce principe, on a chiffré au niveau de la Wallonie, on a un budget d'investissements de l'ordre de 200 millions d'euros. Si on ne respecte pas, l'estimation est difficile. Cela veut dire ne pas respecter ces principes. On peut avoir énormément d'hypothèses, mais on parle au moins du double en termes d'investissements au niveau d'Elia pour la Wallonie. De nouveau, le montant d'investissements n'est encore qu'un élément, l'impact environnemental étant au moins aussi important.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandendorre.

Mme Vandendorre, Chief Corporate Officer à Elia. - Je vais poursuivre en parlant de la gestion du réseau. J'avais prévu d'introduire avec quelques *slides* sur le mécanisme des certificats verts, mais M. Woitrin en a déjà parlé de façon très claire et exhaustive. Je propose donc de passer ces éléments-là. On peut éventuellement y revenir, si vous le souhaitez, via les questions pour en arriver directement aux questions liées à la gestion du réseau, en particulier la gestion de l'équilibre.

Vous le savez sans doute, l'électricité est un bien un peu particulier par rapport aux autres biens de consommation, en ce sens qu'elle ne se stocke pas. Donc, à tout moment, il faut un équilibre entre les quantités d'électricité qui sont injectées sur le réseau et les quantités d'électricité qui sont prélevées sur le réseau d'électricité. Pour pouvoir veiller à cet équilibre instantané en temps réel, Elia dispose de différents moyens. Elia peut notamment demander aux producteurs d'électricité, s'il y a trop peu de consommation, de réduire leur production à certains moments. Dans le sens inverse, Elia peut demander à des producteurs d'électricité d'augmenter leur production. Elia peut également demander aux consommateurs de suspendre leur consommation, d'interrompre temporairement leur processus de

production industrielle, par exemple pour diminuer la consommation. Elia peut demander d'agir, d'une part, sur l'offre de production d'électricité, d'autre part, agir sur la demande d'électricité. Enfin, nous avons la possibilité de recourir à nos voisins, aux gestionnaires de réseaux de transport voisins, pour acheter de l'énergie – ou effectuer des achats de secours – en dernier ressort.

À ce mécanisme général, Elia a la possibilité de demander, notamment à des producteurs, par exemple de réduire leur production d'électricité. Il y a quelques exceptions ou particularités.

La première exception se situe au niveau du renouvelable. De manière générale, donc de l'éolien en particulier, le gestionnaire de réseau est toujours tenu de donner priorité à toute l'énergie renouvelable produite et d'accepter sur le réseau la production maximale qui est disponible à un moment donné, quand les conditions le permettent. Par exemple, quand les conditions de vent sont idéales.

La deuxième exception est le nucléaire. Le nucléaire n'est pas flexible en Belgique. Les unités sont telles, pour des raisons techniques, qu'on ne sait pas les moduler facilement.

La troisième exception à ce principe – je pense que M. Woitrin en a déjà parlé – est qu'il y a en permanence un certain nombre de centrales gaz-vapeur – deux à trois en fonction des moments de la journée – qui doivent tourner et ce, pour permettre de régler cet équilibre entre l'offre et la demande, donc pour demander à certains producteurs soit de produire plus, soit de produire moins. Ces centrales mettent un certain temps à démarrer, donc on ne peut pas ainsi leur demander de produire plus, il faut qu'elles produisent à un niveau minimal pour pouvoir produire davantage. De même, si on veut les réduire, par définition, il faut qu'elles produisent à un niveau minimal.

À ce principe, on peut demander aux producteurs de réduire leur production. Il y a un certain nombre d'exceptions.

On peut essayer d'imaginer ce que pourrait devenir notre futur, ici en 2020, avec un beau jour d'été, un ciel sans trop de nuages, un peu de vent. Qu'aura-t-on ? On aura tout d'abord – et c'est la première couleur du graphique – les unités nucléaires. En 2020, il y en a encore qui tournent, elles ne sont pas toutes à l'arrêt. On a donc une première bande, non flexible, liée aux unités nucléaires.

Ensuite, on a une deuxième bande, liée à la biomasse, par définition renouvelable, par définition non flexible.

La troisième bande que vous voyez en jaune « estimation de la production photovoltaïque à l'horizon 2020 ». Forcément, rien la nuit puis, quand le soleil commence à donner, de la production photovoltaïque

arrive, d'où la petite montagne que vous voyez. À cela, on ajoute le vent, qui est non interruptible. C'est la partie bleue, qui oscille en fonction de la vitesse à laquelle le vent souffle.

Puis, tout au-dessus, les unités de gaz, qui doivent tourner en permanence pour permettre de régler l'équilibre sur le réseau.

La ligne noire, c'est une estimation de la consommation électrique. On voit qu'à certains moments, ce à quoi on va arriver, c'est que la totalité des unités qui doivent tourner en permanence, donc la totalité de la production électrique, devient supérieure à la consommation. À d'autres moments, il y a encore des trous, cela veut dire que l'ensemble des unités qui doivent tourner en permanence ne fournissent pas suffisamment que pour pouvoir assurer la consommation.

Que faut-il faire dans ces cas-là ? Là où il y a trop de production, il faut exporter. Mais exporter, dans ce cas-là, cela se paie, ce n'est pas gratuit. On doit payer les gestionnaires de réseau voisins pour absorber l'électricité que l'on exporte. Là où il n'y a pas suffisamment de production, il faut faire appel aux unités de production qui sont flexibles, qui sont généralement des unités au gaz. Ce qu'on voit à travers ce graphique, c'est que ces unités finissent par tourner durant un nombre restreint d'heures, un nombre relativement limité d'heures, ce qui pose un problème aux détenteurs de ces unités de gaz en termes de rentabilité. Elles ne tournent pas suffisamment.

C'est un peu les débats qu'on a aujourd'hui. Ce matin encore, EON annonçait la fermeture de sa centrale de Verbrande-Brug pour le 1er janvier 2014, en disant : « Ma centrale ne tourne pas suffisamment, elle n'est pas suffisamment rentable ».

On aboutit finalement à une situation où les détenteurs de ces centrales demandent également des subsides pour les maintenir en activité, pour assurer à tout moment leur production et arriver à un équilibre entre l'offre et la demande.

Le *slide* est intitulé « un beau jour d'été en 2020 ». Parfois, certains jours, on y est déjà, dans cette situation où on doit exporter de l'énergie parce que la consommation ne permet pas d'absorber toute l'électricité sur les sources de production qui sont non interruptibles. On l'a eu par exemple dimanche dernier. Vous vous souvenez, c'était un beau jour. Il y avait un peu de vent, il faisait relativement beau. C'était un dimanche, la consommation était faible. Nous avons été, à certaines heures, dans des situations d'export où il fallait payer les gestionnaires de réseau voisins.

Quand on regarde cela, ce phénomène d'incompressibilité, le fait qu'on ne puisse pas réduire la production d'un certain nombre d'unités, il ne va faire

qu'augmenter dans le temps, parce que le renouvelable occupe une place de plus en plus importante. Notre position est que, pour pouvoir continuer à assurer cet équilibre entre l'injection et le prélèvement, qui est tout à fait essentiel, simplement la sécurité d'approvisionnement en Belgique, il va falloir introduire davantage de flexibilité au niveau de la production renouvelable et donc, pouvoir impérativement arrêter à un certain moment cette production, davantage de flexibilité au niveau de la consommation, c'est écrit tout en bas de la diapositive, vous le voyez pas bien, mais il faut également aller vers davantage de mécanismes de flexibilité chez les consommateurs.

On a parlé, je pense tout à l'heure, du fait de démarrer le lave-vaisselle à un certain moment, plus tard dans la journée. C'est cela la flexibilité, cela ne toucherait pas que les particuliers, cela touche également les gros clients industriels qui devraient arriver à adapter leur processus de production par rapport aux évolutions de la production d'électricité. On se rend bien compte que c'est un énorme défi et demander à des clients industriels, par exemple, d'adapter leur processus de production, ce n'est pas demain que cela peut se faire, ce ne sera pas demain que cela se fera, mais les défis en termes de gestion de réseau qui commencent à naître aujourd'hui seront là en 2013, ils seront là en 2014.

Dans ce contexte-là, dès lors qu'il faut davantage de flexibilité au niveau de la production, nous souhaitons aussi réfléchir à davantage de flexibilité au niveau du mécanisme de soutien des certificats verts. Aujourd'hui, les certificats verts qui sont reçus par les producteurs sont directement fonction de la quantité d'électricité qui est produite. Donc, les producteurs d'énergie verte sont incités à produire un maximum d'énergie puisque pour tout kilowattheure qui est produit, en fonction du type, mais ils reçoivent des certificats verts.

Nous pensons qu'il faut réfléchir à ce mécanisme de soutien. On l'a dit tout à l'heure, tôt ou tard, il va être supprimé, peut-être, mais on ne sait pas encore quand. Dans l'intervalle, réfléchissons à la façon dont il peut être dessiné sur les prochaines années et essayons de limiter cette stricte proportionnalité que l'on a entre la quantité d'électricité qui est produite et le revenu qui est tiré par le consommateur d'énergie verte.

Sur le comment, il y a des tas de mécanismes possibles qui doivent certainement être discutés entre experts. On peut soit, simplement, caper le nombre de certificats verts, fixer ce nombre à un montant maximum. On peut aussi décider, c'est à ce moment-là un choix politique, de continuer à octroyer des certificats verts, même si le gestionnaire de réseau demande à des producteurs d'interrompre leur production. Même dans l'hypothèse où il n'y a pas de production d'énergie verte, dès lors que l'absence de production est le résultat d'une demande du gestionnaire de réseau, on pourrait imaginer que les certificats

continuent à être octroyés. Ou on peut réfléchir à d'autres systèmes où la flexibilité dans le réseau d'électricité vient cette fois, non plus des unités gaz, mais des unités biomasse. Je vais revenir sur ce point dans un instant avec une diapositive pour l'illustrer.

Pourquoi pensons-nous qu'il faut revenir sur les mécanismes de soutien? Non seulement pour des questions de gestion d'équilibre du réseau, mais également pour éviter les *must run* sur les centrales classiques, cette bande rouge que j'évoquais tout à l'heure, le fait que les centrales au gaz doivent tourner en permanence et parce qu'elles tournent en permanence, elles émettent du CO₂ et elles provoquent certains coûts de réglage chez le gestionnaire de réseau qui sont ensuite répercutés dans le prix des tarifs pour les clients.

On veut aussi éviter des distorsions dans les signaux de prix sur les marchés de l'énergie. Aujourd'hui il arrive, sur les marchés à court terme, que les prix soient négatifs. C'est encore très rare en Belgique, cela arrive un peu plus fréquemment en Allemagne. Les prix sont négatifs, pourquoi? Parce que certains producteurs sont incités à produire de l'énergie, parce qu'en contre-partie ils vont recevoir un certificat vert, et donc le coût marginal de la production d'énergie renouvelable étant très faible, ils ont intérêt à vendre de l'énergie même à moins 50 euros, moins 60 euros, dès lors qu'ils touchent un certificat vert qui va compenser la perte produite sur la vente de l'énergie. Ce n'est pas un signal de marché très sain, en fait. Cela se produit peu chez nous, cela se produit davantage en Allemagne. Ce genre d'information contenue dans les prix produit des comportements qui ne sont pas les plus sains en termes de production.

Enfin, si on va, par exemple, vers des mécanismes de soutien qui sont fixes, un prix fixe, tout à fait indépendant de la production, cela peut donner davantage de « crédibilité » ou en tout cas, diminuer les risques dans les *business plan* des producteurs d'énergie renouvelable puisque le montant lié au soutien est déterminé, il est fixe, il n'est pas fonction des quantités qui sont produites.

Si on imagine l'ensemble de ces mécanismes et si on reprend le schéma qu'on a vu tout à l'heure, on se retrouve toujours avec les unités nucléaires non flexibles. Il y a toujours le photovoltaïque, il y a toujours l'éolien en bleu qui est représenté sur le graphe. La consommation est toujours représentée en noir. On pourrait imaginer que les unités de biomasse qui sont des énergies renouvelables soient utilisées comme instrument de flexibilité, que ce soit via la biomasse qu'on fasse l'ajustement en temps réel entre l'équilibre et la demande, ce qui permet d'éviter le recours aux centrales gaz qui tournent en permanence à la bande rouge que j'évoquais tout à l'heure et donc, d'éviter les émissions de CO₂ inutiles. Et au moment où l'ensemble de cette production non flexible ne suffit pas à absorber

la demande, à ce moment-là, il y a d'autres unités qui doivent intervenir, qui sont toujours des unités au gaz flexibles.

Si on rajoute l'impact flexibilité du côté des consommateurs, *demand side management*, c'est la consommation qu'on appelle à réduire à un moment donné et en particulier, quand il y a des pics relativement importants et de manière temporaire, on peut demander à ce moment-là, avec ces *demand side management* aux consommateurs de réduire leur consommation pour ajuster quelque peu cette consommation au niveau de production disponible.

En conclusion, en termes de gestion du système, nous pensons qu'il est effectivement possible d'intégrer l'énergie renouvelable dans le réseau belge, mais à condition de travailler sur différents domaines. Du côté de la production, d'introduire de la flexibilité dans les unités de production renouvelable et de revoir le mécanisme de soutien. Du côté de la consommation, en introduisant davantage de flexibilité également. Et puis, en envoyant aux consommateurs des signaux de prix qui soient corrects et qui les incitent à participer correctement sur le marché de l'énergie. Et de l'autre côté, en tant que gestionnaire de réseau, pour arriver à faire en sorte que les consommateurs et les producteurs participent sur les marchés de l'énergie, de la façon la plus efficace possible, il faut qu'on développe encore ce qu'on appelle des mécanismes de marché qui, malheureusement, n'apparaissent pas sur l'écran. Il faut, en particulier qu'on augmente la liquidité dans les marchés de l'énergie très court terme, notamment, les marchés intrajournaliers qu'on appelle *intraday*.

Aujourd'hui, la qualité de prévision de la production, notamment dans l'éolien, n'est pas encore optimale. Il est difficile de prévoir très longtemps à l'avance ce que va donner exactement le vent dans plusieurs mois ou dans plusieurs jours. Les marchés à très court terme sont des marchés qui sont tout à fait destinés pour les types de production où la flexibilité est importante, où il y a plus de difficultés pour prévoir la production qui va être faite. Plus on se rapproche du jour où le vent souffle, plus il est facile de prévoir exactement ou le plus justement possible, la quantité d'électricité qui va être produite. Ces marchés à très court terme, sont des marchés qui sont destinés à ce type de production, mais sur lequel nous devons, en tant que gestionnaire de réseau encore travailler pour augmenter leur liquidité.

Je vous remercie de votre attention. Je vous remercie aussi d'être restés jusqu'à présent pour écouter nos exposés.

Échange de vues

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie également Mme Vandendorpe et M. Dunon pour leur propos très clairs au

demeurant et intéressants. Je ne regrette pas d'être resté jusqu'au bout.

Est-il exact qu'aujourd'hui, il y a des demandes de parcs éoliens qui sont refusées, qui ne sont même pas analysés parce que le réseau ne permet pas d'intégrer la production ?

A-t-on déjà, aujourd'hui, cette demande qui est « mise au frigo » ? Parce qu'on sait que le réseau ne pourra pas les absorber, que le réseau doit être développé et qu'il y a des investissements à faire.

Ensuite, j'ai cru lire qu'un certain nombre d'accords avaient été conclus par Elia avec des consommateurs industriels, qui seraient demandeurs, à certains moments, de réduire leur consommation. Est-ce exact ? Ce phénomène vous semble-t-il amplifiable à merci ? Quelle est la marge en la matière sur le plan wallon ?

Dans le schéma que vous avez appréhendé tout à l'heure, vous avez parfaitement bien expliqué que le surplus d'énergie est exporté. Pourquoi ne parlez-vous pas d'importation ? Là où, à un moment donné, on manque d'énergie, le paramètre que vous utilisez est celui de dire : « On doit, à ce moment-là, faire fonctionner les productions flexibles, donc les centrales gaz ». Est-il illusoire de penser qu'à ces moments-là, plutôt que de devoir faire fonctionner ces centrales gaz qui coûtent très cher – et qui demandent très cher également - je comprendrais la logique économique de les fermer ? Est-il impossible de faire appel à de l'importation à ces mêmes moments ?

Enfin, la solution, puisqu'on parle de flexibilité à tous les niveaux, n'est-elle pas celle liée à la flexibilité des tarifs ? En d'autres termes, c'est de dire aux consommateurs : « Vous utilisez l'énergie à un moment où elle nous coûte cher parce qu'on doit faire appel à x mécanismes, donc vous payez plus cher. Vous paierez moins cher si vous l'utilisez à des moments où on est en surplus ».

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - On se rend compte, au fur et à mesure que la journée avance – mais vous le saviez certainement – combien de cartes il faudra superposer pour avoir des lieux ... J'ai l'impression qu'il n'en reste plus grand chose. Après la biodiversité, après les habitats et la vie, après les couloirs pour les militaires, après le réseau existant pour ne pas augmenter les charges, c'est vraiment un casse-tête. Il faut aussi évaluer quelle carte prime sur une autre. Je pense que cela sera un fameux travail.

Par rapport à la cartographie au départ, vous avez dit qu'en général, le réseau est suffisant. Je reviens sur la question que M. Crucke a posée. Oui, il y a aujourd'hui des investisseurs qui sont devant cette possibilité et cette envie d'installer un parc et qui se voient refuser l'accès,

ou, en tout cas, cadrer leur accès.

Moi qui vis près de l'Allemagne, où je sais que toute production d'énergie a la priorité de rentrer sur le réseau, ce fameux cadrage est déjà fait en fonction de qui a réservé son entrée. Pouvez-vous nous dire comment on parvient à réserver son droit d'accès au réseau ? Comment parvient-on à ne pas toujours laisser rentrer les tout grands mais plutôt une production décentralisée, plus indépendante ? On a dit, dans les priorités à atteindre, que c'est une certaine indépendance de cette énergie dont on a besoin. Si on bascule d'une dépendance dans une autre, ce n'est pas vraiment le but recherché.

Ensuite, vous avez dit que l'équilibre entre consommation et production est un enjeu très fort. Quels sont les acteurs ? Quelles proportions d'acteurs avez-vous autour de la table pour pouvoir jouer cela ? Au niveau européen, il y a effectivement cette négociation ou cette mise au point avec les différents acteurs qui doit se jouer au jour le jour. Que ce soient les centrales nucléaires françaises qui doivent stopper parce qu'il fait trop chaud et que l'eau de refroidissement n'est pas disponible ; que ce soient les Allemands qui décident aussi de sortir du nucléaire. Quelle est encore la capacité d'import, même si c'est via le Benelux ? Où en sont les négociations et les possibilités ?

Ensuite, quelles sont les possibilités, en interne, par rapport aux consommateurs ? La grande proportion est-elle le petit consommateur ménager ? Est-ce que ce sont les entreprises ? Si oui, avez-vous là un projet de contrat avec eux ? Comment cela fonctionne-t-il ? Quels sont les stimulants à mettre sur la table et quelles sont les possibilités ou les devoirs interniveaux de compétence belges pour pouvoir gérer cela ?

Par rapport au privé, si vous jouez cette demande de flexibilité, avez-vous en vue de ne pas demander la même chose à un privé qui a peu de moyens, consomme peu et qui, socialement, a peut-être besoin de son chauffage électrique et qu'il ne peut pas le couper ? Comment peut-on faire la différence entre ceux qui consomment beaucoup et ceux qui consomment moins, pour être socialement juste ?

Quelque chose m'a frappée dans vos diapositives. J'avoue que je ne le savais pas jusqu'il y a peu. C'est que d'office, on dit : « Le nucléaire n'est pas adaptable ». Techniquement, ce n'est pas tout à fait cela. Ce n'est qu'en Belgique qu'il n'est pas adaptable. C'est comme si c'était une donne à laquelle on ne peut pas toucher. Qu'en savez-vous ? Où peut-on en discuter ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dunon.

M. Dunon, Head of Grid Development à Elia. - Merci pour ces questions. Je vais peut-être d'abord répondre sur les différentes questions ou points qui ont été mentionnés au niveau de la cartographie. Je vais

préciser ce que j'ai dit au niveau de la cartographie réalisée en 2009. Oui, la capacité d'accueil du réseau est relativement importante. Je n'ai pas dit que, par rapport aux projets qui se développent aujourd'hui, malheureusement, parfois dans des zones où le réseau n'est pas suffisamment robuste, on n'a pas des problèmes de congestion.

Je suis conscient qu'il y a d'autres contraintes que celles du réseau, mais si tous les projets étaient orientés là où le réseau est disponible, il est suffisant pour accueillir la production éolienne telle qu'elle est mentionnée dans les objectifs wallons. Évidemment, le réseau n'est pas la seule contrainte.

Deuxièmement, on plaide pour d'abord privilégier les zones où le réseau est suffisant et pour lesquelles il n'y aurait pas d'autres contraintes identifiées. Si ce n'est pas possible, le deuxième élément est la flexibilité. On peut raccorder, mais, dans certaines situations, comme par exemple un incident, un entretien sur un élément du réseau qui serait indisponible, alors on doit pouvoir réduire la production. Cela veut dire que le réseau n'est pas parfaitement redondant pour sa production. Économiquement, vu la faible partie d'énergie qui est produite lorsque le parc fonctionne à pleine puissance, il est tellement limité qu'il ne serait pas économiquement responsable de toujours développer le réseau dans une redondance à 100 % dans ces cas-là.

Ce qui veut dire qu'en effet, il y a des zones du réseau où on n'a pas aujourd'hui nécessairement refusé des projets, mais mis des projets en liste d'attente. On dit : « Une partie peut venir se raccorder, les projets suivants peuvent venir éventuellement en flexible ». Après, il est plus raisonnable d'exploiter le réseau dans ces conditions-là et il faudra attendre qu'on l'ait renforcé.

C'est pour cela que je plaide aussi – c'est le troisième élément dans la conclusion au niveau du développement du réseau – pour une coordination par rapport à ces différentes cartes, que l'on ait un développement le plus coordonné possible entre les projets de production et les projets de développement de réseau. Si on nous en donne le temps, on est capable de développer le réseau en cinq-six ans. À ce moment-là, il y a la capacité disponible. Sinon, en effet, ils arrivent dans une liste d'attente.

Je crois que cela répond à la question sur la partie cartographie.

Mme Vandendorpe, Chief Corporate Officer à Elia. - Ensuite, vous aviez une question concernant les accords que nous aurions éventuellement avec des consommateurs pour leur demander d'interrompre leur production. Oui, c'est ce que nous appelons des « contrats d'interruptibilité ». Nous faisons un appel d'offres chaque année, pour demander aux consommateurs intéressés, de rentrer dans une relation

contractuelle avec nous, pour interrompre leur prélèvement d'électricité sur un nombre limité de fois durant l'année. Ce ne sont pas des périodes très étendues, ce n'est pas non plus sur plusieurs longues périodes d'affilée. En contrepartie, nous les rémunérons puisque s'ils ne prélèvent pas d'électricité, ils ne savent pas alimenter leur processus de production industrielle et donc, ils perdent une partie de leurs bénéfices.

Ainsi, le type de consommateurs avec lesquels nous avons ces contrats, ce sont des consommateurs industriels, car c'est là que se situe la consommation la plus importante et c'est là que nous jouons.

Les montants en termes de puissance, pour lesquels ces contrats sont conclus, varient d'année en année et en fonction des réponses que nous avons aux appels d'offres. Ce ne sont pas des montants gigantesques. On est dans des montants de l'ordre de 250 ou parfois, 300 mégawatts maximum. On n'est pas au-delà. Nous avons, effectivement, parfois plus d'offres d'interruptibilité que ce que nous contractons, mais la marge n'est pas énorme. Le nombre de consommateurs qui se disent prêts à interrompre n'est pas énorme par rapport à ce que nous contractons. Les chiffres sont confidentiels. J'imagine qu'ils vont bientôt les sortir à l'occasion des discussions qui ont lieu pour le moment, en matière de sécurité d'approvisionnement. Vous aurez peut-être à ce moment-là une vision un peu plus forte sur « combien il reste », mais franchement, ce qui reste n'est pas du même ordre de grandeur que ce qu'on contracte. C'est un premier élément.

(Réaction d'un membre)

Il y a encore une partie du réservoir qui pourrait être remplie. Evidemment, ce qui reste, c'est toujours dans les tranches de prix supérieures et donc, cela a un coût puisque le fait de réserver simplement une capacité d'interruption doit être indemnisée auprès du client industriel. Il y a donc aussi un arbitrage entre la partie du plein qu'on peut faire et le prix auquel ce plein peut être fait.

En ce qui concerne les questions d'import d'énergie, il faut distinguer deux situations. Je vais en même temps répondre à votre question sur l'équilibre. Il faut vraiment bien distinguer la situation ex-ante et la situation en temps réel. Que se passe-t-il dans la situation ex-ante? Des prévisions sont faites en termes de production d'énergie et de consommation d'énergie. Les acteurs, les producteurs et les consommateurs vont sur les marchés. Ils s'approvisionnent en énergie et en électricité. Dans ce cadre-là, il est clair que les sources d'approvisionnement sont des sources internationales. Dans l'hypothèse où, à l'étranger, il y a déjà des unités disponibles qui tournent à prix inférieur à nos unités de gaz par exemple, la première chose qui va se passer, c'est l'import dans les limites des capacités d'interconnexions disponibles.

Ex-ante, dans le cadre des contrats qui sont conclus entre les producteurs et les acheteurs, l'import fait évidemment partie des éléments qui permettent de combler la différence entre la production et la consommation. Le critère pris en considération dans ce cadre-là, c'est le prix. C'est le prix le plus faible qui va être pris en considération dans les limites des capacités d'importation et des capacités du réseau en Belgique.

En temps réel, quand on constate un déséquilibre sur le réseau, au dispatching – donc les gens qui chez nous voient le réseau en temps réel – ils constatent qu'à un moment donné, la production à cet instant précis n'est pas égale à la consommation, ils doivent prendre les actions. Les actions, c'est faire appel à des unités qui ont une grande flexibilité, qui sont immédiatement disponibles et qui vont permettre de rétablir l'équilibre du réseau à l'intérieur de la zone belge. Faire donc appel, à ce moment-là, à des importations est une possibilité, pour autant qu'il y ait des capacités d'import qui soient réservées. Veut-on aller vers cela? Les unités de gaz auxquelles je faisais référence dans le schéma se rapportent vraiment aux unités qu'il faut faire tourner à ce moment-là, en temps réel et dans un schéma ex-ante, on est tout à fait d'accord, l'import est également pris en considération.

Vous aviez une question sur le nucléaire et le fait que le nucléaire apparaissait comme une bande non-flexible dans le schéma. Il était exact que, notamment en France, il y a une flexibilité plus importante sur le nucléaire qu'en Belgique. C'est une question qui doit être débattue avec les propriétaires des centrales nucléaires.

Vous aviez également une question sur la flexibilité des tarifs et le fait de savoir s'il n'était pas utile de réfléchir à l'introduction d'un facteur incitatif pour décourager le consommateur à consommer quand l'électricité est la plus chère car il y a une rareté et, par contre, à consommer quand elle est la moins chère.

On ne parle donc pas uniquement des tarifs de transport. Dans ce cadre-là, on parle des tarifs de la commodity, de l'énergie, du transport, de la distribution. C'est précisément le sens des initiatives qui sont prises. C'est d'ajouter davantage de flexibilité en donnant un signal prix au niveau des consommateurs. Ce n'est pas quelque chose qui sera implémenté demain. Cette question d'adaptation de la consommation liée à la flexibilité dans les tarifs ou à l'envoi d'un signal prix nécessite l'installation d'instruments de mesure, l'installation de compteurs, et cætera. C'est donc quelque chose qui va prendre un certain temps malgré tout.

Vous aviez encore une question sur les consommateurs privés et en particulier, dans l'hypothèse où on essaie d'inciter certains consommateurs à réduire leur consommation: comment cela se passait-il, par exemple pour les consommateurs qui avaient un besoin particulier à un moment donné, au niveau de

l'électricité? Peut-être une petite précision: Elia est le gestionnaire de réseau et non le fournisseur. Je vais vous faire une réponse par rapport au fonctionnement du marché en règle générale et pas nécessairement par rapport à Elia. Ce vers quoi on irait, avec tous les mécanismes *smart metering*, ce sont des mécanismes incitatifs. Les gens recevraient donc des informations, des signaux et seraient, en quelque sorte, invités à reporter leur consommation à un moment déterminé.

Eventuellement, ces mécanismes incitatifs seraient intégrés de manière automatique dans des logiciels de gestion qui, en fonction du signal de prix, décideraient plus ou moins automatiquement du moment où un lave-vaisselle démarre, ou une lessiveuse démarre, mais tout cela se fera en connaissance de cause. Le consommateur qui rentre dans des mécanismes de flexibilité sait qu'il rentre dans un mécanisme de flexibilité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Je n'ai peut-être pas compris ou entendu, mais quand j'ai parlé du réseau et de la question de pouvoir réserver un accès au réseau, m'avez-vous répondu ou n'ai-je pas compris ?

M. Dunon, Head of Grid Development à Elia. - En effet, il y a deux éléments de réponse.

D'abord, le règlement technique qui donne priorité au raccordement des productions renouvelables. C'est la première partie de la réponse.

Le deuxième élément, c'est la procédure mise en

œuvre par la CWAPE pour réserver la capacité sur le réseau et typiquement, en résumé, c'est le premier arrivé et qui a parcouru l'ensemble de la procédure qui peut réserver la capacité pour autant qu'il soit renouvelable. S'il y a deux projets concurrents renouvelables, c'est celui qui parcourra la procédure définie par la CWAPE le plus rapidement qui obtiendra la réservation de capacité s'il n'y a pas suffisamment de capacité pour les deux projets.

Mme la Présidente. - Y a-t-il encore des demandes d'intervention? Non, alors que ne je peux que remercier nos intervenants pour être restés si tard, mes collègues et leurs collaborateurs et collaboratrices d'être restés également et surtout, les services que je remercie également.

Je sais que c'est votre travail, mais je vous remercie tout de même.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité, à la présidente et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 41 minutes

LISTE DES INTERVENANTS

M. Fawaz Al Bitar, Conseiller éolien auprès de la Fédération des producteurs d'énergie renouvelable (EDORA)
M. Geert Bouchez, Major Breveté d'État-major du Ministère de la Défense
M. Bruno Claessens, chargé de projet à l'Association pour la promotion des énergies renouvelables (APERe)
Mme Véronica Cremasco, Ecolo
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Patrice d'Oultremont, membre du Comité scientifique de Vent de Raison
M. Miguel de Schaetzen, Administrateur délégué d'Eneco Wind Belgique
M. Xavier Desgain (Ecolo)
Mme Monika Dethier-Neumann, Ecolo
M. Jean-Louis Dethier, Directeur général de la S.A. Perspective Consulting
M. Frédéric Dunon, Head of Grid Development à Elia
Mme Marianne Duquesne, Conseillère à la Cellule Energie de l'Union des Villes et Communes de Wallonie
M. Claude Eerdeken, PS
M. Francis Ghigny, Président de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie
M. Hervé Jamar, Président
Mme Anne Paye, Secrétaire générale de Vent de Raison
M. Edmund Stoffels, PS
Mme Catherine Vandendorpe, Chief Corporate Officer à Elia
M. Tom Van Heuverswyn, Major d'Aviation Breveté d'État-major du Ministère de la Défense
Mme Gaëlle Warnant, chargée de mission Energie à la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW)
M. Damien Wathelet, Conseiller adjoint de la Direction de Promotion des Energies renouvelables de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie
M. Dominique Woitrin, Directeur du fonctionnement technique du marché de l'électricité et du marché du gaz de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADS-B	Automatic dependent surveillance-broadcast système de surveillance coopératif pour le contrôle du trafic aérien
Agoria ASBL	fédération de l'industrie technologique
ASBL	Association Sans But Lucratif
CO ₂	dioxyde de carbone
CdR	Comité des Régions
CPDT	Conférence Permanente du Développement Territorial
CTR	espaces aériens locaux (CTR – Control Zone)
CV	Certificats Verts
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
DAR	décret relatif à quelques permis pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général (décret d'autorisation régionale)
DEMNA	Département de l'Etude du milieu naturel et agricole
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DGTA	Direction générale Transport aérien
DNF	Département de la Nature et des Forêts
Elia	Gestionnaire de Réseau de Transport d'électricité
ENTSO-E	European Network of Transmission System Operators for Electricity
ENTSO-G	European Network of Transmission System Operators for Gas
EPR	European Pressurized Water Reactor
ETP	équivalent temps plein
FEBEG	Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières
GDF03	circulaire balisage obstacle
GPS	Global positioning system
GRD	Gestionnaires des réseaux de distribution
GRT	Gestionnaire du réseau de transport
GSM	Global System for Mobile
ISSeP	Institut scientifique de service public en Région wallonne
NIMBY	Not in my backyard (pas dans mon jardin)
ORES scrl	Opérateur de réseaux d'énergies
OSP	obligations de service public
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PIB	produit intérieur brut
PMDE	Plan pour la maîtrise durable de l'énergie
PwC	PricewaterhouseCoopers
REDI	Réseaux électriques durables et intelligents
SDER	schéma de développement de l'espace régional
SOCOFE	Société coopérative de financement en matière d'énergie
SPF	services publics fédéraux
TCV	nombre de certificats verts par térawattheure
TGV	Turbine gaz-vapeur
TSO	Transmission System Operator
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
TWEED	Technologie Wallonne Energie-Environnement et Développement durable
UREBA	programme de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie